

RAPPORT GÉNÉRAL
DU
Ministre de la Colonisation
ET DES
TRAVAUX PUBLICS
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC
POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 30 JUIN
1905.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA LÉGISLATURE.



QUÉBEC.
CHARLES PAGEAU, IMPRIMEUR DE SA MAJESTÉ LE ROI
1906.

A SON HONNEUR

SIR LOUIS-A. JETTÉ, K.C.M.G.,

Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

Monsieur le Gouverneur,

Conformément aux dispositions de l'article 1760 des Statuts Refondus de la province de Québec, j'ai l'honneur de vous soumettre un rapport général sur le fonctionnement des différents services du Département de la Colonisation et des Travaux Publics pendant l'année financière 1904-1905.

Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'hommage des sentiments respectueux avec lesquels

J'ai l'honneur d'être,

Votre très humble serviteur,

(Signé) JULES ALLARD,
Ministre.

Département de la Colonisation
et des Travaux publics,
Québec, 2 juillet 1905.

I

COLONISATION

DÉPARTEMENT DE LA COLONISATION ET DES TRAVAUX PUBLICS.

QUÉBEC, 30 juin 1905.

L'honorable JULES ALLARD,

Ministre de la Colonisation et des Travaux Publics.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de l'emploi des deniers votés par la Législature pour travaux de colonisation pendant l'année financière de 1904-1905.

La somme totale dépensée de ce chef par le département de la Colonisation et des Travaux Publics, s'est élevée au chiffre de \$134,000.00, en comprenant la somme de \$4,000.00 votée aux sociétés de colonisation.

Des travaux ont été exécutés sur 622.28 milles de chemins, dont 100.25 milles ont été construits en chemins d'hiver et 171.64 milles ont été complétés en chemin de roulage. Le reste (350.39 milles) a reçu des réparations et améliorations de toute nature.

Le département a aussi fait construire ou réparer des ponts et ponceaux représentant une longueur totale de 13,511 pieds.

Les divers tableaux ci-annexés indiquent en détail les travaux de voirie que le département de la Colonisation et des Travaux Publics a fait exécuter.

Nous nous proposons de donner notre attention aux RÉSERVES dont j'ai déjà dit un mot dans des rapports précédents. C'est notre intention d'y poursuivre, cet été, les travaux d'ouverture ou d'amélioration des chemins. Bientôt, dans ces réserves, les voies de communication permettront d'atteindre les lots en vente ; c'est déjà le cas pour la réserve du Chemin Gouin. Ce fait, j'oserais dire, nouveau dans les annales de la colonisation, devrait attirer l'attention des cultivateurs des vieilles paroisses qui désirent pourvoir à l'établissement de leurs enfants. Nous les invitons en conséquence, à correspondre avec le Département.

Comme je l'ai déjà dit, ces réserves sont de nature à offrir des avantages aux colons, et il pourrait en être établi d'autres au fur et à mesure que les besoins s'en feront sentir.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre dévoué serviteur.

S. DUFAULT,

Sous-ministre de la Colonisation.

TABLEAU No 1.

DISTRIBUTION par comtés du subside de \$130,000.00 pour chemins de colonisation, et emploi de la somme de \$4,000.00 votée aux sociétés de colonisation pour l'exercice 1904-1905.

COMTÉS	Chemins de Colonisation	Sociétés de colonisation	TOTAUX
	4 Edouard VII Cédule B No 41	4 Edouard VII Cédule B No 42	
	\$ c	\$ c	\$ c
1 Argenteuil	4,083 59		4,083 59
2 Arthabaska	690 48		690 48
3 Bagot	193 18		193 18
4 Beauce	1,992 00	445 21	2,437 21
5 Beauharnois	300 00		300 00
6 Bellechasse	2,294 34	200 00	2,494 34
7 Berthier	1,705 81	194 93	1,900 74
8 Bonaventure	5,122 74		5,122 74
9 Brome	100 00		100 00
10 Chambly	300 00		300 00
11 Champlain	2,111 08		2,111 08
12 Charlevoix	1,110 00		1,110 00
13 Chateauguay	496 73		496 73
14 Chicoutimi et Saguenay	4,765 60		4,765 60
15 Compton	280 00	146 83	426 83
16 Deux-Montagnes	1,118 06		1,118 06
17 Dorchester	300 00	300 00	600 00
18 Drummond	275 00		275 00
19 Gaspé	1,515 76		1,515 76
20 Huntingdon	200 00		200 00
21 Iberville	400 00		400 00
22 Iles-de-la-Madeleine	500 00		500 00
23 Joliette	454 91		454 91
24 Kamouraska	753 69		753 69
25 Lac Saint-Jean	9,060 71		9,060 71
26 L'Assomption	500 00		500 00
27 Lévis	300 00		300 00
28 L'Islet	1,499 20	300 00	1,799 20
29 Lotbinière	700 00		700 00
30 Maskinongé	1,805 45		1,805 45
31 Matane	5,939 52		5,939 52
32 Mégantic	867 90	199 98	1,067 88
33 Montcalm	1,730 40		1,730 40
34 Montmagny	1,210 11	402 25	1,612 36
35 Montmorency	2,501 06		2,501 06
36 Ottawa	43,337 13		43,337 13
37 Pontiac	4,441 17		4,441 17
38 Portneuf	894 90		894 90
39 Québec	680 22		680 22
40 Richmond	2,450 00	150 00	2,600 00
41 Rimouski	1,256 95		1,256 95
42 Saint Maurice	880 04		880 04
43 Shefford	175 14		175 14
44 Sherbrooke	448 35		448 35
45 Stanstead	499 50		499 50
46 Témiscouata	5,082 76		5,082 76
47 Terrebonne	1,884 24		1,884 24
48 Vaudreuil	150 00		150 00
49 Wolfe	400 00	270 66	670 66
50 Visites et explorations	10,242 28	1,390 14	11,632 42
Totaux	130,000 00	4,000 00	134,000 00

Département de la Colonisation et des Travaux Publics,
Québec, 30 juin 1905.

J. F. SAVARY,
Secrétaire du Bureau de la Colonisation.

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Argenteuil	Chemin de fer de colonisation de Montfort jusqu'à Arundel. (Subside de \$2,500.00 par année pendant 12 ans.) 60 Vict., ch. 4, sec. 3. Huitième année.....	2,500.00
“	Chemin de front depuis le lot No 25 jusqu'au lot No 36 inclusivement, dans le rang III du canton d'Arundel.....	99.39
“	Route du lac des Seize-Isles, sur les lots 9 et 12 dans le rang II du canton de Montcalm, conduisant à “Larose Station”.....	100.00
“	Chemin de front depuis le lot No 2 jusqu'au lot No 9 dans le rang III du canton de Montcalm	46.75
“	Chemin de front depuis le lot No 1 jusqu'au lot No 14 du rang X du canton de Howard	99.75
“	Chemin de front depuis le lot No 41 jusqu'au lot No 47 du rang III du canton de Howard, appelé “Chemin de Sainte-Agathe”.....	99.75
“	Chemin de front depuis le lot No 30 jusqu'au lot No 43 du rang I du canton de Morin	100.00
“	Route de Saint-Michel au lac Spectacle, sur les lots Nos 25, 26 et 27 du rang II du canton de Wentworth	50.00
“	Route dans le rang I du canton de Wentworth, depuis le lac de Boyd jusque chez Tomalty.....	49 30
“	Chemin de Montfort traversant les rangs VII, VIII, IX et X du canton de Wentworth sur les lots Nos 19 et 20.....	100 00
“	Route sur les lots Nos 5, 6 et 7 du rang V dans le canton de Harrington	50 00
“	Chemin de ligne du côté est, sur les lots 3 et 4 du rang VIII au rang X dans le canton de Grenville	50 00
“	Route sur le lot 1 des rangs VII et VIII de l'augmentation du canton de Grenville	48 50
“	Chemin longeant la rivière Rouge, partie située sur les lots 24 et 25 du rang VIII n rd du canton de Grenville	95 75
“	Chemin de front de la côte Saint Joseph à Mille Isles, appelé “Chemin de Saint Jérôme.”.....	50 00
“	Route de Lakefield, près du lac, dans le canton de Gore	50 00
“	Bois pour la réparation du pont au lac Sir John, dans le canton de Gore	100 00

No 2.

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachevé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
La compagnie du chemin de fer de colonisation de Montfort						
John Graham			2.00		14	
George Beaven			0.75		14	
John Morgan			1.50		14	
James-T. Johnson			2.50			10 00
Michael Bergin			1.14			
Joseph Watchorn				0.03	60	8.00
Gustave Hoff		0 64		0 32	14	
Sydney Eoyd			0.50		16	5.00
Matthew McCluskey			1.75	0 11	9	20 00
Alex.-C. McMillan			1.50	0.11	15	30 00
Martin Lowe			0.25		6	
John Bates			2.00		16	
Henry Coursolle			0 50			
Michael Williams			1 00			35 00
Thomas Dixon						
James Arnott						

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS	Montant payé.
		\$ Cts.
Argenteuil— <i>suite</i>	Route sur les lots 1 et 2 du rang XII dans le canton de Chatham	50.00
“	Chemin de front sur les lots Nos 18 et 19 du rang VIII du canton de Chatham	75.0
“	Chemin de Saint-Jérusalem à “ Beech Ridge,” partie située à l'endroit appelée “ Brick Hill ” sur les lots Nos 24 et 26	75.00
“	Côte Martha Pollock sur la concession de la côte Ste-Angelique, dans Mille-Isles	49.90
“	Chemin de front du côté nord de la rivière du Nord, sur les lots 1766, 1765, 1763, 1759, 1758, 1755, 1754, 1753, 1746 et 1745 du cadastre de la paroisse de St-Jérusalem	75.0
“	Chemin de front de Gore Ouest depuis le lot 1889 jusqu'au lot 1897 du cadastre de la paroisse de St-Jérusalem	69.5
	Totaux	4,083.59
Arthabaska	Creusement de la rivière Noire, partie située sur les lots Nos 14, 15, 16, 19, 20 dans le rang X du canton de Bulstrode, dans Saint-Valère	100.0
“	Confection d'une route sur le lot No 15 des rangs VIII et IX du canton de Chester-Ouest	71.0
“	Cours d'eau sur les lots 18 et 19 dans le rang V du canton de Bulstrode, dans Saint-Rosaire	44.4
“	Aide à la construction du pont de la rivière Blanche, sur les lots 7 et 8 du rang IX du canton de Chester-Ouest	75.
“	Cours d'eau sur les rangs VI et VII du canton d'Arthabaska et le rang XII du canton de Stanfold, dans Sainte-Victoire	50.0
“	Cours d'eau sur les lots Nos 5, 6 et 7 du rang V du canton de Warwick	50.0
“	Aide à la construction du pont de la rivière Nicolet, sur le lot No 12 du premier rang du canton de Chester	200.00
“	Cours d'eau du rang XI du canton de Maddington, dans Saint-Louis-de-Blandford	50.0
“	Route sur le lot No 12 du rang XI du canton de Maddington, dans Maddington-Falls	50.00
	Totaux	690.48

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Paraché en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Duncan McDougall.....			0.50			10.00
Arthur Tomalty.....			0.07			
James-S. Bell.....			0.07			150.00
Thomas Taylor.....			0.02		2	
Paul Smith.....			2.00		9	
Thomas Shepherd.....			1.52	0.07		
		0.64	19.57	0.64	189	268.00
Israël Babineau.....						
Aurèle Compagna.....		1.23		0.11	15	190.00
Cléophas Nault.....						75.00
Corporation municipale de Saint-Paul-de-Chester, Alphonse Gagné, inspec- teur.....					92	225.00
Stéphanie Neault.....						
Gédéon Tourigny.....						
Corporation municipale de Sainte-Hélène-de-Chester, Pierre Dumas, secré- taire-trésorier.....					50	400.00
Exilia Poirier.....						
Nil Soucy.....			1.50			3 00
		1.23	1 50	0 11	57	893 00

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Bagot	Chemin Dunn sur les lots Nos 8 et 9 du rang III du canton d'Acton dans Sainte-Christine d'Acton.	94.30
"	Chemin de front des lots Nos 26 et 27 du premier rang d'Acton, dans Saint-André-d'Acton.	98.88
	Totaux.	193.18
Beauce	Aide pour payer le coût du pont de la riviere du Loup, dans Saint-Côme (voir page 10 du rapport de l'année 1903-04)	150.00
"	Aide pour payer le coût du pont de la riviere Chaudière, à Saint-Martin (voir page 10 du rapport de l'année 1903-04)	300.00
"	Bois pour la construction d'un pont sur la riviere Pozer, entre les rangs Sainte-Anne et Saint-Cuillaume, dans la paroisse de Saint-Georges.	100.00
"	Déviation du chemin de front du rang de Beaurivage appelé chemin Sainte-Marie, partie située à la côte au Sable, dans Saint-Elzéar. . .	50.00
"	Route sur les lots Nos 42 et 43 du rang X de Metgermette-Nord, dans Saint-Zacharie.	96.50
"	Confection d'une route sur les lots Nos 32 et 33 du premier rang du canton de Gayhurst, dans Saint-Ludger.	97.45
"	Route sur les lots 23 et 24 du rang II de Metgermette-Nord, dans Saint-Zacharie.	99.94
"	Route sur le lot No 6 du rang VIII d'Aylmer et sur le lot No 25 des rangs I et II de Forsyth, dans Sainte-Martine de Courcelles.	100.00
"	Route sur le lot No 25 du rang VI du canton de Marlow.	96.41
"	Route conduisant de Saint-Gedeon à Saint Ludger, partie située sur le lot No 13 du rang X du canton de Marlow.	48.60
"	Route sur le lot No 8 du rang X du canton de Risborough, dans Saint-Ludger.	98.90
"	Route sur les lots Nos 2 et 3 du rang VIII du canton de Risborough, dans Saint-Ludger.	100.00

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachévé en chemin de roulage.	Reparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Médard Desmarais.....		0 43		0 32		20 00
Joseph Gravel.....			0 14			
		0 43	0 14	0 32		20 00
Corporation municipale de Saint-Côme-de-Kennebec.....						
Corporation municipale des cantons de Shenley, Dor- set, Jersey et Marlow, Paul Morin, maire.....						
Corporation municipale d'Aubert Gallion, Siméon Paquet, secrétaire-trésor- rier.....						
Louis Grenier.....		0 11				2 00
Ferdinand Maranda.....	0 72					
Pierre Lessard.....	0 22	0 36				
Abraham Poulin.....	0 50			0 03		
Aurele Belanger.....	2 00					
Honoré Veilleux.....		0 71				
Honore Veilleux.....	0 54					
Romuald Dallaire.....		0 72				150 00
Romuald Dallaire.....		1 00			20	62 00

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Beauce— <i>Suite</i>	Route du moulin conduisant du premier rang aux rangs Saint-Gabriel et Saint-Martin, dans Sainte-Marie.....	96.30
“	Pont projeté sur la rivière Chaudière, vis-à-vis les cantons de Spalding et de Gayhurst. Coût d'une partie du bois, frais et indemnité.....	557.90
“	Route passant sur le lot No 8 du rang VIII d'Aylmer et le lot No 25 des rangs I et II de Forsyth, dans Sainte-Martine-de-Courcelles...	100.00
“	Chemin de front du rang II du canton Spalding sur les lots 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6 et 5, dans Saint-Hubert-de-Spalding.....	345.21
	Totaux	2,437.21
Beauharnois	Aide à la reconstruction d'un chemin qui s'est effondré dans le fleuve Saint-Laurent, dans Saint-Timothée.....	300.00
	Total	300.00
Bellechasse	Route Saint-Léon, sur les rangs V et VI du canton de Roux, dans Saint-Magloire.....	74.96
“	Pont de la rivière Noire sur la route Saint-Léon, dans Saint-Magloire.....	24.64
“	Route Saint-Léon, partie située sur les lots Nos 33 et 34 des rangs V et VI de Roux, dans Saint-Magloire	25.36
“	Chemin de la Montagne sur le chemin Mailloux, depuis le lot No 12 jusqu'au lot No 17 du canton de Roux, dans Saint-Magloire.....	150.00
“	Chemin de la grande ligne sur le chemin Mailloux, depuis le lot No 2 jusqu'au lot No 10 du canton de Bellechasse, dans Saint-Magloire..	75.00
“	Côte de Léon Garand sur le lot No 50 du canton de Roux, près de l'église, dans Saint-Magloire.....	50 00
“	Chemin de front des lots Nos 43 et 44 des rangs I et II du canton de Rolette, dans Saint-Magloire	50 00
“	Chemin de front des lots Nos 32 et 33 du rang III du canton de Bellechasse, dans Saint-Magloire	104 25

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachevé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Joseph Landry.....			0.12	0.04		
Philéas Bureau.....						
Georges Garant.....	2.00					
H. Fraser, prêtre.....		0.98		0.03	27	
	5.98	3.88	0.12	0.10	47	214.00
Corporation municipale de Saint-Timothée, V. Joan- nette, secrétaire-trésorier.....						
Cyrille Brochu.....			0.14		20	
Cyrille Brochu.....					25	
Cyrille Brochu.....		0.07				
Elzear Garand.....			0.36	0.11		
Stanislas Boutin.....			0.22			
François Hébert.....			0.05			
François Hébert.....			0.16			
Nazaire Chabot.....	0.40					

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Bellechasse <i>suit</i>	Route Saint-Anselme, entre les lots Nos 26 et 27 du rang III au rang IV du canton de Roux, dans Saint-Magloire.....	50 00
"	Route des rangs I et II du canton de Bellechasse, dans Saint-Magloire	50 00
"	Chemin Saint-Charles, partie située sur les lots Nos 18 et 19 du rang II du canton de Bellechasse, dans Saint-Magloire.....	48 20
"	Chemin Mailloux, dit de la grande ligne, partie s'étendant depuis le lot No 39 jusqu'au lot No 43 du canton de Bellechasse, dans Saint-Camille.....	100 00
"	Chemin de front depuis le lot No 14 jusqu'au lot No 20 du rang VI du canton de Bellechasse, près de la chapelle de Saint-Camille.	150 00
"	Chemin de front du lot No 23 des rangs IV et V du canton de Bellechasse, dans Saint-Camille.....	25 00
"	Quai de la rivière du Pin, situé sur les lots 23 et 24 du chemin Mailloux, dans Saint-Philémon.....	49 23
"	Chemin du lot No 9, route entre les lots Nos 8 et 9 et pont sur la branche de la fourche nord-ouest de la rivière des Pointes sur le lot No 8, dans le rang IV du canton de Mailloux, dans Saint-Philémon	50 00
"	Route Saint-Sauveur entre les lots Nos 30 et 31 du chemin Mailloux, dans Saint-Philémon	49 52
"	Chemin Taché, partie située sur le lot No 31, dans Saint-Philémon .	50 00
"	Chemin du rang Saint-Clément, dans Saint-Philémon.....	} 49 50
"	Chemin du rang Saint-Louis, dans Saint-Philémon	
"	Route Saint-Michel sur le rang IV du canton de Mailloux, dans Saint-Philémon ..	25 00
"	Chemin de front, dans la savane, sur les lots Nos 15 et 16 du rang III sud est du canton Mailloux, dans Notre-Dame de Buckland... ..	60 00
"	Chemin de front sur les lots Nos 5, 6 et 7 du rang IV du canton de Mailloux, dans Notre-Dame de Buckland.....	40 00
"	Chemin Tache, partie située sur le lot No 15 du canton de Mailloux dans Notre-Dame de Buckland.. ..	20 00
"	Chemin de front sur le lot No 21 du rang XI nord du canton de Buckland, dans Notre Dame de Buckland ..	0 00

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachevé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Herménégilde Brochu.....			0.72			
Charles Marceau.....			0.20			
Jean Carrier.....			0.16			
Antoine Leblond.....			0.62			
Antoine Leblond.....			0.91			
Antoine Leblond.....	0.14					
Louis Turcotte.....						
Adélard Larochelle.....		0.34		0.01	32	
Damase Fortin.....	0.02	0.12			3	
Joseph Fournier.....			0.09			
Etienne Guilmet.....	0.12					
	0.11					
Joseph Laprise.....	0.25					
Pierre Larochelle.....			0.14	0.14	3	
Télesphore Fontaine.....			0.72	0.01		
Joseph Fortin.....			0.07	0.03		
Hubert Morin, fils.....			0.07			

TABLEAU

Etat détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS	Montant payé.
		\$ Cts.
Bellechasse— <i>suite</i>	Chemin Saint-Louis, partie située sur le lot No 21 du rang VIIIa du canton de Buckland, près de la fromagerie, dans Notre-Dame-de-Buckland	29.30
“	Quai du ruisseau d'Eau-Chaude sur le lot No 12 du rang VIIIa du canton de Buckland, dans Notre-Dame-de-Buckland	30.00
“	Pont du ruisseau d'Eau-Chaude sur le lot No 38 du rang VII du canton de Buckland, dans Notre-Dame-de-Buckland	30.00
“	Chemin de front des lots Nos 27 et 28 du rang VIII nord du canton de Buckland, dans Notre-Dame-de-Buckland	30.00
“	Route Saint-Charles entre les lots Nos 8 et 9 du rang X nord-ouest, dans Notre-Dame-de-Buckland	30.00
“	Route Ville-Marie entre les lots Nos 10 et 11 du rang X au rang XI nord-ouest, dans Notre-Dame-de-Buckland	30.00
“	Quai de la rivière des Pointes sur les lots Nos 2 et 3 du rang II nord du canton de Mailloux, dans Notre-Dame-de-Buckland	29.38
“	Quai de la rivière des Pointes sur les lots Nos 5 et 6 du rang III sud-est du canton de Mailloux, dans Notre-Dame-de-Buckland	40.00
“	Chemin de front des lots Nos 7, 8 et 9 du rang IV du canton de Mailloux, dans Notre-Dame-de-Buckland	50.00
“	Quai de la rivière Fourche-du-Nord-Ouest, dans Saint-Cajétan-d'Armagh	20.00
“	Chemin de front du lot No 23 du rang V du canton de Buckland, dans Saint-Damien	50.00
“	Chemin Saint-Jean-Baptiste, partie située sur les lots Nos 11, 12, 13 et 14 du rang VIII du canton de Buckland, dans Saint-Damien	50.00
“	Route du rang IX dans Saint-Damien	50.00
“	Chemin de front du rang XI, appelé “Petite-Pointe-Lévis,” dans Saint-Damien	50.00
“	Chemin de front du lot No 924 du rang X au village de Saint-Damien	75.00
“	Chemin du rang X du canton de Buckland, appelé la grande route de Saint-Damien	25.00
“	Route du rang VII dans Saint-Damien	50.00
“	Quai sur le lot No 13 du rang XI du canton de Buckland, dans Notre-Dame-de-Buckland	75.00

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hiver.	Parachévé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Zéphirin Lachance.....			0.12		5	
Cyrille Fortier.....						
Godfroy Aubin.....					60	
Jean Boutin.....			0.18			
Jean Aubin.....			0.18		2	
Edmond Bilodeau.....			0.36			
Ferdinand Morin.....						
Théophile Morin.....						
Cyrille Ruel.....			0.54	0.03		
Adélaré Goulet.....						
John Malally.....			0.07		5	
Gonzague Laflamme.....			0.18		6	
Charles Chabot.....			0.22			
André Lemelin.....			3.00			
Jules Fradet.....			0.05		3	
Alfred Aubin.....			0.11			
Théophile Rouleau.....			0.29			
Joseph Couture.....						

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Bellechasse— <i>suite</i>	Construction du pont de la rivière aux Orignaux sur le lot No 11 du rang VII du canton de Bellechasse, dans Saint-Camille	60.00
“	Ouverture d'une route entre les lots Nos 43 et 44 du Ier au IIem rang du canton de Daaquam, dans Saint-Camille.	100.00
“	Route traversant le rang VI de Bellechasse et le rang 1 de Daaquam entre les lots 18 et 19, dans Saint-Camille.	200.00
	Totaux	2,494.34
Berthier	Entretien du chemin Brassard, depuis Saint-Zénon jusqu'à la grange Robitaille, durant l'hiver 1903-04	40 00
“	Pont Guillet, recouvert en terre, situé au premier rang sur le lot No 12 du cadastre du canton de Brandon, dans Saint-Gabriel	181.72
“	Chemin de front du côté nord de la rivière Mattawin sur les lots Nos 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66 et 67 du premier rang du canton de Brassard, pour atteindre le canton Gouin	1,086.93
“	Chemin de front sur le lot No 11 du rang XIII du canton de Brandon, dans Saint-Damien	75 00
“	Chemin à travers les lots Nos 1 et 2 du canton de Gauthier et son prolongement sur les lots Nos 22 et 21 du rang A du canton de Joliette jusqu'au moulin de Laboire Grandchamp	125.00
“	Confection d'un pont sur les propriétés de Norbert Joly et Moïse Beausoleil dans le rang VI du canton de Brandon, dans Saint-Gabriel	197.16
“	Amélioration de la côte rocheuse sur le chemin Brassard entre Saint-Zénon et Saint Michel des Saints. Acompte	194 93
	Totaux	1,900 74

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvr. en chemin d'hi- ver.	Parachévé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Antoine Leblond.....					100	
Antoine Leblond.....	1.00			0.07		
Antoine Leblond.....	2.00					
	4.04	0 53	9.93	0.40	264	
Corporation municipale de Saint-Zénon, Arthur Champagne, secrétaire- trésorier.....						
Joseph Menard.....					132	
Jos. Richard.....		1.50	0 54	0.12	125	
Camille Bolduc.....			0.18		20	
Camille Bolduc.....	0 25	0 56		0 07	12	
Joseph Rondeau.....					210	
J. B. Champagne.....			0 59		30	100 00
	0 25	2 06	1 31	0 10	399	1 00

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Bonaventure.....	Chemin depuis le lot No 13 jusqu'au No 29 du deuxième rang de la rivière Ristigouche, canton de Matapedia, dans Saint-Alexis.....	146.33
“	Réparation du pont Kearney, sur la rivière Nouvelle, sur le lot No 18 dans Saint-Jean-l'Évangéliste.....	150.00
“	Réparation de la route de Maguasha.....	}
“	Route de Xavier Audet située sur le lot No 31a du premier rang du canton de Maria.....	199.94
“	Route sur le lot No 7 du rang VI et les lots Nos 7, 6, 5 et 4 du rang VII dans la division est de New-Richmond, appelé “Chemin Meadow”.....	100.00
“	Route dans la ligne séparative des lots Nos 6 et 7 du premier rang de Grand Caspédiac et son prolongement jusqu'au rang III dans le canton de New-Richmond, appelée “Stewart Alley”.....	75.00
“	Route entre les propriétés de Walter Bisson et de Frank Scott depuis le premier jusqu'au quatrième rang de Paspébiac-Ouest, dans le canton de Cox.....	99.25
“	Route sur le lot No 20 du rang II et sur le lot No 15 du rang I du canton de Hope, appelée “North River By Road”.....	200.00
“	Route centrale conduisant de Saint-Charles-de-Caplan vers Saint-Alphonse-de-Caplan, dans le canton de Hamilton.....	300.00
“	Route centrale conduisant de Saint-Alphonse-de-Caplan vers Saint-Charles-de-Caplan, partie située sur le lot No 7 des rangs VI et V du canton de Hamilton.....	299.87
“	Chemin de la colonie Ouvrard vis-à-vis le rang III et sur le rang V du canton de Hope.....	200.00
“	Route de Frs Poirier, située entre les lots Nos 20 et 21 du rang III du canton de Hamilton, dans Petit Bonaventure.....	75.00
“	Route Colville située sur les lots Nos 12 et 13 du premier rang du canton de Hamilton, dans Saint-Charles de Caplan.....	123.83
“	Route sur le lot No 1 du premier rang du canton de Hope, appelée route Kruse, à Shigawake.....	75.00
“	Route de Louis Bourdages sur le premier rang de Bonaventure Est.....	58.00
“	Route Saint-Louis sur le premier rang du canton de Carleton, dans Saint-Omer.....	100.00
“	Route Saint-André sur les rangs I et II de la rivière Matapédia dans le canton de Ristigouche.....	200.00

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachevé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Joseph-R. Gallant.....		1.62			150	60.00
James-W. McBrearty.....					110	
			1.00		20	
Joseph Boudreau.....		0.18		0.65		15.00
George Montgomery.....		1.75			196	20.00
William Dimock.....		0.75				
William Young.....		0.07		0.22		
Barthélemi Brière.....		0.65				
Guillaume Landry.....	0.32	1.18		0.32	8	
Abraham Landry.....	0.32	0.32		0.03		
J.-B. Doucet.....			0.72			
Alfred Bujold, fils de Joseph	0.40					
Willham Colville.....			0.18			
Gavin Almond.....		0.29			4	80.00
Louis Bourdages.....		0.29		0.07	15	6.00
Joseph Ed.-M. Landry.....		0.18				18.00
John Cyr.....			2.25			4.00

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Bonaventure— <i>suite.</i>	Route traversant en diagonale les lots Nos 5, 6, 7 et 8 du rang VIII du canton de Ristigouche	126.50
"	Route sur les lots Nos 1 et 2 du deuxième rang de la rivière Matapédia dans le canton de Ristigouche.....	23.50
"	Aide à la reconstruction d'un pont sur la petite rivière de Port Daniel	300.00
"	Chemin Saint-Jules depuis les lots Nos 12 et 13 du rang I sur la Grande Cascapédia jusqu'au rang V dans New Richmond.....	100.00
"	Route des cantons de Cox et de Hope, partie située sur les rangs V et VI de Hope et le rang VII de Cox.....	405.05
"	Chemin de front des rangs VII et VIII du canton de Cox, appelé "Chemin Mercier," sur les lots Nos 6, 5, 4, 3, 2, 1 est et ouest jusqu'au ruisseau Cullin.....	358.02
"	Chemin de front des rangs VII et VIII du canton de Cox, partie située depuis le lot No 7 jusqu'au lot No 13 inclusivement.....	295.20
"	Route de l'église de New-Carlisle, partie située sur les rangs III, IV, V et VI ouest de Paspébiac dans le canton de Cox, depuis le ruisseau Cullin jusqu'au chemin Mercier, et construction du pont du ruisseau Cullin	350.00
"	Route Chapados sur les lots Nos 446 et 448 du premier rang dans L'Anse-aux-Gascons.....	297.75
"	Route Christie, partie située au nord du lac Noir, entre les lots Nos 10 et 11 du rang I du canton de Cox.....	94.50
"	Subvention au bateau faisant le service sur la rivière Ristigouche, de Dalhousie à Maguasha, saison de 1904.....	300.00
"	Reparation du pont de la rivière Nord-Ouest, située sur le lot No 22 du rang VI de Port-Daniel-Ouest.....	60.00
	Totaux	5,122.74
Brome	Chemin entre Millington et Magog, sur les lots Nos 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 des rangs XI, XII et XIII du canton de East Bolton	100.00
	Totaux	100.00

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hiver.	Parachévé en chemin de roulage	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Elzéar Gagnon		0.87			4	
Elzéar Gagnon			1.29		22	
Corporation municipale de Port Daniel, Norman-L. Dow, secrétaire-trésorier, James Langlois, entre- preneur						
Alexander Walsh		0.43			15	
J.-B. Doucet	1.83					
J.-B. Doucet	1.50				54	
Henry Imloff		1.52				
James Hall	2.28				53	
F.-X. Chapados	0.29	0.65		0.18	16	
John Chisholm	0.72					
Capitaine Lazare Allard						
Pierre Deraiche					90	
	7.65	10.75	5.44	1.47	757	203 00
Herbert Shonyo			3.50			25 00
			3.50			25.00

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Chambly	Aide à la confection d'une route appelée " Montée Beaudin " dans la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly	300.00
	Totaux	300.00
Champlain	Chemin du lac Masketsy, dans le canton de Marinier	200.00
"	Cours d'eau dans Saint-Séverin de Proulx-Ville.	100.00
"	Aide à la construction du pont de la rivière La-Fourche, dans Saint-Luc.	50.00
"	Chemin de front des lots Nos 18 et 19 du rang Saint-Léon nord dans Saint-Théophile en allant vers Saint-Timothée.	50.00
"	Route entre les lots 642 et 643 sur le rang Saint-Pierre et le bloc B de Radnor, entre les paroisses de Saint-Timothée et Saint-Théophile. .	200.00
"	Chemin conduisant de Saint-Joseph-de-Mékinac à Saint-Roch-de-Mékinac	100.00
"	Côte de la station, à Grand'Mère	101.08
"	Route traversant le deuxième rang est de la rivière Batiscan sur les lots 176 et 177 du cadastre de Saint-Stanislas, dans la nouvelle paroisse de Saint-Adelphe.	100.00
"	Confection du pont de la rivière Charest sur le rang IV nord (Saint-Charles) dans Sainte-Anne de la Pérade.	50.00
"	Réparation du pont de la rivière Charest sur le rang I nord, dans Sainte-Anne de la Pérade.	50.00
"	Chemin de front des lots 131, 132 et 133 du premier rang ouest du canton de Radnor, dans Saint-Jean-des-Piles, depuis chez Alfred Bellemare jusque chez William Trudel	50.00
"	Route sur les lots 129 et 131 du 1er rang ouest de Radnor, le lot 284 de la concession des Piles et les lots 330 à 336 du rang VI (Saint-Adelphe), depuis chez M. Pierre Beland jusqu'à l'église de Saint-Jean-des Piles.	60.00
"	Travaux de minage dans la route des Piles sur les lots 343, 344 et 345 du rang Saint-Adelphe, les lots 275 et 276 de la concession des Piles, et le lot 5 du rang I de Radnor, dans Saint-Jean-des-Piles ..	50.00

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachevé en chemin de roulage.	Reparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Norbert Lussier.....	1 00	2.00			53	1,494. 00
	1.00	2.00			53	1,494. 00
F.-X. Veillette.....			4.00			200. 00
Gilbert Veillette.....						
Jules Neault.....					80	
Maurice Blais.....	0.03	0.07		0.07	16	
Raphael Gélinas, prêtre...			0.72	0.02	9	
R.-J.-T. Trudel, prêtre....		0.18				15. 00
P.-C. Neault.....			0.05			
Adhémar Charest.....	0 22	0.54		0.11	18	
Charles Tessier.....					38	63.98
Charles Tessier.....					60	
E.-H. Poisson, prêtre.....	0 16	0 11			22	20 00
E.-H. Poisson, prêtre ...	0 72	0 29			20	30 00
E. H. Poisson, prêtre ..			0 36			

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Champlain— <i>suite</i> ...	Confection d'un cours d'eau sur les lots 336, 337, 338 et 339 pour égoutter le chemin de front des rangs Saint-Adelphe et Saint-Olivier, dans Saint-Jean-des-Piles.....	50.00
“	Aide à la construction d'un ponceau arqué en béton armé sur la rivière La Fourche, dans Saint-Narcisse.....	400.00
“	Aide à payer le coût d'un pont métallique sur le chenal ouest de la rivière Sainte-Anne, au village de Sainte-Anne de la Pérade (voir page 24 du rapport de l'année 1902-1903)	500.00
	Totaux.....	2,111.08
Charlevoix	Aide à payer le coût du pont métallique de la rivière du Gouffre au village de la Baie-Saint-Paul (voir page 26 du rapport de l'année 1902-1903).	500.00
“	Entretien du chemin de la Baie-des-Rochers durant l'hiver 1903-04..	50.00
“	Entretien de la partie du chemin Saint-Urbain s'étendant depuis Saint-Urbain jusqu'au lac Ha! Ha! durant l'hiver 1903-04.....	100.00
“	Enlèvement de la neige et de quelques pièces du pave sur le pont de la rivière Malbaie dans le chemin Saint-Urbain durant l'hiver 1904-05.	10.00
“	Aide à payer le coût du pont de la rivière Jean-Noël dans le rang de Terrebonne, dans Saint-Irène (voir page 24 du rapport de l'année 1903-1904)	100.00
“	Chemin Saint-Urbain. Réclamation pour travaux faits en 1903	22.50
“	Route à Godin sur les rangs Saint-Pierre et Saint-Marc, dans Les Eboulements Réclamation pour travaux faits en 1903	96.00
“	Route Sainte-Philomène, dans Sainte-Agnès	25.00
“	Route conduisant au quai projeté, dans Saint-Félicien	206.50
	Totaux	1,110.00

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachévé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
E.-H. Poisson, prêtre						7.00
Corporation municipale de Saint-Narcisse, Alfred Trudel, secrétaire-trésor- rier					64	800.00
Corporation municipale de Sainte-Anne-de-la-Pérade, J.-E. Rompré, maire.....						
	1.13	1.19	5.13	0.20	327	1 135.98
Corporation municipale de Baie-Saint-Paul, Joseph Morin, secrétaire-trésorier						
Elzéar Savard						
Joseph Fortin, Thaddée Harvey et Edmond Gagné						
J.-A. Gauthier dit Larouche						
Corporation municipale de Saint-Irénée.....						
Joseph Fortin.....			20 00		20	
Clovis Thibeau			0 14			
Auguste Tremblay			0 50			
François Tremblay	0 80					
	0 80		20 64		20	

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Chateauguay	Montée "Domaine" qui conduit de Beach Ridge au rang Edmonton, concession Norton Creek, dans Sainte-Clotilde.....	110.00
"	Montée "Nichols" qui conduit du rang de la rivière au village, dans Sainte-Clotilde.....	120.00
"	Montée "Pontage" qui conduit du chemin de Beach Ridge, dans Sainte-Clotilde, au rang des Ecosais, dans Saint-Urbain.....	70.00
"	Route sur les rangs V et VI de Jamestown dans Saint-Malachie d'Ormstown, conduisant du village d'Ormstown à Saint-Antoine-Abbé.....	196.73
	Totaux.....	496.73
ChicoutimietSaguenay	Entretien de la partie du chemin Saint-Urbain s'étendant du lac Ha! Ha! à Saint-Alexis-de-la-Grande-Baie, durant l'hiver 1903-04.....	75.00
"	Entretien d'une partie du chemin de l'Anse-Saint-Jean à la Grande-Baie, durant l'hiver 1903-04.....	30.00
"	Entretien d'une partie du chemin de l'Anse-Saint-Jean à la Grande-Baie, durant l'hiver 1903-04	50.00
"	Traverse de la rivière Portneuf durant l'été de 1904 et entretien du bac.....	50.00
"	Subvention au bateau faisant le service sur la rivière Saguenay, de Chicoutimi à Sainte-Anne, saison de 1904.....	200.00
"	Préparation du bois pour la construction d'un bac, à Saint-Charles-Borromée.....	33.00
"	Construction d'un bac pour faire le service à Jonquières (voir page 28 du rapport de l'année 1903-04), balance.....	89.52
"	Chemin conduisant de Tadousac à Bergeronnes. Réclamation pour travaux faits en 1903.	150.00
"	Chemin du rang Saint-Laurent dans Saint-Fulgence, depuis le lot No 66 jusqu'au lot No 70.....	25.00
"	Chemin de l'Anse à Pelletier, partie située sur les lots Nos 17, 18 et 19 du rang II du canton de Harvey, dans Saint-Fulgence	100.00
"	Route du rang Saint Louis, rang V du canton de Tremblay, dans Saint-Fulgence. Deviation du chemin dans un coteau	22.63

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachevé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Donat Dame			0.14			
Donat Dame			0.11			
Donat Dame			0.08			
William Lindsay			1.09			75.00
			1.42			75.00
André et Joseph Gagnon						
Réné Gagnon						
Juste Simard						
Philippe Gagnon						
Epiphane Gagnon						
Hubert Laberge						
Théophile Lapointe						
Méridé Laprise			8 00			
Henri Tremblay		0 07		0 03		
Louis Girard			0 03			
Alexis Girard		0 11				

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Chicoutimiet Saguenay		
— sortie	Chemin de Louis Tremblay faisant partie du chemin de l'Anse à Pelletier, dans le canton Harvey	25.00
"	Route des Harvey sur les lots Nos 22 et 23 du canton de Tremblay, dans Saint-Fulgence.	30.00
"	Côte du cap de l'anse à Pelletier, située dans le chemin de front des lots 5 et 6 du premier rang du canton de Harvey, dans Saint-Fulgence.	29.80
"	Chemin de la Batture, dans Saint-Alexis-de-la-Grande Baie	30.00
"	Chemin de Saint-Félix-d'Otis.	30.00
"	Chemin du lac à Beaulieu, partie située sur les lots Nos 10, 11 et 12 du rang III du canton de Bergeronnes.	50.00
"	Route du deuxième rang du canton de Bourget, dans Saint-Charles-Borromée.	50.00
"	Chemin de front des lots Nos 14 et 15 des rangs IV et V du canton de Simard.	25.00
"	Route Tremblay, partie traversant les rangs I, II et III du canton de Falardeau.	15.00
"	Route sur les lots Nos 27 et 28 des rangs VI et VII du canton de Tremblay	348.30
"	Chemin de front du rang VII du canton de Tremblay, depuis le lot No 60 jusqu'au lot No 76.	30.00
"	Route sur les lots Nos 37 et 38 du premier au deuxième rang du canton de Bourget, dans Saint-Charles-Borromée.	125.00
"	Chemin du petit lac Clair, partie située sur les lots Nos 25 et 26 du rang III du canton de Falardeau	20.00
"	Chemin du Tableau dans le canton d'Hébert.	23.50
"	Reparations au chemin Saint-Urbain	50.00
"	Route Tremblay, sur les rangs IX et X du canton Tremblay	75.00
"	Chemin de front sur le lot No 47 du rang II de Grandes Bergeronnes, appelle "Chemin du quai."	73.20
"	Route du rang III du canton de Simard.	24.00
"	Chemin de front du rang III du canton de Simard, partie située sur les lots Nos 17, 18, 19, 22, 23 et 24	125.00
		0

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachévé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Louis Tremblay.....			0.05			
Philéas Lavoie.....		0.11			4	
Jeanne Tremblay.....			0.18			
Guillaume Gagné.....			0.18	0.18		
Prudent Potvin.....			0.11	0.05		
Epiphane Leasard.....		0.72			8	6.00
Joseph Racine.....						
Delphis Tremblay.....			0.50	0.08		
Johnny Boullianne.....			2.00	0.05		
Nérée Gravel.....		1.30		0.09		
Réul Tremblay.....			2.00	0.01	4	
Thomas-Louis Savard.....	0.15	0.14				
Luc Tremblay.....		0.18		0.11		
Basile Villeneuve.....					30	
François Gagnon.....			3.00			
Pierre Tremblay.....			1.00		22	
Paul Tremblay.....		0.11			6	
Alsime Botcher.....			0.22			
Calixte Gravel.....	1.00	0.22			4	

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS	Montant payé.
		\$ Cts.
ChicoutimietSaguenay —suite.....	Chemin de l'Anse à Pelletier, partie située sur le lot No 11 dans Saint-Fulgence.....	20.00
“	Route Valin, partie située dans la ligne des lots Nos 36 et 37 du rang VIII du canton de Tremblay.....	125.00
“	Route sur le lot No 31 du rang III du canton de Tremblay.....	25.00
“	Route de l'Anse à Pelletier, dans Saint-Fulgence.....	50.00
“	Chemin de front, près du pont de la rivière à la Loutre, sur le lot No 10 du rang V du canton de Harvey, dans Saint-Fulgence.....	50.00
“	Route du rang V conduisant au rang IV du canton de Jonquière, entre le lot de Benoit Ouellet et le lot de Louis Bergeron.....	150.00
“	Route longeant le lac Clair dans le canton de Falardeau.....	15.00
“	Route de Saint-Léonard dans le canton de Bourget.....	30.00
“	Chemin de front depuis le lot No 20 jusqu'au lot No 30 du rang VII du canton de Tremblay.....	55.00
“	Chemin du lac Clair, partie située sur les lots Nos 26, 27, 28 et 29 du rang II du canton de Falardeau.....	15.00
“	Côtes du cap sur le lot No 12 du premier rang du bord de l'eau, dans Sainte-Anne-de-Chicoutimi.....	50.00
“	Chemin de front du rang VI du canton de Simard.....	20.00
“	Chemin conduisant de Saint-Charles-Borromée à Jonquières entre les rangs I et II du canton de Kénogami.....	94.30
“	Route Gervais entre les lots Nos 17 et 18 du premier rang du canton de Taché.....	30.00
“	Route dans la ligne séparative des cantons de Tremblay et de Simard, partie située au rang X.....	44.00
“	Chemin de front du rang Ouest du canton de Bourget sur les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 et route conduisant de Saint-Ambroise à Saint-Léonard.....	150.00
“	Reconstruction par le gouvernement fédéral du pont de la rivière Petites-Bergeronnes. Contribution du gouvernement provincial.....	400.00
“	Achat d'un cable pour le bac de la rivière Shipshaw.....	18.24
“	Route de la rivière Shipshaw à la rivière à l'Ours. Réparations.....	31.76

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachévé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Arthur Gobeil.....			0.04	0.04		
Eucher Tremblay.....		0.25			8	
Joseph Gravel.....			0.54			
Narcisse Brisson.....		0.36				15.00
Philippe Bergeron.....		0.03				50.00
Benoit Ouellet.....		0.36		0.11	18	
Jules Tremblay.....	0 18					
Alfred Gauthier.....			0.72			
Alexandre Gagné.....			1.66		15	
Michel Bissonnette.....			0.65	0.01		
Cleophe Brassard.....			0.22			
Dolphis Tremblay.....			0.36			
François Duperré.....			1 50			
L.-Nérée Tremblay.....		1 00			10	
Thomas Gagnon.....			0 22	0.04	15	
Abel Simard, prêtre.....			9 00		9	
Ministère des Travaux Pu blies à Ottawa.....						
Charles Guimond.....						
Charles Guimond.....						

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
Chicoutimi et Saguenay		\$ Cts.
— suite	Réparation du pont de la rivière à Beaulieu, sur le lot No 16 du rang IV du canton des Bergeronnes.....	50.00
“	Chemin maritime de Bon-Désir aux Escoumains, sur les rangs I et II est du canton des Bergeronnes.....	40.00
“	Chemin de front du lot No 48 du rang II des Grandes-Bergeronnes..	25.00
“	Chemin de Petit-Saguenay à L'Anse-Saint-Jean, partie située sur les lots Nos 21, 22 et 24 du canton de Dumas et sur le lot No 5 du rang III du canton de Saint-Jean.....	200.00
“	Chemin dans la ligne séparative des cantons de Tremblay et de Falardeau, partie située depuis la route Tremblay jusqu'au lot No 64 du rang X de Tremblay.....	50.00
“	Route du rang III du canton de Simard.....	20.00
“	Chemin de front du rang Ouest du canton de Ferland.....	100.00
“	Route dans la ligne séparative des lots Nos 17 et 18 du deuxième rang, dans Sainte-Anne de Chicoutimi.....	30.00
“	Reconstruction du pont de la rivière Caribou, dans la route passant dans la ligne séparative des cantons de Simard et de Tremblay.....	150.00
“	Chemin de front des lots Nos 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31, au nord-est du lac, dans le canton d'Otis.....	100.00
“	Chemin conduisant de Saint-Félix-d'Otis à L'Anse Saint-Jean.....	150.00
“	Route sur les lots Nos 1, 2, 3 et 4 du rang V du canton de Jonquière, faisant partie du chemin conduisant de Jonquière à Kénogami.....	20.00
“	Entretien du chemin maritime depuis la Baie-des-Rochers jusqu'à la Pointe-au-Bouleau, durant l'hiver 1903-04.....	50.00
“	Chemin conduisant de l'Anse Saint-Jean à Saint-Alexis-de-la-Grande Baie.....	144.00
“	Reconstruction du pont de la rivière des Aulnets, pres de son embouchure sur le Saguenay. Reclamation pour travaux faits en 1899 (voir page 34 du rapport de l'année 1899-1900), balance.....	86.05
“	Parachèvement du pont de la rivière Caribou, situé sur le rang VII dans la route passant dans la ligne séparative des cantons Simard et Tremblay.....	130.30
“	Reparation de la route Tremblay située au IXe rang, dans la ligne separative des cantons Simard et Tremblay.....	43.00
	Totaux.....	4,765.60

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parchevé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Napoléon Lessard						
François Gagnon						
Joseph Imbeau			0 03			
Alfred Labrecque, prêtre.		0.56		0.29	10	
Florent Tremblay	0.40	0 32		0.01	22	
Johnny Filion			0.36			
Bénitie Lavoie			4.50	0 03	199	
François Tremblay		0 18				
Alphé Gravel					42	150.00
Joseph Tremblay	1.30			0.03	30	
H. Néron, prêtre			3.00	0 47		
Adélard Harvey			1 00		20	
Henry Dufour						
Benjamin Boudreault			4 50	0 04		
Georges Savard						
Joseph Tremblay						
Phydime Gauthier			1 45	0 01		
	3 03	02	47 02	1 68	476	221 00

TABLEAU

Etat détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Compt n.....	Route du rang X du canton de Ditton, faisant partie du chemin conduisant de La Patrie à Chartierville	80 00
“	Chemin entre les rangs I et II du canton d'Emberton conduisant à Chesham	100 00
“	Route sur le lot No 26 du premier rang du canton de Hampden, faisant partie du chemin conduisant de Scotstown à Ditton	100 00
“	Route traversant le rang X du canton Marston, dans la ligne séparative des lots Nos 13 et 14, dans St-Léon de-Marston (Val-Racine) ..	146 83
	Totaux	426 83
Deux-Montagnes.....	Main d'œuvre pour la confection d'un pont sur la rivière du nord entre Saint-Canut et Saint-Colomban, sur les lots Nos 34 et 36 du cadastre de Saint-Canut. Les deux municipalités ont fourni les matériaux	1,118 06
	Totaux	1,118 06
Dorchester	Chemin du rang VI du canton de Cranbourne, à partir de la ligne séparative des cantons de Ware et de Cranbourne, appelée Grand Rang, et se dirigeant au sud-ouest, dans Sainte-Germaine-du-Lac-Étchemin	100 00
“	Route entre les lots Nos 32 et 33 du rang III au rang IV du canton de Buckland, dans Saint-Nazaire	200 00
“	Route entre les rangs XIII et XIV depuis le lot No 26 jusqu'au lot No 31 du canton de Cranbourne, dans Saint Benjamin	200 00
“	Chemin de front des rangs III et IV du canton de Cranbourne depuis le lot No 22 jusqu'à la moitié du lot No 2, dans Saint-Odilon	100 00
	Totaux	600 00
Drummond	Chemin de front des lots Nos 27 et 28 du rang X du canton de Wickham	100 00
“	Chemin de front des lots Nos 1, 2 et 3 du rang X du canton de Grant ham	125 00
“	Route sur le lot No 28 du rang VIII du canton de Kingsey	50 00
	Totaux	275 00

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hu ver.	Paraché en chemin de roulage.	Réparé.	Fascinos et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
J.-D. Bernier, prêtre.	0.14	0.11				20.00
J.-D. Bernier, prêtre.	2.00					
God. Chouinard.			0.14			35.00
• J.-A. Vaudreuil, prêtre.	0.47	0.54				
	2.61	0.65	0.14			55.00
Narcisse Nadeau					200	
					200	
Octave Chamberland.		0.58			12	
J. C. Auger, prêtre			0.91		15	
J.-E. Rochette, prêtre.	0.36					
Jos.-E. Donaldson.		0.54		0.02	6	
	0.36	1.12	0.91	0.02	33	
Alfred Caya			0.49			65.00
Paul Lavallée			0.36	0.36		35.00
Etienne LeBel.			0.03			12.50
			0.88	0.36		112.50

TABLEAU

Etat détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS	Montant payé
		\$ Cts.
Gaspé	Entretien de la partie est du chemin maritime de Portage-de-Grand-Etang, durant l'hiver 1903-1904.....	75.00
"	Entretien de la partie ouest du chemin maritime de Portage-de-Grand-Etang, durant l'hiver 1903-04.....	75.00
"	Peinture du pont construit en 1903, sur la rivière Petit-Pabos, à son embouchure, près de la baie des chaleurs, dans Sainte-Adélaïde.....	64.86
"	Route de Pierre Dugas sur le premier rang du canton de Tourelle, dans Sainte-Anne-des-Monts.....	23.80
"	Route de Johnny St-Pierre dans Sainte-Anne-des-Monts.....	23.85
"	Route de Petite-Tourelle, sur la première concession du canton de Tourelle, dans Sainte-Anne-des-Monts.....	24.00
"	Chemin maritime depuis le ruisseau à la Chute jusqu'à Petite-Tourelle, dans Sainte-Anne-des-Monts.....	23.80
"	Chemin maritime depuis Petite-Tourelle, jusqu'au ruisseau Castor, dans Sainte-Anne-des-Monts.....	24.00
"	Chemin maritime depuis le ruisseau Castor jusqu'à la côte de l'anse à Jean.....	24.05
"	Chemin maritime depuis la côte de l'anse à Jean jusqu'à Sautaux.....	20.20
"	Chemin maritime depuis Sautaux jusqu'au ruisseau Vallée, dans le canton de Christie.....	25.00
"	Route de Marcel St-Laurent sur la troisième concession du canton de Tourelle, dans Sainte-Anne-des-Monts.....	23.90
"	Route du côté ouest de la grande rivière Sainte-Anne entre les rangs II et III dans Saint-Anne-des-Monts.....	25.00
"	Confection d'un quai de protection au pont de la rivière à Claude, sur le lot No 54 du rang II du canton de Duchesnay, dans la route de l'est de Rivière à Claude.....	25.00
"	Route du côté ouest de Rivière à Pierre.....	23.90
"	Chemin maritime près de la rivière Anse Pleureuse.....	25.00
"	Route du ruisseau des Olives sur le lot No 8 du premier rang de l'anse Pleureuse.....	25.00
"	Pont de la rivière Gros-Méle, sur le premier rang, dans Saint-Antoine du Gros-Méle.....	49.40

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Gaspé	Pont de la rivière Petite-Madeleine sur le lot No 4 du premier rang.	25.00
"	Chemin maritime de Pointe-à-la-Frégate, partie située sur les lots Nos 33 et 41.	25.00
"	Chemin de communication depuis le fleuve jusqu'au chemin maritime, à Manche-d'Épée.	40.00
"	Route sur les lots Nos 8 et 9 depuis le premier jusqu'au deuxième rang du canton de Percé, dans l'Anse-du-Cap.	100.00
"	Réparation du pont Plourde sur la grande rivière au Renard, dans le premier rang du canton de Fox.	38.95
"	Chemin de portage de l'Anse-à-Griffon, depuis le lot No 20 jusqu'au lot No 6 du rang de la rivière.	40.00
"	Chemin de front du deuxième rang du canton de Cap-Rosier, partie située sur le lot No 14, côté sud.	25.00
"	Chemin de front du deuxième rang du canton de Cap-Rosier, partie située sur le lot No 14, côté nord.	40.00
"	Chemin de la montagne Saint-Alban, à Grande-Grève.	25.00
"	Chemin de la grande montagne sur les lots Nos 4, 3, 2 et 1 dans Cap-Rosier.	40.00
"	Route sur les lots Nos 6 et 7 depuis le premier jusqu'au deuxième rang, dans l'Anse-à-Brillant.	25.00
"	Route sur les lots 1 et G du premier rang du canton de Douglas, à Seal Cove.	25.00
"	Route dans le canton de Percé conduisant à Saint-Isidore.	40.00
"	Côte dans les caps pour descendre à la mer, dans le premier rang du canton de Percé, dans la paroisse de Grande-Rivière.	20.75
"	Route sur le lot No 38 du premier rang de Grande-Rivière, à Brèche-à-Menon.	40.00
"	Route entre les lots Nos 16 et 17 conduisant du premier au deuxième rang, dans Douglstown.	75.00
"	Chemin de front des lots Nos 4, 5 et 6 du premier rang sud du canton de Malbaie.	40.00
"	Chemin de travers sur les lots Nos 31, 32 et 33 du deuxième rang dans Sainte-Adélaïde-de-Pabos.	38.80

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachevé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Joseph Caron.....					69	
Louis Guilmet.....		0.18	0.03			
Eugène Bélan.....			0.50			
C.-Ph. Côté, prêtre.....					60	
J.-Baptiste Samuel.....					160	
Ovide Labbé.....			1.50		20	
Félix Ferguson.....		0.04				
Ferdinand Ferguson.....		0.06		0.03		
Edward Price.....			1.25			
Paul Gagnon.....			0.22			
John White.....	0.36					
Patrick Maher.....		0.14				
Georges Beaudin.....			1.00			
Cyriac Lapière.....						
Patrick Codaz.....			0.05		18	
Martin McCabe.....		0.58			8	
Charles Laflamme.....	0.07	0.03			83	
Joseph Cyr.....	0.43	0.93		0.02		

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Gaspé— <i>suite</i>	Chemin de front des lots Nos 19, 20, 21 et 22 entre les rangs II et III du canton de Percé.....	50.00
"	Route de l'ouest dans Grande-Rivière.....	50.00
"	Route sur le lot No 2 du premier rang du canton de Douglas, à Seal Cove, conduisant au deuxième rang.....	50.00
"	Réparation du pont de Grand Chlorydorme, sur les lots Nos 56 et 57.	40.00
"	Entretien du chemin de la Grande Montagne entre Cap-des-Rosiers et Grande-Grève, durant l'hiver 1904-1905.....	21.50
	Totaux.....	1,515.76
Huntingdon.....	Route dans le canton de Franklin, depuis Saint-Antoine jusqu'à Ormstown.....	200.00
	Totaux	200.00
Iberville.....	Aide à la construction d'un pont métallique sur la rivière du Sud-Ouest, situé à l'intersection de la descente Ostigny et du chemin du rang Écossais, dans la paroisse de Sainte-Brigide.....	400.00
	Totaux.....	400.00
Des-de-la-Madeleine ..	Chemin du Cap Vert, dans Etang-du-Nord.....	50.00
" ..	Chemin des Caps et Grand-Ruisseau, partie Nord, dans Etang-du-Nord	150.00
" ..	Chemin des Caps et Grand-Ruisseau, partie Sud, dans Etang-du-Nord	50.00

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachévé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Pierre Cronier, jr.....	0.58					
Joseph Beaudin, fils de Simon.....					135	
Daniel Beaudin	0.63					
Magloire Coulombe.....					78	
Richard Dunn.....						
	2.07	2.31	14.49	0.09	851	10.00
Corporation municipale du canton de Franklin, S.-E. Ames, secrétaire-trésorier.....			2.00			
			2.00			
Corporation municipale de Sainte-Brigide, J.-R.-B. Langevin, secrétaire-trésorier.....					75	2,420.00
					75	2,420.00
Samuel Harvie.....		2.00			4	
Eusébe-A. Leblanc.....		1.14				
Philip Cyr.....	1.00	0.28		0.06	10	

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Iles-de-la-Madeleine <i>suite</i>	Chemin de "Gravel Cove," dans Grosse-Ile	15.00
" ..	Chemin entre East Cape et Old Harry, dans Grosse-Ile	10.00
" ..	Chemin de l'Anse à la Cabane au moulin, dans Amherst	50.00
" ..	Chemin entre Barachois et l'église de l'Etang-du-Nord	50.00
" ..	Chemin entre Barachois et l'église de l'Etang-du-Nord	50.00
" ..	Chemin entre l'église de Bassin et Grand-Ruisseau	50.00
" ..	Côte sur le chemin de Pointe-Basse, dans Hâvre-aux-Maisons	25.00
	Totaux	500.00
Joliette	Entretien de la partie du chemin Brassard s'étendant depuis Sainte-Emélie-de-l'Energie jusqu'à la grange Robitaille, durant l'hiver 1903-04	70.00
"	Chemin de la 2e concession Saint-Pierre, dans Saint-Jean-de-Matha	149.34
"	Aide à la construction d'un pont sur la rivière L'Assomption, dans Saint-Côme	92.12
"	Chemin du rang V du canton de Joliette, depuis le lot 19 jusqu'au lot 8, dans Sainte-Emélie-de-l'Energie	44.95
"	Chemin de ligne des rangs VIII et IX du canton de Brandon entre Saint-Jean-de-Matha et Saint-Damien	48.50
"	Chemin de front des concessions Sainte-Eugénie et Sainte-Catherine, vis-à-vis les lots 540 à 545 Sainte-Eugénie et les lots 556 à 563 Sainte-Catherine, dans Saint-Jean-de-Matha	50.00
	Totaux	454.91
Kamouraska	Route de Saint-Alexandre à Saint-Eleuthère dans les cantons Park et Pohénégamook	199.99
"	Route de Saint-Paschal à Saint-Bruno, partie située à l'endroit appelé "La Montagne"	175.00

No 2.—*suite*.

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Paracheyé en chemin de roulage.	Réparé,	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Thomas Clarke.....		1.00				20.00
Frédéric Clarke.....				0.02	25	25.00
Nazaire-E. Vigneau.....		4.00		0.02		20.00
Johnny Forest.....			0.50			
Julien Richard.....			0.50			
Edouard Lapierre.....		1.50				
Vilbon Cormier.....						
	1.00	7.92	1.00	0.10	39	65.00
Edmond Bazin.....						
Pierre Ducharme.....						
Alphonse Labine, maire.....						
J.-B. Robitaille.....			1.50	0.01		
Joseph Mondor.....			0.54			
Télesphore Rainville.....			1.16	0.10	20	
			3.20	0.11	20	
Alexis Bélanger.....			12.00			
Léon Langelier.....			0.06			

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Kamouraska— <i>suite</i>	Route du rang III près de l'église de Saint-Bruno.....	99.50
“	Pont de la rivière de la Manie sur le rang VII dans la route du gouvernement, dans Saint-Bruno.....	25 00
“	Route des cantons Bonguay et Chabot, dans Sainte-Hélène.....	58.00
“	Route de Théophile Chamberland sur le rang VI lac Saint-Pierre, dans Saint-Pacôme.....	99.45
“	Route de Saint-Onésime, partie située au rang VII du canton d'Ixworth.....	96.75
	Totaux.....	753.69
Lac Saint-Jean	Chemin de front à partir du pont de la rivière à la Carpe, courant nord, dans le canton de Pelletier. Réclamation pour travaux faits en 1903.....	200.00
“	Creusement d'un fossé pour l'écoulement de l'eau de la route du pont Taillon, sur les rangs II et III du canton de Parent, dans Saint-Méthode. Réclamation pour travaux faits en 1903, balance.....	50.00
“	Construction du pont de la rivière Bédard sur les lots Nos 33 et 34 du rang IX du canton de Signal, dans Saint-Joseph d'Alma.....	421.23
“	Parachèvement du chemin de la rivière au Foin (Mistassibi).....	250.00
“	Parachèvement du chemin de la rivière aux Rats.....	
“	Subvention au bateau à vapeur “ Nord ” faisant le service sur le lac Saint-Jean, de Roberval à Péribonca et Honfleur, saison de 1904....	400.00
“	Subvention au bateau à vapeur “ Marie-Alma, ” faisant le service sur le lac Saint-Jean, de Roberval à Saint-Félicien, Saint-Méthode et Mistassini, saison de 1904.....	400.00
“	Subvention au bateau à vapeur de monsieur A. Morin, faisant le service sur le lac Saint-Jean, de Saint-Jérôme et Saint-Gédéon à la Pipe, saison de 1904.....	400.00
“	Creusement d'un fossé pour l'écoulement de l'eau de la route du pont Taillon sur le rang III du canton de Parent, dans Saint-Méthode..	75.75
“	Creusement d'un fossé pour l'écoulement de l'eau dans la route du pont Taillon, sur les rangs II et III du canton de Parent, dans Saint-Méthode.....	300.37

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachévé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Léon Langelier			0.11			
Léon Langelier						
Martial Chénard	2.50					
Zacharie Ouellet		0.11				
Amable Ouellet			1.09		25	
	2.50	0.11	13.26		25	
RR. PP. Trappistes		0.54			17	
Georges Guénard						
Narcisse Nadeau et Oliva Cloutier					94	
RR. PP. Trappistes.....		1.75				
		1.75				
Ed. Niquette						
Philéas-Jos. Déry						
Alexandre Morin						
Georges Guérard						
Alex. Hébert						

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Lac St-Jean— <i>suite</i>	Chemin reliant Mistassini à Albanel	382.14
“	Confection d'un terrassement pour combler une coulée sur le lot No 27 dans le chemin de front des rangs V et VI du canton de Chamouchouane	244.42
“	Chemin Archambault, partie traversant le rang IV de Taillon, se dirigeant vers Honfleur	150.00
“	Chemin d'Honfleur sur les rangs I et II du canton Dalmas, partie située depuis le lot No 55 jusqu'au lot No 66	200.00
“	Route de l'église jusqu'à la grosse "culvert," partie située depuis le lot 13 du rang XV jusqu'au lot No 37 du rang XIII du canton de Dequen, dans Saint-Thomas d'Aquin	190.82
“	Route entre les lots 31 et 32' du rang VII du canton de Labarre, dans Saint-Joseph d'Alma	187.09
“	Construction du pont de la rivière à la Carpe, situé sur le lot No 62 dans le premier rang du canton Saint-Hilaire.	359.87
“	Route dans la ligne séparative des cantons de Ouiatchouane et Roberval, sur les rangs IV et V de Roberval, dans Sainte-Edwidge	150.00
	Route des Sauvages, sur les rangs VII et VIII du canton Ouiatchouane, dans Sainte-Edwidge	
“	Route sur les rangs IV et V du canton Roberval, dans Sainte-Edwidge	100.00
“	Route du lac Rond, partie située depuis la ligne des lots Nos 15 et 16 du rang VI du canton Roberval en remontant jusqu'au canton Ross	100.00
“	Route du lac Belley passant sur le lot 52 du rang II, les lots 52, 51 et 50 du rang III et les lots 50, 51 et 52 du rang IV du canton de Métabetchouane, dans Chambord	300.00
“	Route entre les rangs VI et VII du canton de Métabetchouane, dans Saint-François-de-Sales	14.70
“	Chemin longeant la rive ouest de la rivière Métabetchouane, partie située sur les rangs V, VI et VII du canton Métabetchouane, dans Saint-André	100.00
“	Route sur le lot 11 du rang III du canton de Crespieul, appelée "Chemin de la Presqu'île"	19.75

No 2—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachévé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
François-Xavier Rousseau.....		1.72		0.22	16	
Charles St-Pierre.....			0.02		4	
Charles Lindsay.....			1.00	0.42		
Charles Lindsay.....			1.00	0.65	255	
Xavier Lapointe.....		0.83				
Etienne Pednaud.....	0.46	0.54			7	
Narcisse Nadeau.....					100	
Norbert Girard.....		0.11		0.09	43	
			2.00			
Charles Potvin.....			0.14	0.14	16	
Charles Potvin.....			3.00			
A. Deschenes.....			0.76		33	
Augustin Côté.....			2.00			
Denis Boivin.....			2.00	0.07	12	
D.-J. Marsan.....			0.14	0.07	7	

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS	Montant payé.
		\$ Cts.
Lac St-Jean— <i>suite</i>	Chemin de front sur les lots Nos 11, 10, 9, 8, 7, 6 et 5 du rang III du canton Crespien, allant à la rivière Rats-Musqués.....	175.67
“	Route du rang III Est du canton de Labarre sur les lots Nos 12, 13 et 14 et sur le lot 3 du rang VII du même canton.....	147.44
“	Route sur le lot No 30 du rang A et le lot No 31 du rang X, dans Saint-Gédéon.....	197.43
“	Route entre les cantons de Delisle et Taché, partie située sur le rang II de Delisle.....	100.00
“	Route entre les lots Nos 14 et 15 du rang III du canton de Taillon....	100.00
“	Chemin de front longesant la rivière Petite-Péribonca, partie située sur les lots 14 et 15 du rang VI et les lots 4, 5, 6, 7 et 8 du rang VII, dans le canton de Dalmas.....	144.00
“	Route allant du rang IX au rang X, entre les lots Nos 47 et 48, dans le canton de Normandin.....	100.00
“	Route entre les lots Nos 7 et 8 du rang VI et chemin de front sur les lots Nos 8 et 9 entre les rangs VI et VII du canton de Dufferin, Notre-Dame-de-la-Doré.....	200.00
“	Chemin de front des lots Nos 26, 27, 28 et 29 entre les rangs V et VI du canton de Dufferin.....	50.00
“	Chemin de front entre les rangs IV et V du canton de Parent, depuis le No 27 jusqu'au lot No 35, dans Saint-Méthode.....	100.00
“	Confection d'un viaduc sur une coulée, située sur le lot No 21 du rang III du canton de Dalmas.....	149.10
“	Construction d'un pont sur chevalets, sur la rivière Touzin, sur le lot No 24 du rang III du canton de Dalmas.....	
“	Route entre les lots Nos 10 et 11 du premier rang du canton de Dolbeau pour atteindre le site du bac projeté.....	100.00
“	Chemin de front entre les rangs V et VI du canton de Taillon sur les lots Nos 31, 32, 33, 34, 35, 36 et la $\frac{1}{2}$ du lot 37. Aide de \$12.00 pour l'ouverture du chemin sur la largeur d'un lot.....	78.00
“	Chemin de front sur les lots Nos 18, 19, 20, 21, 23 et 24 du rang IV du canton de Taillon. Aide de \$12.00 pour l'ouverture du chemin sur la largeur d'un lot.....	72.00

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachevé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	¢ Cts.
D.-J. Marsan.....	1.01	0.39		0.09	26	
Joseph Dufour.....		0.65				
Barnabé Girard.....		0.75				
Joseph Fleury.....			1.00	0.02		
Oscar Renaud.....		0.50		0.11		
C. Morin.....	1.80				52	
Corporation municipale de Normandin, Joseph La- voie, conducteur.....		0.47			23	
Alexandre Fraser.....		0.76				
Alexandre Fraser.....		0.65				
Alex. Hébert.....			1.25			
Louis Touzin.....					64	
					124	
Jean-B. Savard.....		1.00				
Charles Lindsay.....		1.09				
Oscar Renaud.....		1.00				

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Lac St-Jean— <i>suite</i>	Chemin de front sur les lots Nos 20, 21, 22, et 23 du rang V du canton de Taillon. Aide de \$12.00 pour l'ouverture du chemin sur la largeur d'un lot.....	48.00
"	Ouverture, à l'entreprise, du chemin longeant la rivière Moreau sur les lots Nos 25, 26, 27, 28, 29 et 30 du rang III du canton de Moreau.	100.00
"	Ouverture du chemin de front entre les rang IV et V du canton de Normandin sur les 15 premiers lots. Aide de \$10.00 pour l'ouverture du chemin sur la largeur d'un lot.....	150.00
"	Chemin de front entre les rangs I et II du canton de Dolbeau, sur les lots Nos 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20.....	90.75
"	Réparation du chemin reliant Albanel à Mistassini, partie située sur les rangs I, II et III d'Albanel.....	150.00
"	Route entre les lots Nos 25 et 26 du rang VI du canton de Signai, dans Saint-Gédéon.....	150.00
"	Chemin conduisant de Saint-Gédéon à Saint-Joseph d'Alma, partie située depuis le rang V jusqu'au rang VII du canton de Signai....	149.38
"	Reconstruction du pont de la Belle-Rivière, situé sur le lot No 2 du rang III du canton de Caren, dans Hébertville.....	130.00
"	Route entre les lots Nos 9 et 10 des rangs VIII et IX du canton de Girard.....	200.00
"	Ouverture d'une route conduisant au quai projeté à Saint-Cœur-de-Marie, partie située dans la ligne séparative des cantons Taillon et Delisle et partie située sur les lots Nos 1 et 2 des rangs I et A du canton Taillon.....	250.00
"	Chemin de front, appelé "Chemin Saint-Joseph," depuis le lot No 1 jusqu'au lot No 20 entre les rangs I et II du canton de Duferin....	299.80
"	Sondage de la rivière Chamouchouane.....	6.00
"	Route longeant le lot No 20 du rang V et le lot No 10 du rang VI et son prolongement en chemin de front entre les rangs V et VI depuis le lot No 16 jusqu'au lot No 25, dans le canton de Dalmas.....	114.68
"	Aide à la construction d'un pont sur le lot No 20 entre les rangs V et VI du canton d'Albanel.....	50.00

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachevé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascinos et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Oscar Renaud.....		0.66				
Louis Hébert.....		1.32				
Corporation municipale de Normandin, Néré Cloutier, maire, Amable Dorval, conducteur.....		1.45				
J.-O.-C. Duguay.....	0.50				15	
Raymond Trudel.....			0.22	0.03		
François Lessard.....		0.80				
Corporation municipale de Saint-Gédéon, Léandre Savard, conducteur.....			2.00	1.00		
Corporation municipale d'Hébertville, Joseph Girard, conducteur.....					75	400.00
Corporation municipale de Normandin, Joseph La- voie, conducteur.....		2.00		0.18		
Abraham Boivin.....	1.20					
M.-P. Hudon, prêtre.....	3.50					
Dom. Têtu.....						
Ernest Roy.....	1.11			0.03	118	
Auguste Néron.....					30	

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS	Montant payé
		\$ Cts.
Lac St-Jean— <i>suite</i>	Aide à la construction d'un pont sur le lot No 18 entre les rangs VI et VII du canton d'Albanel.	50.00
"	Confection d'un fossé pour l'écoulement des eaux dans la route entre les lots Nos 9 et 10 des rangs V et VI du canton de Parent	100.00
"	Préparation du bois pour faire du pontage dans le chemin longeant la rivière Petite-Périgoaca sur les rangs III et IV du canton de Dalmas	14.00
"	Travaux de protection au pont de la rivière de la Saumonerie, situé sur le lot No 153 dans le chemin de front du 1er rang de Roberval.	50.00
"	Déviation d'une partie du chemin de Saint-André située entre les rangs VI et VII du canton de Métabetchouane, dans Saint-François-de-Sales	23.00
"	Confection d'un bac pour faire le service sur le lac Kenogamichiche, dans Hébertville. Réclamation pour ouvrage fait en 1903. Balance	39.00
"	Abords du pont de la rivière Ouitchouanish près de la chapelle de Sainte-Edwidge	111.58
"	Réparation du pont Tsillon situé sur la rivière Chamouchouane, dans Saint-Félicien	24.74
"	Travaux de terrassement pour hausser le chemin de front situé sur le côté nord du lac Bouchette.	50.00
	Totaux	9,060.71
L'Assomption	Aide à la réparation d'un pont et à l'amélioration des grandes côtes dites "de la Chute," dans Saint-Roch de l'Achigan	500.00
	Total	500.00
Lévis,	Chemins dans Saint-Louis-de-Pintendre	300.00
	Total	300.00

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachévé en chemin du roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Auguste Néron.....					34	
Edmond Julien.....						
Louis-L. Dionne.....						
François McNicoll.....						
Charles Harvey.....	1.00					
Nap. Vaillancourt.....						
Charles Potvin.....						
Corporation municipale de Saint-Félicien.....						
Xavier Lapointe.....			0.06		7	
	10.67	20.73	16.59	3.12	1,172	400 00
Corporation municipale de Saint-Roch-de-l'Achigan.....						
Corporation municipale de Saint-Louis-de-Pintendre, G. Demers, maire.....						

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
L'Islet	Aide à la construction d'un pont métallique sur la rivière Ferrée, à Saint-Roch-des-Aulnets (voir page 50 du rapport de l'année 1903-04)	500 00
"	Route de Cléophas Ouellet située sur les rangs II et III du canton d'Ashford, dans Saint-Damase.	50 00
"	Réparation des culées du pont de la rivière des Trois-Saumons sur le rang I du canton d'Ashford, dans Saint-Damase.	25 00
"	Route Elgin, partie située sur les rangs I, II et III du canton d'Ashford, dans Saint-Damase.	50 00
"	Chemin Arago sur le rang IV du canton de Fournier, dans Saint-Damase.	25 00
"	Route Elgin, partie située depuis Ste-Perpétue jusque chez François Pelletier, dans Saint-Damase.	25 00
"	Route Elgin, partie située depuis chez François Pelletier jusqu'au rang III du canton d'Ashford, dans Saint-Damase.	25 00
"	Chemin de front des lots Nos 20, 21 et 22 entre les rangs III et IV du canton de Casgrain (rang Saint-Eugène), dans Saint-Pamphile.	25 00
"	Route sur le lot No 47 entre les rangs VI et VII du canton de Leverrier, dans Saint-Pamphile.	50 00
"	Route entre les lots Nos 13 et 14 du rang II du canton de Casgrain, dans Saint-Pamphile.	25 00
"	Route sur les rangs IV et V du canton de Leverrier, à l'ouest de Saint-Adalbert pour communiquer à Saint-Marcel.	50 00
"	Route entre les lots Nos 3 et 4 du rang II du canton de Dionne, dans Saint-Pamphile.	25 00
"	Chemin de front entre les rangs IV et V du canton de Dionne, dans Saint-Pamphile.	25 00
"	Route sur les rangs I et II du canton Leverrier, dans Saint-Marcel, pour communiquer à Saint-Adalbert.	75 00
"	Route Arago, partie située sur les rangs I, II, III et IV du canton d'Arago, depuis Saint-Marcel jusqu'au camp des Cèdres.	50 00
"	Chemin Taché, partie située sur les lots Nos 48 et 49 du rang VI du canton d'Arago, dans Saint-Marcel.	25 60

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver. ⁴	Paraché en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Corporation municipale de Saint-Roch-des-Aulnets, P. T. Dupont, secrétaire- trésorier.....						
Jean-Baptiste Gagnon.....		0.11	0.22			
Félix Bélanger.....						
Auguste Pellerin.....			0.43			
Jean-Baptiste Sénéchal.....			2.50			
François Pellerin.....			0.09			
Pierre Blier.....			0.22			
Herménégilde Leclerc.....					25	33.00
Michel Duval.....		0.07		0.07		
Joseph Moreault, fils.....	0.22					3.30
Zéphirin Duval.....	0.33					
François Pelletier.....		0.07	0.22			
Joseph Fournier.....			0.29			
Charles Morin.....	1.50	0.36	0.75			
François Morin.....			4.00			
Pierre Pelletier.....		0.11	0.08			

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
L'Islet.— <i>Suite</i>	Route des Commissaires située sur le rang V du canton de Lessard, entre Saint-Cyrille et Saint-Eugène.....	23.00
".....	Réparation d'un pont et amélioration d'une côte dans le chemin de front entre les rangs VII et VIII du canton de Lessard, dans Saint-Cyrille.....	50.00
".....	Chemin de front des lots Nos 9, 10 et 11 du rang III du canton de Lessard, dans Saint-Cyrille.....	25.00
".....	Route à David Thibault, dans Saint-Cyrille.....	25.00
".....	Chemin de front sur le lot No 13 des rangs II et III du canton de Bourdages, dans Saint-Cyrille.....	27.00
".....	Route Arago, partie située depuis Saint-Cyrille jusqu'au camp des Cèdres.....	50.00
".....	Réparation du pont de la rivière La Fourche dans la dite route.....	50.00
".....	Route entre Saint-Cyrille et Saint-Aubert.....	24.30
".....	Route entre les lots Nos 7 et 8 du rang A et son prolongement en chemin de front entre les rangs I et II du canton de Garneau, dans Sainte-Perpétue.....	75.00
".....	Route de Elgin entre les cantons de Garneau et Lafontaine depuis le lot No 41 dans Sainte-Perpétue jusqu'à Saint-Pamphile.....	50.00
".....	Chemin de front dans le canton Garneau, appelé "Equerre de Saint-Marcel," dans Sainte-Perpétue.....	25.00
".....	Route Manitoba entre les lots 13 et 14 du rang B et chemin de front (prolongement de la dite route) entre les rangs II et III du canton de Lafontaine, dans Sainte-Perpétue.....	25.00
".....	Chemin Taché partie située sur les lots 2, 3, 4, 5 et 17 entre les rangs IV et V du canton de Lafontaine, dans Sainte-Perpétue.....	24.90
".....	Chemin Taché, partie située entre les rangs V et VII du canton de Garneau, dans Sainte-Perpétue.....	25.00
".....	Chemin de front des lots Nos 7, 8 et 9 du rang VIII du canton de Lessard, dans Saint-Cyrille.....	100.00
".....	Route entre les cantons d'Arago et Garneau, dans Saint-Marcel, allant à l'est, vers Sainte-Perpétue.....	100.00
".....	Chemin de front dans le canton d'Arago, paroisse de Saint-Marcel allant à l'ouest vers Sainte-Apolline.....	100.00
	Totaux.....	1,799.20

No 2.—*suite*.

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachevé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Prime Cloutier.....			0.02			
Onésime Carlos.....			0.05			
Anselme Kérouac.....			0.43			
Joseph Coulombe.....	0.29					
Paul Bernier.....			0.16		6	
Alfred Lord.....			2.25		8 26	
Louis Laurendeau.....			0.11			
Germain Saint-Pierre.....		0.54		0.03		
Théophile Gaudreault.....			1.73			
Clément Gagnon.....			1.50			
Joseph Jean.....			0.29			
Joseph Pelletier.....			0.72	0.07		
Charles Leblanc.....			0.43		20	
Auguste St-Pierre.....	0.80				4	
F.-X.-A. Dulac, prêtre.....	0.43	0.32				
F.-X.-A. Dulac, prêtre.....			0.51			
	3.57	1.58	17.00	0.17	89	38.80

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Lotbinière	Aide à payer le coût de la construction du pont de la rivière du Chêne, dans Sainte-Emélie (voir page 54 du rapport de l'année 1903-04)....	300.00
"	Aide à la construction d'un pont sur la rivière Beauvillage, dans Saint-Gilles.....	400.00
	Totaux.....	400.00
Maskinongé	Ouverture du chemin du lac Ignace depuis le lot No 55 du rang II jusqu'à la rivière Mattawin sur le lot No 64 du même rang dans le canton Masson.....	1,605.45
	Réparation de la route Champagne sur le rang XI du canton de Provost et les rangs I et II du canton de Masson	200.00
"	Travaux de terrassement pour hausser le chemin, afin de diminuer la longueur du pont de la décharge du lac Saccacom, situé sur les lots Nos 353 et 355 du rang N.O. Rivière du Loup, canton Hunterstown, dans Saint-Alexis-des-Monts.....	200.00
	Totaux.....	1,805.45
Matane.....	Chemin Sayabec-Matane, dans Saint Léandre.....	725.00
"	Chemin Sayabec-Matane, à partir de Sayabec.....	652.63
"	Route de la gare de Petit-Métis sur le rang III de la seigneurie de Métis.....	100.00
"	Chemin de front du rang V de la seigneurie de Métis	75.00
"	Route de la gare de Kempt, partie située entre les lots Nos 22 et 23 du rang VIII du canton de Cabot	150.00
"	Route dans la ligne séparative de la seigneurie de Métis et du canton de MacNider, partie située vis-à-vis les rangs I et II de MacNider.	125.00
"	Route dans la ligne séparative de la seigneurie de Métis et du canton de MacNider, partie située au nord de la rivière Tartigou vis-à-vis le rang V de MacNider.....	249.99
"	Route dans la ligne séparative des cantons de MacNider et Cabot, partie située vis-à-vis les rangs VIII et IX de MacNider.....	150.00

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachevé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
E.-G. Joly de Lotbinière.....						
Corporation municipale de Saint-Gilles, Alfred De- mers, maire.....					110	875.00
					110	875.00
Michel Basinet.....		2.75		0.31	38	
			3.50	0.18	21	
Hormisdas Constantin.....		0.02				
		2.77	3.50	0.49	59	
Alex. Levasseur.....		3.72	0.56	0.34	119	
L.-P. Joubert.....	1.50	4.25		0.80	45	
Louis Fortin.....			1.27			
George St-Laurent.....			0.11			
Barthélemi Dubé.....		0.33		0.03	16	
Corporation municipale de Petit-Métis, A.-H. Mc- McLaren, conducteur.....		1.00			6	
Théophile Bernier.....	0.47					
Julien Michaud.....			2.00	0.22	6	

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Matane.— <i>suite</i>	Route sur le lot No 9 du rang XI du canton de Cabot, dans Saint-Moise.....	50.00
“	Route Harvey entre les lots Nos 66 et 67 du rang S. O. chemin Mata-pedia, canton Cabot, dans Saint-Moise.....	250.00
“	Route de Sandy Bay, partie située sur les lots Nos 86 et 85 du rang N. E. chemin Matapédia, canton Cabot, dans Saint-Moise.....	100.00
“	Route sur le premier rang de la seigneurie du lac Matapédia, entre Sayabec et Cedar Hall.....	125.00
“	Route Baby Ouellet, située sur le rang A de la Seigneurie, dans Sayabec.....	150.00
“	Route Saucier, située entre les lots Nos 43 et 44 du rang III de la seigneurie du lac Matapédia, dans Cedar Hall.....	150.00
“	Route Labrie, située entre les lots Nos 197 et 198 du rang II Est de la Seigneurie dans Amqui.....	150.00
“	Route dans la ligne séparative des cantons d'Amqui et Pinault, depuis la rivière Amqui jusqu'au lot No 43 du premier rang du canton de Pinault.....	100.00
“	Route dans la ligne séparative du lot No 33 du rang VII et du lot No 36 du rang VIII dans le canton d'Amqui.....	95.08
“	Route du Lac-aux-Saumons, entre les lots Nos 31 et 32 du rang III du canton d'Amqui.....	150.00
“	Ouverture d'une route sur le lot No 40, sur la côte des Grands Capucins.....	50.00
“	Amélioration d'une côte dans le chemin de front du rang V du canton Tessier, dans Saint-Luc.....	50.00
“	Construction du pont du ruisseau à Dumais, ou rivière Petit-Matane, sur le chemin de front du rang V du canton de Tessier, dans Saint-Luc.....	50.00
“	Route du côté nord de la rivière Matane, dans Saint-Jérôme-de-Matane.....	99.55
“	Route longeant le côté sud de la rivière Matane, dans Saint-Jérôme-de-Matane.....	100.00
“	Route du rang V du canton Saint-Denis, dans Saint-Jérôme-de-Matane.....	150.00

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachevé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Hippolyte Deschesnes.....		0.58		0.01	6	
Frs. Harvey.....		0.58		0.29	22	
Célestin Smith, père.....	0.07	0.29		0.01	7	
Charles Pearson.....	0.65	0.36		0.29	18	11.00
Charles St-Pierre.....		0.29	0.62	0.22	10	
Jean-Baptiste Michaud.....	0.22	0.36		0.06	8	
Edouard Morneau.....	1.01	0.25		0.02	8	
Zépher Dumais.....	0.45			0.07		
Jean Lacombe.....		0.38	0.43	0.12		
Nazaire Richard.....		0.91	0.62	0.18		
Evariste Lavoie.....		0.29	0.02			
François Gagnon.....			0.03			
François Gagnon.....					40	
Timothé Fillion.....			0.72		24	
Elzéar Chrétien.....			4.00	0.07	16	
Félix Desrosiers.....		0.36	0.22	0.07		

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Matane— <i>suite</i>	Route de la coulée, du rang III au rang IV du canton Saint-Denis dans Sainte-Félicité.....	100.00
“	Route des Crosses Roches, depuis le rang I jusqu'au rang III dans le canton de Cherbourg.....	100.00
“	Route du lac, depuis le rang I jusqu'au rang II de la seigneurie, dans Sainte-Félicité.....	100.00
“	Route à Boucher, du rang III au rang IV dans le canton de Cherbourg.....	75.00
“	Route longeant la rivière Petite Matane, du rang II au rang III, dans Petit-Matane.....	100.00
“	Détournement d'une côte située dans le chemin de front sur les lots Nos 23, 24 et 25 du rang VIII du canton de MacNider, dans Saint-Damase.....	100.00
“	Route entre le 1er rang Massé et le canton Cabot, dans Sainte-Angele-de-Méridc.....	148.35
“	Route du lac à Pitre sur les lots Nos 26 et 25 du rang II du canton de Lepage.....	150.00
“	Route de la gare de Sayabec, partie située sur les rangs I, II et III du canton d'Awantjish.....	400.00
“	Route dans la coulée entre les lots Nos 46 et 47 du rang I du canton de Métalik.....	100.00
“	Construction d'un pont et confection du chemin de la coulée et des deux côtes de chaque côté du dit pont, situé dans le chemin de front des lots Nos 17 et 18 du rang II du canton de Lepage.....	99.72
“	Route entre les lots Nos 7 et 8 des rangs II et III du canton de Métalik.....	99.81
“	Route entre les lots Nos 8 et 9 du premier rang du canton d'Amqui..	100.00
“	Chemin de front longeant la rivière Petite Tartigou à travers les lots Nos 25 et 26 du rang nord-est du chemin Kempt, dans le canton de Cabot, et construction de deux ponts sur le lot No 26.....	49.84
“	Route entre les cantons d'Amqui et Nemtayé.....	150.00
“	Réparation du pont des Grands-Méchins.....	19.55
	Totaux.....	5,939.52

No 2.—*suite*.

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Paracheyé en chemin du roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Thomas Otis, fils.....	0.36	0.36		0.36	28	
David Marin.....			1.45		22	
Frédéric Dion.....			0.36			
Georges Pelletier.....	0.36	0.11			34	
Augustin Harrison.....			1.45	0.07		
Joseph Lamarre.....		0.43		0.05	3	
Achille Lévesque.....	0.58	0.83			30	
Ignace Lavoie.....		0.25		0.08	12	
François Vallée.....	3.00	0.22		0.11	15	
Arsène Gendron.....		0.62				
Ulisse Bergeron.....	0.18				50	
Emile Potvin.....		0.65	1.00			
Alfred Pedneault.....	0.43	0.43		0.12		
Macaire Morin.....		0.37			30	32.00
Henry Desbiens.....		0.73		0.29		
F.-X. Lemieux.....						
	9.28	18.95	14.86	3.88	575	43.00

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Mégantic	Construction du pont de la rivière Pinette sur le lot No 13 entre les rangs VI et VII d'Halifax sud, dans Saint-Ferdinand d'Halifax...	75.00
"	Route du rang VI du canton de Leeds.....	122.90
"	Réparation du pont Chainé sur la rivière Thames à la tête du lac William, dans le chemin de ligne entre le rang VII du canton d'Halifax et le rang IV du canton de Ireland.....	100.00
"	Route du rang "Craig's Road," dans le canton de Ireland.....	35.00
"	Route entre les lots Nos 12 et 13 du rang II du canton de Thetford-nord, dans Saint-Antoine-de-Pontbriant.....	50.00
"	Déviation du chemin de front sur les lots Nos 11 et 12 du premier rang du canton de Thetford.....	50.00
"	Chemin de front des lots Nos 1, 2, 3 et 4 entre les rangs IV et V du canton d'Inverness.....	40.00
"	Route sur le lot No 12 du rang II du canton de Leeds.....	50.00
"	Chemin Gosford à travers le lot No 11 du rang XI du canton d'Halifax.....	35.00
"	Route sur les lots Nos 18 et 19 des rangs I et II du canton de Thetford.....	50.00
"	Chemin de front des lots Nos 13, 14 et 15 du premier rang du canton de Thetford.....	50.00
"	Pont du ruisseau Bullard dans le canton Ireland, sur le chemin Craig conduisant de Halifax à Leeds.....	60.00
"	Chemin de front sur les lots Nos 4 et 5 du rang IV, appelé rang Hamilton, dans le canton d'Inverness.....	50.00
"	Route conduisant de l'église de Notre-Dame-de-Lourdes à la gare de Kingsburg.....	199.98
"	Chemin de front des lots Nos 14 et 15 du rang VI du canton de Thetford, dans Saint-Antoine-de-Pontbriant.....	100.00
	Totaux.....	1,067.88

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachévé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Isaïe Fortier.....					80	250.00
John Noonan.....		0.80			12	25.00
Ths-R. Porter.....					110	150.00
François Morin.....		0.36				20.00
Alphonse Dupuis.....			1.00			
Abraham McVetty.....		0.14				
John McVetty.....			1.00			
Thomas McKee.....			0.50	0.02		70.00
Peter Hamilton.....			0.02			
John Wark.....	2.00					
James Walker.....			1.00			24.00
Stuart Robinson.....					46	265.00
William-G. Wright.....			0.07			
Honoré Ouellet.....	0.25	0.76		0.29		20.25
Théop. Houle, prêtre.....			0.72			
	2.25	2.06	4.31	0.31	248	824.25

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts
Montcalm	Route sur les lots Nos 19 et 20 du rang V du canton de Chertsey, dans Saint-Théodore. Réclamation pour ouvrage fait en 1903.....	47.75
“	Route sur les lots Nos 7 et 8 du premier rang du canton de Chertsey, dans Saint-Théodore. Réclamation pour ouvrage fait en 1903.....	49.20
“	Chemin de front sur les lots Nos 13 et 14 du rang III du canton de Chertsey, dans Saint-Théodore. Réclamation pour ouvrage fait en 1903.....	24.60
“	Chemin de front sur les lots Nos. 6 et 7 du rang III du canton de Chertsey, dans Saint-Théodore. Réclamation pour ouvrage fait en 1903.....	36.44
“	Chemin du Petit-Chertsey sur les lots Nos 38, 39, 40, 41, 42, 43 et 44 des rangs III et IV du canton de Chertsey, dans Saint-Théodore. Réclamation pour ouvrage fait en 1903.....	62.50
“	Route sur les lots Nos 58 et 59 du rang VI du canton de Wexford, dans Saint-Emile. Réclamation pour ouvrage fait en 1903.....	53.50
“	Chemin sur le lot No 10 du deuxième rang dans Saint-Calixte-de-Kilkenny. Réclamation pour ouvrage fait en 1903.....	30.00
“	Route sur le lot No 11 du rang III du canton de Kilkenny, dans Saint-Calixte. Réclamation pour ouvrage fait en 1903.....	21.49
“	Chemin de front sur le lot No 14 entre les rangs IX et X du canton de Kilkenny, dans Saint-Calixte. Réclamation pour ouvrage fait en 1903.....	25.00
“	Route sur le lot No. 13 du rang X du canton de Kilkenny, dans Saint-Calixte. Réclamation pour ouvrage fait en 1903.....	49.50
“	Cours d'eau pour égoutter la route du rang IV entre les cantons de Rawdon et Kilkenny, dans Sainte-Julienne. Réclamation pour ouvrage fait en 1903.....	38.00
“	Chemin de front depuis le lot No 19 jusqu'au lot No 24 entre les rangs IX et X du canton de Rawdon, dans Saint-Patrick-de-Rawdon. Réclamation pour ouvrage fait en 1903.....	50.00
“	Route sur le lot No 16 des rangs VIII et IX du canton de Rawdon. Réclamation pour ouvrage fait en 1903.....	75.00
“	Chemin de front depuis le lot No 24 jusqu'au lot No 28 entre les rangs IX et X du canton de Rawdon. Réclamation pour ouvrage fait en 1903.....	50.00
“	Route sur les lots Nos 23 et 24 du rang VIII du canton de Rawdon. Réclamation pour ouvrage fait en 1903.....	25.00

N^o 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachevé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascinos et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Adelin Bélair.....			0.25		10	
Joseph Lajeunesse.....			0.72			
Joseph Beauregard.....			0.25			
Napoléon Daviau.....			0.50			
Joseph Miron.....			0.54			
Camille Léveillé.....		0.18		0.07		
Arthur Payette.....			0.07			
Narcisse Chartier.....			0.03			
Joseph Lacroix, père.....			0.11			
Julien Bénard.....			0.22			
Francis Thouin.....						
James McCallum.....			1.00	0.02	23	4.00
Joseph Venne.....			1.00			6.00
George Sharp.....			1.00		12	6.00
John Kirkwood.....			0.50			4.00

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Montcalm— <i>suite</i>	Route sur les lots Nos 18 et 19 des rangs III et IV du canton de Rawdon. Réclamation pour ouvrage fait en 1903.....	25.00
"	Chemin de front des lots Nos 19 et 20 du rang VII du canton de Rawdon, dans Saint-Patrick-de-Rawdon. Réclamation pour ouvrage fait en 1903.....	25.00
"	Construction d'un pont sur chevalets, sur un ravin situé sur le lot No 1 du premier rang du canton de Mousseau à L'Ascension.....	592.04
"	Réparation du pont de la rivière Ouareau sur les lots Nos 27 et 28 du rang IV du canton de Chertsey, dans Saint-Théodore.....	42.16
"	Construction du pont de la rivière Burton entre les lots Nos 7 et 8 du rang II du canton de Chertsey, dans Saint-Théodore.....	12.00
"	Construction du pont de la rivière Burton sur le lot No 5 du rang IV du canton de Chertsey, dans Saint-Théodore.....	44.96
"	Construction du pont Lapierre sur le lot No 1 du rang III du canton de Chertsey, dans Saint-Théodore.....	50.00
"	Chemin de front depuis le lot No 15 jusqu'au lot No 7 du premier rang du canton d'Archambault, dans Saint-Donat.....	31.75
"	Réparation du pont Coutu sur la décharge du lac Archambault, sur le lot No 35 dans le cordon entre les rangs III et IV du canton de Lussier, dans Saint-Donat.....	65.51
"	Chemin de front entre les rangs V et VI du canton de Chilton, appelé "Chemin de Sainte-Lucie", dans Notre-Dame-de-la-Merci.....	25.00
"	Construction du pont du ruisseau de la Prairie de Castor sur le lot No 8 du rang VI du canton de Chilton, sur le chemin de Sainte-Lucie, dans Notre-Dame-de-la-Merci.....	50.00
"	Ouverture du chemin entre le rang Saint-François et le chemin conduisant à Bissonnette Siding, partie située sur les lots 67, 751, 752, 753, 750, 754, 755, 756, 757 et 759 dans Sainte-Julienne.....	29.00
"	Réparation du chemin Coutu, dans le canton de Chilton, dans Saint-Émile.....	25.00
"	Route sur les lots Nos 11 et 12 du rang IV du canton de Kilkenny, dans Saint-Calixte.....	25.00
"	Route sur le lot No 13 du rang X du canton de Kilkenny, dans Saint-Calixte.....	25.00

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepeneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachevé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Edward Rowan.....			0.25			2.00
Peter Skelly.....			0.75		12	5.00
H. Selby, Narcisse Nadeau et Oliva Cloutier.....					212	
André Morin.....						40.00
André Morin.....					30	138.00
André Morin.....					36	35.00
André Morin.....					30	50.00
Arthur Villeneuve.....			0.72	0.01		
Delphis Beauchamp.....					217	
George Lévesque.....	0.72					11.00
					60	11.00
Francis Thouin.....	1.50					10.00
Trefflé Pagé.....			0.29			
Narcisse Chartier.....			0.25			
Julien Bénéard.....		0.22				

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Montcalm— <i>suite</i>	Chemin de front sur le lot No 3 du rang VI du canton de Kilkenny, dans Saint-Calixte.....	15.00
“	Route sur le lot No 10a du rang VII du canton de Kilkenny, dans Saint-Calixte	17.50
“	Route sur le lot No 11b du rang IX du canton de Kilkenny, dans Saint-Calixte.....	17.50
	Totaux.....	1,730.40
Montmagny.....	Route de l'Equerre sur le chemin Taché, du rang V au rang VI, dans Sainte-Appoline.....	48.60
“	Côte près de la rivière Petite-Nord Ouest, sur le lot No 45 entre les rangs IV et V du canton de Patton, sur le chemin Taché, dans Sainte-Appoline.....	24.55
“	Côtes de la montagne à l'est de la chapelle de Sainte-Appoline, sur le chemin Taché, sur les lots Nos 25, 26 et 27 entre les rangs V et VI du canton de Patton.....	50.00
“	Route de Sainte-Appoline au Cap Saint-Ignace, dans le canton de Patton.....	92.50
“	Route Sirois, dite des Blais, entre les lots Nos 15 et 16 du rang VI du canton de Montminy, dans Saint-Paul.....	125.00
“	Chemin de front des lots Nos 23, 24, 25 et 26 entre les rangs II et III nord-est du canton de Montminy, dans Saint-Paul.....	125.00
“	Route Sirois, partie traversant les rangs V, VI, VII et VIII, dans Saint-Paul-de-Montminy.....	100.00
“	Chemin de front depuis le lot No 15 jusqu'au lot No 20 entre les rangs IV et V nord-est du canton de Montminy, dans Saint-Paul.	100.00
“	Chemin de front depuis le lot No 15 jusqu'au lot No 20 entre les rangs I et II du canton de Montminy, dans Saint-Paul.....	75.00
“	Route Rolette, partie située entre les lots Nos 16 et 17 du rang IV au rang V du canton de Montminy, dans Saint-Paul.....	75.00
“	Chemin de front entre les rangs VIII et IX du canton d'Ashburton, dans Notre-Dame-du-Rosaire.....	99.90

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachevé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Joseph Pelletier.....				0.03		
Napoléon Regimbal.....			0.18			
Emile Courtemanche.....			0.07			
	2.22	0.40	8.70	0.13	642	322.00
Amable Gaudreau.....			1.00			
Amable Gaudreau.....			0.04			
Joseph Mercier.....			0.25			
David Paradis.....		0.18	0.33			
Joseph Blais.....		0.43		0.02	15	
P.-Onésiphore Picard.....	0.22	0.34		0.03	9	
J.-B. Morin.....			5.81	0.07	4	
Edouard Boilard.....	0.72			0.11	20	
Onésime Caron.....	0.65					
Onésime Caron.....		0.43			5	
Cléophas Gagné.....		0.50		0.03		

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Montmagny— <i>suite</i>	Pont du ruisseau Ferré dans la route Roy sur les lots Nos 30 et 31 du rang A du canton d'Ashburton, dans Notre-Dame-du-Rosaire.....	25.00
"	Chemin de front dans la ligne séparative entre le rang VII du canton de Rolette et le rang I du canton de Panet et son prolongement entre les rangs VII et VIII du canton de Talon, dans Saint-Fabien-de-Panet.....	100.00
"	Route entre les lots 6 et 7 du premier rang de Panet et son prolongement dans le canton de Rolette, dans Saint-Fabien-de-Panet.....	99.48
"	Chemin de front sur les lots Nos 24 et 25 entre les rangs VI et VII du canton de Rolette, dans Saint-Fabien-de-Panet.....	50.00
"	Indemnité pour bois coupé sur la propriété de Maxime Godreau pour le pont dans la route du Cap Saint-Ignace à Sainte-Appoline, par le constructeur, David Paradis, en 1903.....	20.00
"	Chemin de front des lots Nos 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25 des rangs II et III du canton de Montminy, dans Saint-Paul-de-Montminy.....	200.00
"	Chemin de front des rangs II et III du canton de Panet sur les lots Nos 7, 8, 9, 10, 11 et 12, dans Saint-Fabien-de-Panet.....	103 95
"	Chemin de front des lots Nos 9, 10, 11 et 12, du rang D du canton d'Ashburton, dans Notre-Dame-du-Rosaire.....	98.30
	Totaux.....	1,612.36
Montmorency.....	Aide aux travaux de macadamisage du chemin royal dans les paroisses de Sainte-Anne-de-Beaupré et de Château-Richer (subside de \$1,000.00 par année pendant 5 ans). Première année.....	1,000.00
"	Travaux dans la paroisse de Saint-Jean, fle d'Orléans.....	200.00
"	Chemin sur les rangs I, II et III, de Laval centre.....	60.00
"	Chemin des rangs II, III, IV et V de Laval.....	60.00
"	Chemin de front sur les lots Nos 256, 257, 258, 259, 260, 261, 195 et 196 du rang I au rang VI, appelé route de l'église, dans Laval.....	50.00
"	Construction de garde-fous dans la route conduisant de Sainte-Anne-de-Beaupré à Saint-Ferréol.....	100.00

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'ini- ver.	Parachevé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	¢ Cts.
Georges Roy					12	
Alphonse Prévost		1.47				
Charles Bilodeau		0.33	0.33			
Télesphore Nadeau, père		0.33				
Maxime Godreau						
S.-L.-E. Richard, prêtre	0.98			0.02	27	
Joseph-F. Dumais, prêtre	1.00					
J.-O.-U. Brunet, prêtre	0.65			0.54		
	4.27	4.01	7.76	0.82	92	
Corporation municipale de Sainte-Anne-de-Beaupré, Augustin Paré, maire			0.39			
Napoléon Gosselin						
John Hurley			3.00			
Honoré Thomassin			1.82		15	
William Goudreault			1.00		7	
Pierre Bilodeau			0.13			

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Montmorency— <i>suite</i> ..	Réparation de la route conduisant de Sainte-Anne-de-Beaupré à Saint-Ferréol.....	100.00
“	Pont de la rivière Lombrette, canton Beauval et rang Saint-Pierre, dans Saint-Tite-des-Caps.....	197.45
“	Réparation du pont Baon, sur la grande rivière Sainte-Anne, entre Sainte-Anne-de-Beaupré et Saint-Joachim.....	96.05
“	Route de Saint-Joachim.....	100.00
“	Travaux dans L'Ange-Gardien.....	125.00
“	Travaux dans Saint-Pierre, sur l'île d'Orléans.....	45.00
“	Travaux dans Laval.....	100.00
“	Travaux dans Château-Richer.....	100.00
“	Route qui conduit au quai de Sainte-Famille, sur l'île d'Orléans.....	167.56
	Totaux.....	2,501.06
Ottawa.....	Chemin de fer depuis Labelle jusqu'à Nominigüe (subside de \$8,000.00 par année pendant 12 ans), 64 Vict., ch. 2, sec. 3, et Ed. VII, ch. 2, sec. 3. Deuxième année.....	8,000.00
“	Aide à la construction d'un pont sur la rivière Gatineau, près de Ironside (subside de \$300.00 par année pendant 7 ans). Troisième année.....	300.00
“	Construction du pont de la rivière du Lièvre, à Ferme-Rouge, entre les cantons de Kiamika et de Bouthillier (voir page 70 du rapport de l'année 1903-04), balance.....	800.00
“	Aide à la construction d'un pont métallique sur la rivière Gatineau, à Kazubazua (subside de \$500.00 par année pendant 6 ans). Troisième année.....	500.00
“	Aide à la construction d'un pont métallique sur la rivière Gatineau, à Bouchette (subside de \$400.00 par année pendant 5 ans). Deuxième année.....	400.00
“	Aide à la construction d'un pont métallique sur la rivière Désert, à Maniwaki (subside de \$400.00 par année pendant 5 ans). Deuxième année.....	400.00

No 2.—*suite*.

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Paraché en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Pierre Bilodeau.....			2.50	0.11	15	
Sinéon Renaud.....					40	
Wilfrid Poulin.....						
Télephore Renaud, maire.....			0.54			105.00
Joseph Mathieu.....						
Olivier Vézina.....						
John Boylan.....						
Samuel Tremblay.....						
Basile Deblois.....			0.30			
			9.68	0.11	77	105.00
La Compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord.....						
The Alonzo Wright Bridge Company, R.-N. Slater, secrétaire-trésorier.....						
François Foisy.....						
Corporation municipale du canton de Hincks, Alph. Legault, secrét.-trésorier.....						
Corporation municipale du canton de Cameron, Andrew Lynch, maire.....						
Corporation municipale du canton d'Egan, James Martini, secrét.-trésorier.....						

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Ottawa— <i>suite</i>	Chemin de la rive ouest de la rivière du Lièvre depuis la ferme Wabassee jusqu'à la ferme Beaulieu, dans les cantons de Wabassee et Bouthillier.....	687.35
".....	Chemin de la rive ouest de la rivière du Lièvre, depuis la ferme Beaulieu jusqu'à la ferme Wabassee, dans les cantons de Bouthillier et Wabassee.....	212.30
".....	Chemin Gouin, partie située dans les cantons Rochon, Campbell et Boyer.....	5,204.86
".....	Chemin Gouin, partie située dans les cantons Rochon, Campbell et Boyer.....	6,513.33
".....	Chemin Gouin, partie située dans le canton Boyer.....	1,749.70
".....	Chemin Gouin, partie située dans le canton Boyer.....	3,524.00
".....	Chemin Gouin, partie située dans les cantons Rochon, Boyer et Moreau.....	6,820.34
".....	Chemin Gouin, outillage et matériaux de minage.....	480.41
".....	Chemin Gouin, outillage et matériaux de minage.....	312.95
".....	Chemin Gouin, outillage et matériaux de minage.....	320.50
".....	Chemin Gouin, partie située sur le rang VI du canton de Loranger, depuis le lot No 41 jusqu'au lot No 47 inclusivement.....	113.11
".....	Chemin Gouin, partie située sur les lots Nos 46, 47 et 48 du rang VI du canton de Loranger.....	68.85
".....	Chemin Gouin, partie située sur les lots Nos 12 et 13 du rang S.E. du canton de Rochon, près de la rivière Kiamika.....	400.88
".....	Construction du pont du ruisseau Jourdain, situé sur les lots Nos 65 et 66 du premier rang du canton de Loranger.....	430.14
".....	Construction du pont de la rivière Moreau, situé sur le lot No 7 du rang II du canton de Moreau.....	251.71
".....	Chemin de front sur les lots Nos 53, 54, 55, 56 et 59 du rang III du canton de Robertson. Aide de \$15.00 à chaque propriétaire pour l'ouverture du chemin sur la largeur d'un lot.....	75.00
".....	Chemin de front sur les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 du rang III du canton de Pope. Aide de \$10.00 à chaque propriétaire pour l'ouverture du chemin sur la largeur d'un lot.....	100.00

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachevé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
William Pilota.....	0.50	1.09			94	75.00
André Beaulieu.....		0.23		0.05		
Léon Plouffe.....		6.25		0.08	750	
Pierre Lortie.....		8.35		0.12	840	
Alex. Lorenzo.....	4.00					
Frank de Franco.....	3.00					
Ferd. Charbonneau.....		7.75		0.08	650	
J.-H. Constantin.....						
Lafamme & Deschambault.						
H. Thauvette.....						
Cyprien Poirier.....	0.75	1.00			60	
Joseph Laroche.....		0.58		0.09		
Sinaï Pilon.....	0.54	0.43		0.11	32	
Narcisse Nadeau.....					223	
Narcisse Nadeau.....					68	
Solime Alix.....		0.83				
Solime Alix.....		1.66				

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Ottawa—suite,	Confection, à l'entreprise, d'un viaduc sur le chemin de front du rang II du canton de Robertson.....	50.00
"	Chemin de front sur les lots Nos 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47 et 48 du rang V du canton de Robertson. Aide de \$11.00 à chaque propriétaire pour l'ouverture du chemin sur la largeur d'un lot.....	99.00
"	Route entre les lots Nos 1 et 2 du rang II du canton de Gravel.....	52.00
"	Route entre les lots Nos 1 et 2 du rang III du canton de Gravel.....	145.60
"	Route entre les lots Nos 39 et 40 du rang V du canton de Robertson..	150.00
"	Chemin contournant le lac des Iles, dans les cantons de Robertson et Bouthillier.....	225.00
"	Route entre les lots Nos 3 et 4 du rang VI du canton de Bouthillier..	74.83
"	Chemin de front sur les lots Nos 15, 14, 13, 12, 11 et 10 entre les rangs I et II du canton de Bouthillier, appelé "Chemin du lac Rouge".....	150.00
"	Confection du chemin allant à la ferme Joseph, sur les lots Nos 34 à 38 du rang II, les lots Nos 39 à 44 du rang III et les lots Nos 45 à 48 du rang IV, dans le canton de Kensington.....	149.99
"	Chemin longeant la rive droite de la rivière du Lièvre, depuis la traverse Grenier jusqu'au lac des Sables, dans Notre-Dame-du-Laus..	165.87
"	Route du canton de Blake, partie traversant le rang III sur le lot No 23.....	55.50
"	Chemin de l'Éboulis, partie située sur les lots Nos 8 et 7 du premier rang du canton de Portland-est.....	100.00
"	Chemins des Chutes ou de l'Éboulis, partie située sur les lots Nos 14, 10 et 20 du rang XII du canton de Buckingham.....	200.00
"	Route sur le lot No 26 des rangs XII et XIII, appelé "Chemin Ramsay", dans le canton d'Eardley.....	75.00
"	Chemin contournant la tête du lac Labelle, partie située sur les lots Nos 14 et 15 du rang G du canton Joly.....	750.00
"	Chemin de la rive est de la rivière du Lièvre, partie située sur les rangs XI, XII et XIII du canton de Dudley.....	146.96

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Paracheyé, en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Piede.	\$ Cts.
Solime Alix.....					275	
J.-A. Génier, prêtre.....		1.50				
Charles Ouellette.....			0.55	0 03		
Charles Ouellette.....	0.69					
Joseph Campeau.....	0.47			0.03	22	
Philéas Longpré.....		0.75	1.50	0.36	30	
Philéas Longpré.....		1.00			50	
Philibert Poulin.....	1.00					
William Ménard.....		1.25	0.22	0.09		
Gilbert Caron.....	1.40					
Damase Demers.....			1.00		26	
Corporation municipale du canton de Portland, Henri Lortie, secrétaire-trésorier, James McGarry, conducteur.....			0.29			
Corporation municipale du canton de Buckingham, W.-F. Smith, conducteur.....		0.18	0.11			
Corporation municipale du canton d'Eardley, Walter Overton, conducteur.....			0.38			26.00
Alphonse Bélanger.....	0.09	0.36		0.02	18	
Joseph Fiché.....		1.00				

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Ottawa.— <i>suite</i>	Chemin contournant le lac Macaza, partie située sur les lots Nos 15, 16 et 17 du rang sud dans le canton Marchand.....	300.00
“	Chemin de front entre les rangs A et B du canton de Marchand conduisant au ruisseau Chaud.....	199.50
“	Ouverture d'une route entre les lots Nos 16 et 17 du rang IV du canton de Turgeon.....	134.05
“	Ouverture d'un chemin de front longeant la rive gauche de la rivière Kiamika, depuis le lot No 35 jusqu'au lot No 40 du rang sud-est du canton de Campbell.....	112.00
“	Route contournant le lac Vert dans le canton de Campbell.....	149.95
“	Route entre les lots Nos 7 et 8 du rang nord-ouest du canton de Campbell.....	74.59
“	Route conduisant du Rapide de l'Original, au Lac-des-Ecorces, partie située sur les lots Nos 22, 23 et 24 des rangs I, II et III du canton de Campbell.....	311.09
“	Déviations d'une côte dans la partie du chemin Chapleau située sur les lots Nos 31, 32 et 33 du rang sud, dans le canton de Montigny.....	250.00
“	Reconstruction à l'entreprise d'un pont sur le Chemin Chapleau, au 33e mille, dans le canton de Montigny.....	20.00
“	Réparation, à l'entreprise, du pont Florant sur le chemin Chapleau sur les lots Nos 28 et 29 dans le canton de Montigny.....	15.00
“	Réparation, à l'entreprise, de la partie du chemin Chapleau située vis-à-vis les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 dans le canton de Montigny, à raison de \$6.00 par lot.....	72.00
“	Réparation, à l'entreprise, de la partie du chemin Chapleau située vis-à-vis les lots Nos 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 dans le canton de Montigny, à raison de \$7.00 du lot.....	77.00
“	Réparation, à l'entreprise, de la partie du chemin Chapleau située vis-à-vis les lots Nos 26, 27, 28, 29, 30, 31, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42 et 43 dans le canton de Montigny à raison de \$8.00 par lot.....	128.00
“	Réparation, à l'entreprise, de la partie du chemin Chapleau située sur le lot No 44 dans le canton de Montigny.....	7.00
“	Réparation, à l'entreprise, de la partie du chemin Chapleau située sur les lots Nos 45 et 46 dans le canton de Montigny.....	15.00
“	Réparation, à l'entreprise, de la partie du chemin Chapleau située sur les lots Nos 47 et 48 dans le canton de Montigny.....	15.00

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachévé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Adolphe Lapointe.....	0.11	0.33	0.02	12	16.00
Dominique Chartier.....	0.65	0.08	123
Damase Champoux.....	1.00	32
Pierre Lortie.....	1.00
Joseph Plouffe.....	1.11	32
Joseph Plouffe.....	0.80	4
Ménéippe Charbonneau.....	3.50	0.03	4
Hyacinthe Maillé, père.....	0.36	0.06
Hyacinthe Maillé, fils.....	24
H.-C. Florant.....	80
Honoré Lévac.....	2.25
Joseph Tremblay.....	2.15
Hyacinthe Maillé.....	3.25
Hyacinthe Maillé.....	0.08
Hyacinthe Maillé.....	0.65
Hyacinthe Maillé.....	0.65

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		Cts.
Ottawa— <i>suite</i>	Chemin du portage des Grandes Chutes dans le canton de Villeneuve. Réclamation pour ouvrage fait pendant l'année financière 1903-04..	44.00
“	Chemin de front de la rive gauche du ruisseau des Iles, sur les lots Nos 25 et 26 du rang V du canton de Bouthillier.....	39.87
“	Chemin traversant le rang VII sur les lots Nos 45, 46, 47 et 48 et le rang VIII sur les lots Nos 49 et 48 dans le canton de Kensington, et pont sur le ruisseau du lac Long.....	100.00
“	Chemin des cantons de Mulgrave et Derry, partie située sur les lots Nos 35, 36, 37, 38 et 39 du rang V du canton de Mulgrave.....	75.00
“	Ouverture d'une route sur le lot No 19 du rang IV du canton de Ponsonby.....	75.00
“	Confection à l'entreprise, d'un pont sur le lot No 39 du rang V du canton de Lytton.....	100.00
“	Chemin sur le lot No 9 du rang B et les lots Nos 16 et 17 des rangs I et II du canton d'Aumond.....	100.00
“	Route appelée “ New Derry Road ” sur les lots 17 et 18 et 16 et 17 dans le rang XII du canton de Buckingham et les rangs I et II du canton de Derry.....	75.00
“	Chemin de la partie française du canton de Masham, partie située sur les lots Nos 17, 18 et 19 du rang III du dit canton de Masham.....	75.00
“	Chemin de la partie anglaise du canton de Masham, partie située sur les lots Nos 17, 18, 19 et 20 du rang X et les lots Nos 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 du rang IX du canton de Low, appelé “ Chemin Joynt ”.....	70.50
“	Route conduisant au lac Windigo, partie située sur les lots Nos 49 et 50 du rang VIII du canton d'Addington et les lots 37 et 36 du rang I du canton d'Amherst, et pont sur le ruisseau Sucrierie.....	150.00
“	Confection, à l'entreprise, du chemin de front sur la rive nord du lac Moreau, sur le lot No 5 du rang II du canton de Moreau.....	12.00
“	Confection, à l'entreprise, d'un pont situé sur les lots Nos 18 et 19 du rang Nord-Ouest du canton de Campbell.....	25.00
“	Confection, à l'entreprise, du chemin de front des lots Nos 41 et 42 du rang II du canton de Campbell.....	40.00
“	Pierre charroyée pour protéger un des piliers du pont érigé sur la rivière du Lièvre, à Ferme-Rouge.....	43.40

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachevé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Charles Morin.....			1.70			
Joseph Turpin.....		0.33		0.01	31	
Amable Nadon.....		0.36			40	
Herman Yank.....			1.50		32	2.88
Edmond Coursolle.....	0.36			0.07	9	7.50
Magloire Saucier.....					175	
Michael White.....			0.42			45.00
William-F. Smith.....		2.00		0.25		
Corporation municipale du canton de Masham, Isaïe Brazeau, conducteur.....			1.50	0.16		
Corporation municipale du canton de Masham, Ro- bert Joynt, conducteur.....			1.50			
Félix Duquette.....		0.72		0.07	54	20.00
Henri Gauthier.....	0 18					
Guindon et Paquet.....					52	
Ariste Massé.....		0.40				
Delphis Brière.....						

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS	Montant payé
		\$ Cts.
Ottawa— <i>suite</i>	Ouverture, après une forte tempête de neige, du chemin Gouin pendant l'hiver 1904-05.....	12.00
“	Entretien de la partie du chemin Gouin située sur les 27, 28 et 29ième milles, durant l'hiver 1904-05.....	15.00
“	Préparation du bois pour la construction du pont projeté de la rivière Kiamika, sur le chemin Gouin, acompte.....	150.00
	Totaux.....	43,337,13
Pontiac	Chemin sur les lots Nos 41, 42 et 54, 55 du rang I au rang VI du canton de Sheen, conduisant de Sheenboro à la rivière Profonde (Deep River).....	75.00
“	Chemin du lac à la Truite sur les lots Nos 16 et 17 des rangs V et VI du canton de Sheen.....	40.00
“	Chemin dans la ligne séparative des cantons de Sheen et Chichester, vis-à-vis les lots Nos 23, 24, 25 et 26 du rang I du canton de Sheen.....	50.00
“	Chemin de front des lots Nos 31, 32 et 33 du rang VI du canton de Chichester.....	50.00
“	Route traversant le rang III sur les lots Nos 27 et 28 et le rang IV sur les lots Nos 22 et 23 dans le canton de Chichester.....	50.00
“	Chemin Dumoine dans le canton d'Aberdeen.....	150.00
“	Chemin de front depuis le lot No 29 jusqu'au lot No 39 du rang I de l'île Allumette, dans le village de Chapeau.....	50.00
“	Chemin de front depuis le lot No 5 jusqu'au lot No 16 dans le premier rang de l'île Allumette.....	50.00
“	Chemin de front depuis le lot No 7 jusqu'au lot No 13 dans la ligne des rangs V et VI de l'île Allumette.....	50.00
“	Chemin de front du rang VI de l'île Allumette qui conduit de la tête de l'île à la traverse.....	50.00
“	Pont du ruisseau Duval, situé sur le lot No 31 du rang II de l'île Allumette dans la municipalité de Chapeau.....	75.00
“	Route sur les lots Nos 9 et 10 du rang XIII du canton de Clarendon..	50.00
“	Route dans la ligne séparative des cantons de Clarendon et Bristol, sur le rang V.....	50.00

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hiver.	Paraché en chemin du roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
T.-A. Christin						
Signal Pilon						
Signal Pilon						
	15.45	39.80	24.31	2.79	3,842	192.38
M. Keon			2.00	0.36		10.00
Michael Rosch			2.00			10.00
Owen Jennings		0.65			20	25.00
John Donlan			0.50			
James Dunn			0.75		20	
S.-S. Retty			2.00	0.02	20	
Baptiste Mainville			1.05			
Michael Brennan			2.00			
Thomas Fitzpatrick			1.00		39	
Auguste Demers			0.62			
Peter Sarsfield					20	
Peter Daly			0.29		16	
George Hodgins			1.00			

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Pontiac,—suite.. . . .	Route sur les lots 3 et 4 du rang IX du canton d'Onslow.....	49.00
"	Route sur les lots 4 et 5 du rang VIII et le lot 6 du rang XI dans le canton d'Onslow.....	50.00
"	Chemin de la montagne sur les lots 7 et 8 du rang X du canton de Bristol.....	25.00
"	Route entre les lots 3 et 4 du deuxième rang du canton de Bristol.....	48.30
"	Route sur le lot 3 du deuxième rang du canton de Clarendon.....	
"	Pont King sur le lot No 7 du premier rang du canton de Bristol.....	
"	Route entre les lots Nos 14 et 15 des rangs V et VI du canton de Litchfield.....	25.00
"	Route entre les lots Nos 14 et 15 du rang VI du canton de Litchfield..	25.00
"	Construction d'un pont sur un ravin dans la route sur le lot 8 du rang VIII du canton de Litchfield.....	40.00
"	Chemin de front depuis le lot No 17 jusqu'au lot No 28 dans le rang VII du canton de Litchfield.....	50.00
"	Route sur le lot No 10 du rang VIII du canton de Litchfield.....	50.00
"	Chemin depuis le rang V jusqu'au rang VII du canton de Litchfield..	30.00
"	Chemin depuis le lot 3 du rang ouest, traversant le rang est jusqu'au lot No 20 du rang I dans le canton d'Aldfield, faisant partie du chemin d'Onslow à Masham.....	140.00
"	Chemin de la rivière Noire (Montagne Culbute) dans le canton de Bryson.....	25.00
"	Pont de la rivière Noire, dans Waltham.....	50.00
"	Réparation du pont de la rivière Noire sur les lots Nos 20 et 21 dans Waltham.....	50.00
"	Route appelée "Chemin du demi-Portage" du côté ouest de la rivière Coulonge, entre les lots Nos 14 et 15 du rang V du canton de Mansfield.....	25.00
"	Chemin de la rivière Coulonge, à partir du chemin "Moose Lake Road" en remontant la rivière sur les lots Nos 11, 12 et 13 dans le canton de Pontefract.....	25.00
"	Chemin de front des lots Nos 35 et 36 du rang V du canton de Pontefract.....	25.00

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachevé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Patrick Farrell.....		0.32	0.09		9	13.00
Nicholas Morrissey.....			2.00			15.00
Patrick O'Malley.....		1.00	0.50			25.00
M. Cowley.....			0.29			
			0.07			
					35	
John Cole.....			0.50			20.00
Azarie Pepin.....			0.50		54	
Michael-James Hearty.....					18	35.00
B.-J. Sloan.....			0.50			5.00
John Sloan.....		0.25		0.09	30	80.00
John-J. Quinn.....			0.25	0.14		
F.-P. Lafond.....			3.00	0.02		
Samuel Denault.....			1.50			
Alex. Watt.....						
David Rochon.....					150	
Richard Lafrenière.....		0.29				
Alexander Spinks.....			1.50			6.00
Samuel Boisvert.....			0.07		10	

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Pontiac.— <i>suite</i>	Chemin de front depuis le lot No 3 jusqu'au lot No 13 du rang A du canton de Leslie.....	50.00
“	Chemin du rang A dans le canton de Leslie.....	39.40
“	Chemin conduisant de Kazabazua à “Otter Lake,” partie située depuis le lot No 45 entre les rangs I et II du canton d'Alleyn jusqu'au lot 4 du rang I du canton de Clapham.....	80.00
“	Chemin de front depuis le lot No 52 jusqu'au lot No 44 dans le premier rang du canton de Cawood, faisant partie du chemin conduisant de la rivière Coulonge à la rivière Gatineau.....	50.00
“	Route entre les lots Nos 52 et 53 du rang V du canton de Thorne, faisant partie du chemin conduisant de Campbell's Bay à Otter Lake.....	40.00
“	Chemin depuis le lot No 54 du rang V du canton d'Aldfield jusqu'au lot No 38 du rang VII.....	49.68
“	Chemin sur les lots Nos 44, 45, 46 et 47 des rangs II et III du canton de Thorne.....	40.00
“	Chemin entre les rangs IV et V du canton de Thorne, depuis le lot No 51 jusqu'au lot No 55, de là passant dans la ligne séparative des cantons de Thorne et Litchfield jusqu'au rang IX de Litchfield....	40.00
“	Chemin de front depuis le lot No 18 jusqu'au lot No 27 entre les rangs II et III du canton d'Alleyn.....	30.00
“	Chemin de front depuis le lot No 37 jusqu'au lot No 44 entre les rangs I et II du canton d'Alleyn, faisant partie du chemin Kazabazua....	30.00
“	Chemin sur la réserve Calumet, dans l'île Calumet.....	46.20
“	Chemin de front sur le rang IV de l'île Calumet.....	50.00
“	Route entre les lots Nos 15 et 16 du rang II du canton de Cawood, faisant partie du chemin Cawood et Danford Lake.....	40.00
“	Route au fronteau des lots 73, 72, 71, 70, 69 et 68 du rang IV et son prolongement entre les lots Nos 69 et 70 du rang III dans le canton de Guigues.....	350.00
“	Route entre les lots Nos 10 et 11 traversant le rang VIII et une partie du rang VII du canton de Guigues jusqu'au moulin de Bernard Lemay.....	200.00
“	Chemin de front des lots Nos 35, 36 et 37 entre les rangs VIII et IX du canton de Guigues.....	100.00

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachevé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Henry Reid.....			0.72		4	
Thomas Parker.....			1.50			
Wm.-M. Sutherland.....			2.00			
F.-Wm Schroeder.....		1.33				300.00
Joseph Hill.....		1.00		0.25		7.00
Otto Thrun.....	1.00	0.07				23.50
Thomas Dale.....			1.00			7.00
Robert Crawford.....			1.50			
Samuel Molyneux.....			1.45			
Samuel Willoughby.....			1.00			
Joseph Pigeon.....			0.72			
James Shea.....			0.72			
George Foster.....		0.11		0.08		
J.-Bte Guénard.....	1.14					
William Belisle.....		1.25			18	
William Beliale.....	0.36					

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Pontiac— <i>suite</i>	Route dans la ligne séparative des cantons de Baby et Laverlochère, partie situé au Vième rang.....	200.00
“.....	Route des Quinze, partie traversant le rang IV du canton de Laverlochère sur les lots Nos 38 et 39.....	298.30
“.....	Chemin de front du lot No 63 du rang VII du canton de Duhamel..	94.69
“.....	Chemin de front sur les lots Nos 4, 5 et 6 entre les rangs VI et VII du canton de Duhamel.....	100.00
“.....	Reconstruction du pont du ruisseau Kelly situé au village de Ville-Marie, sur le lot No 22 du rang II du canton de Duhamel.....	200.00
“.....	Chemin de front depuis le lot No 50 jusqu'au lot No 57 dans le rang II du canton de Fabre.....	100.00
“.....	Route centrale traversant le rang III entre les lots Nos 31 et 32, et le rang II entre les lots Nos 30 et 31 du canton de Fabre.....	200.00
“.....	Chemin de front depuis le lot No 15 jusqu'au lot No 19 entre les rangs III et IV du canton de Fabre.....	90.60
“.....	Route centrale traversant le rang IV du canton de Fabre entre les lots Nos 31 et 32.....	100.00
“.....	Construction d'un pont entre les lots 31 et 32 du rang IV dans le canton de Fabre.....	100.00
“.....	Réparation des culées du pont du ruisseau l'Africain, aussi appelé ruisseau Young, situé sur le lot 47 du rang IV dans la route conduisant du rang III au rang VI du canton de Fabre.	50.00
“.....	Route sur le lot No 46 du rang V du canton de Fabre.....	100.00
“.....	Réparation du pont de la rivière Ottawa au village de Chapeau reliant le canton de Chichester à l'île Allumette.....	150.00
	Totaux.....	4,441.17
Portneuf.....	Route de la Hêtrière passant dans la ligne séparative des rangs Saint-Jérôme et Saint-Pierre, depuis le chemin de front du rang Saint-Jérôme jusqu'au chemin de front du rang de la Hêtrière, dans Saint-Casimir.....	100.00
“.....	Chemin de front du côté nord de la rivière Sainte-Anne, dans Sainte-Christine conduisant à Saint-Alban.....	194.94

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachevé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Moïse Labelle.....		0.65			49	7.00
Isidore Renaud.....			0.72	0.14	6	7.00
Isidore Renaud.....		0.22				
Jean-Louis Gaudet.....			0.31		12	
Palma Ranger.....					110	850.00
Clovis Larochelle.....			1.18			9.00
Clovis Larochelle.....	0.75	1.00		0.03	51	
Julien Denis.....			0.75	0.04	10	
Napoléon Demers.....		1.00		0.02	26	
					63	19.00
Alexandre Lefebvre.....						
Ernest Larouche.....		1.00			18	
James Duffy.....					74	
	3.25	10.14	37.55	1.19	1557	1,473.50
Onésime Vallée.....		1.18		0.07	52	131.40
Adjutor Marcotte.....	1.27	0.43			22	

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Portneuf,— <i>suite</i> ,.....	Route dans Saint-Rémi-du-lac-au-Sable conduisant à Sainte-Thècle, partie située entre les lots Nos 12 et 13 du rang II de Price.....	100.00
“	Chemin de la rivière au Pin, dans Sainte-Catherine.....	50.00
“	Route depuis le rang VI jusqu'au rang VIII, dans Sainte-Catherine.	50.00
“	Réparation du pont Frédéric, sur la décharge du lac Saint-Joseph, sur le lot No 338 dans le rang V au village de Sainte-Catherine.....	100.00
“	Chemin de front depuis le lot No 9 jusqu'au lot No 13 du rang IV N.E. du canton de Montauban, appelé “Chemin du lac Pauvre”..	199.96
“	Chemin de front depuis le lot No 18 jusqu'au lot No 20 du rang III du canton de Chavigny, dans Saint-Rémi-du-lac-au-Sable.....	100.00
	Totaux.....	894.90
Québec.....	Redressement et creusement de la rivière Duberger, appelée aussi “Des-Mères” et “Duchesnay,” partie située dans les concessions des Dames et Saint-Pierre, dans Charlesbourg.....	100.00
“	Route entre les lots Nos 269 et 275 de la IVième concession et chemin de front des lots Nos 274, 275, 291, 104, 99 et 293 entre les concessions III et IV dans Saint-Gabriel-de-Valcartier.....	100.00
“	Macadamisage du chemin du village Saint-Ambroise.....	100.00
“	Empierrement de la route Pageau près du village de l'Ancienne-Lorette.....	75.00
“	Côte du petit village sur la route de l'Asile, dans Beauport.....	83.54
“	Route de Laval sur la concession Sainte-Marie, dans Beauport.....	20.00
“	Chemin de front sur le lot No 14 du rang II dans le canton de Tewkesbury.....	29.75
“	Route sur les lots Nos 9 et 10 du rang II du canton de Stoneham.....	59.33
“	Macadamisage de la route Pin-Court entre le rang de l'Ornière et la rivière Saint-Charles, dans Saint-Ambroise.....	60.40
“	Chemin du Lac-Saint-Jean, depuis le lot No 18 du rang III jusqu'au lot No 22 du rang V dans le canton de Stoneham.....	27.25
“	Route Colliar, sur les rangs IV, V et VI du canton de Stoneham.....	24.95
	Totaux.....	680.22

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hiver.	Parachévé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
J.-B. Rheault.....	0.55	0.36				
Joseph Conway.....			1.50			
John McLaughlin.....			1.82		4	
Corporation municipale de Sainte-Catherine, Gau- diose Cantin, maire.....					40	100.00
J.-A. Matte.....	0.71	0.33		0.01	45	
Moïse Gauthier.....		0.43				
	2.53	2.73	3.32	0.08	163	231.40
Isidore Tremblay.....						100.00
Lewis McBain.....			0.40	0.18		1.50
Joseph Darveau.....			0.11			28.00
Louis Drolet.....			0.22			155.00
Joseph Parent.....						
Joseph Grenier.....			0.11			
A.-H.-B. McKee.....			0.07			
Elie Plamondon.....			0.14		7	
Johany Boutet.....			0.09			37.50
Léon Lortie.....			3.50		30	
Elie Plamondon.....			0.58			
			5.22	0.18	37	322.00

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Richmond.....	Aide aux municipalités de la ville de Richmond, du village de Melbourne et du canton de Melbourne et Brompton Gore, à payer le coût d'un pont métallique érigé sur la rivière Saint-François, à Richmond. Subside de \$2,000.00 par année pendant trois ans et \$1,500.00 la quatrième année (voir page 90 du rapport de l'année 1903-04). Troisième année.....	2,000.00
".....	Route d'Alexis Carrier depuis le rang IV jusqu'au rang VI dans le canton de Stoke.....	100.00
".....	Chemin de front de Michel Ducharme, vis-à-vis les lots Nos 17, 18 et 19 entre les rangs IX et X du canton de Stoke.....	100.00
".....	Chemin de front des lots Nos 22, 23 et 24 du rang VII du canton de Broughton.....	125.00
".....	Chemin du rang VI dans Saint-George-de-Windsor.....	75.00
".....	Route entre les rangs VIII et IX du canton de Windsor.....	50.00
".....	Chemin de front entre les rangs IV et V vis-à-vis les lots Nos 4, 3, 2 et 1, dans Saint-François-Xavier-de-Brompton.....	150.00
	Totaux.....	2,600.00
* Rimouski.....	Chemin longeant la rivière Neigette, partie située depuis le rang IX du canton de Neigette jusqu'au rang II du canton de Ouimet.....	100.00
".....	Route Neigette, est et côté des Fourneaux, dans Saint-Anaclet.....	200.00
".....	Route Neigette, est, à partir du rang IV en montant, dans Saint-Anaclet.....	158.25
".....	Route Neigette, ouest, dite de la Porte-Saint-Jean, dans Saint-Anaclet.....	98.70

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachevé en chemin de roulage.	Réparé	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
"Board of Saint-Francis Bridge," E.-F. Cleveland, secrétaire-trésorier.....						
Corporation municipale du canton de Stoke, Alfred Carrier, conducteur.....			0.75	0.11	14	50.00
Corporation municipale du canton de Stoke, Léonide Ducharme, conducteur.....			0.36	0.07		50.00
Corporation municipale du canton de Broughton, Joseph Pellerin, conduc- teur.....	0.50					50.00
Corporation municipale de Saint-George-de-Windsor, Joseph Lépine, secrétaire- trésorier.....						
Corporation municipale du canton de Windsor, Jos. Corrigan, conducteur.....		0.32				59.00
Corporation municipale de Saint-François-Xavier-de- Broughton, Alfred Char- land, conducteur.....	1.09			0.02	20	37.50
	1.59	0.32	1.11	0.20	34	246.50
Alexis Desrosiers			3.00			
Joseph Huard.....			2.08			
Alexandre Brisson.....			0.91		6	
Maccaire Lepage.....			1.09	0.03	7	

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Rimouski.— <i>suite</i>	Deuxième route du canton de Macpès, située entre les lots Nos 48 et 49 des rangs I, II et III, dans Sainte-Blandine.....	150.00
“	Route entre les lots 5 et 6 du rang IV du canton de Macpès, dans Sainte-Blandine.....	75.00
“	Route Georges Saint-Pierre, sur le rang A du canton de Macpès, dans Rimouski.....	100.00
“	Route Victor Lepage, située entre les lots Nos 14 et 15 du rang A du canton de Macpès, dans Rimouski.....	75.00
“	Route entre les lots Nos 17 et 18 des rangs III et II du canton de Fleuriault, dans Saint-Gabriel.....	75.00
“	Route du canton de Duquesne, dans Saint-Valérien.....	75.00
“	Route Macpès, ouest, dans Notre-Dame-du-Sacré-Cœur.....	75.00
“	Amélioration d'une côte dans la route des rangs IV et V dans Saint-Fabien.....	75.00
	Totaux.....	1,256.95
Saint-Maurice	Route sur le lot No 20 du rang II et les lots Nos 19 et 20 du rang III du canton de Caxton, appelée “Chemin du lac Baribeau,” dans Saint-Elie.....	125.00
“	Route sur les lots Nos 21, 22, 23 et 24 des rangs VII et VIII du canton de Caxton, appelée “Chemin du lac Long,” dans Saint-Elie.....	75.00
“	Route sur le lot No 6 du rang XIV du canton de Caxton, dans Saint-Mathieu.....	75.00
“	Route entre les lots Nos 48 et 49 du rang III du canton de Shawenegan, dans Saint-Mathieu.....	50.00
“	Chemin de front du rang IV de Saint-Mathieu sur les lots Nos 49, 50 et 51.....	50.00
“	Route sur les lots Nos 40 et 41 des rangs II et I du canton de Shawenegan, dans Saint-Mathieu et Sainte-Flore.....	75.00
“	Chemin de front entre les rangs IV et V du canton de Shawenegan, sur les lots Nos 162 et 163 dans Saint-Boniface.....	50.00

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hiver.	Parachevé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Pierre Proulx.....	1.00					
Majorique Poirier.....	1.00			0.07	3	
Hubert Gagnon.....	0.55	0.18	1.09	0.01		1.00
Grégoire Labbé.....			0.09	0.03	5	
Alfred Rioux.....	0.05	0.16		0.05		
Marcel Ouellet.....			6.00			
Edouard Lavoie.....		0.33		0.03	6	
Bonaventure Berger.....			0.05			
	2.60	0.57	14.31	0.22	27	1.00
Sévère Guillemette.....		1.45		0.03	15	
J.-B. Garand.....			3.00	0.02		
Napoléon Dugré.....		0.25				
Jimmy Hill.....	0.36	0.36				
Johnny Grenier.....	0.07	0.32			5	
William Hill.....	0.55					
Elie-Isaac Gélinas.....			0.04			

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		Cts.
Saint-Maurice— <i>suite</i>	Pont de la rivière Yamachiche situé dans le fronteau du premier rang de l'augmentation du canton de Caxton, dans Saint-Barnabé.	50.00
“	Route du rang Saint-Olivier, dans Sainte-Flore.	95.55
“	Chemin entre Shawenegan et Saint-Mathieu, partie située sur les rangs XVII, XVIII et XIX du canton de Caxton.	84.60
“	Cours d'eau du premier rang dans Saint-Etienne.	100.00
“	Chemin Rousseau, partie située sur les lots Nos 27, 28 et 29 du rang V du canton de Shawenegan, dans Saint-Boniface.	35.00
“	Route sur le lot No 12 du rang V du canton de Shawenegan, dans Saint-Boniface	14.89
	Totaux	880.04
Shefford.	Creusement des rapides et nettoyage d'une certaine partie de la rivière Mawcook, dans la paroisse de Granby.	175.14
	Total	175.14
Sherbrooke.	Chemin de front des lots Nos 2, 3, 4 et 5 entre les rangs VII et VIII du canton d'Orford.	148.35
“	Macadamisage du chemin Montréal-Est, dans le canton d'Orford.	164.00
“	Réparation du chemin Montréal-Ouest, dans le canton d'Orford.	18.00
“	Chemin de front du rang XIII dans le canton d'Orford.	18.00
“	Route sur les lots Nos 23, 24 et 25 du rang XI du canton de Eaton	75.27
“	Route de Nap. Remillard située entre les lots Nos 22 et 23 du rang VI du canton de Stoke.	24.73
	Totaux	448.35

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachévé en, chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Michel Bourassa					90	250.00
Onésime Desaulniers		0.55		0.03		
Alexis Beaulieu.....		2.90				
Alfred Gélinas.....						
Patrick Berthiaume.....			0.49	0.18	15	
Eusébe Bellemare			0.16	0.03		
	0.98	5.83	3.69	0.29	125	250.00
Antoine Ducharme						
Corporation municipale de Saint-Elie-d'Orford, Luv- inus Verpaelst, conducteur	1.30					37.50
Corporation municipale du canton d'Orford, D. Belle- mare, conducteur.....		0.10				195.92
Corporation municipale du canton d'Orford, Wm McMillan, conducteur...			5.00			168.00
Corporation municipale du canton d'Orford, Wm. McMillan, conducteur...			2.00			38.00
Corporation municipale de Ascot Corner, W.-S. God- dard, conducteur.....			1.25		22	
Corporation municipale de Ascot Corner, W.-S. God- dard, conducteur			0.75	0.03	38	
	1.30	0.10	9.00	0.03	60	439.42

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Stanstead	Chemin de Stanhope à Baldwin's Mills, depuis le lot No 13 jusqu'au lot No 28 des rangs X et XI, dans le canton de Barnston.....	200.00
"	Côte dans la route conduisant de Sainte-Catherine-de-Katevale à Magog.....	100.00
"	Chemin de front des lots Nos 12, 13 et 14 des rangs IX et X du canton de Barnston, appelé "West Shore Road" près de Baldwin's Mills.....	100.00
"	Chemin de front des lots Nos 5 et 6 du rang VI du canton de Barford, appelé "Klein Road," dans Saint-Herménégilde.....	99.50
	Totaux.....	499.50
Témiscouata.....	Construction d'un pont sur la rivière Senescoupe, dans Saint-Clermont.....	2,187.50
"	Aide à payer le coût de la construction d'un pont métallique érigé sur la rivière du Loup, à Fraserville (subside de \$625.00 par année pendant deux ans.) Première année.....	625.00
"	Chemin des Squatteck, partie située depuis le lac Témiscouata jusqu'au lot No 13 du rang V du canton de Robitaille.....	300.00
"	Route centrale du canton de Robinson allant au lac Thibault (Jerry).....	200.00
"	Chemin au fronteau des lots Nos 40, 41, 42 et 43 du rang XIII du canton de Cabano et son prolongement entre les rangs VII et VIII du canton de Packington.....	200.00
"	Chemin partant de Sainte-Rose-du-Dégelé et se dirigeant vers les lacs Squatteck.....	200.00
"	Route sur les lots Nos 33, 34 et 35 du rang II et son prolongement sur le rang I dans le canton de Cabano, appelé "Chemin de la rivière Bleue".....	149.36
"	Chemin conduisant de Saint-Hubert à Saint-Honoré, partie située depuis le lot No 33 du rang VI du canton de Demers jusqu'au lot No 86 du rang Nord de l'ancien chemin Témiscouata.....	250.00
"	Route entre les lots Nos 25 et 26 des rangs III et II du canton de Bégon, dans Saint-Jean-de-Dieu.....	149.60
"	Route sur le lot No 13 des rangs III et IV du canton de Denonville, appelée route de l'église, dans Saint-Paul-de-la-Croix.....	198.80
"	Route Bérubé située dans le rang Beauséjour, dans Saint-Louis-du-Ha! Ha!.....	99.55
"	Route sud du rang Beauséjour, dans Saint-Louis-du-Ha! Ha!.....	100.00

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachévé en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Am. Goyette, prêtre.....		0.91		0.43		25.00
Cléophas Langlois.....			0.03			
W.-C. Washburn.....	0.50	1.25		0.14		150.00
Alfred Lanciaux.....			0.33			
	0.50	2.16	0.36	0.57		175.00
Narcisse Nadeau.....					292	
Corporation municipale de Fraserville, Magloire Des- chesnes, secrétaire-trés.r.						
Joseph Viel.....		10.00				
Alexis Soucy.....	1.00					
Prime Martin.....		0.63		0.07	4	
Armand Aubert.....		2.18		0.01	24	
Louis Pinet.....		0.58			23	
Joseph Ouellette.....			1.75		8	
François Jean.....	0.03	0.80		0.07	5	
Benjamin Mignault.....		0.11		0.04	20	
Uldéric Ouellet.....	0.29	0.29			43	
Uldéric Ouellet.....		0.94		0.09		

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé
		\$ Cts.
Témiscouata— <i>suite</i>	Chemin de front depuis le lot No 23 jusqu'au lot No 34 des rangs III et IV du canton de Raudot.....	250.00
“	Route dans l'arrière ligne du village Lapointe sur le rang III de la Seigneurie dans Sainte-Rose-du-Dégelé	23.00
“	Route du village Lapointe dans le rang III de la Seigneurie, dans Sainte-Rose-du-Dégelé	49.95
“	Réparation du chemin Témiscouata, de Saint-Honoré à Saint-Antonin.....	50.00
“	Côte des crans située sur la route du rang III du canton de Viger, dans Saint-Epiphané.....	50.00
	Totaux.....	5,082.76
Terrebonne.....	Aide à payer le coût de l'ouverture de la montée Legault entre Sainte-Lucie et Sainte-Agathe (voir page 96 du rapport de l'année 1902-03). Balance.....	105.00
“	Chemin de front des lots Nos 33, 34 et 35 du rang VIII du canton de Doncaster, dans Sainte-Lucie.....	46.42
“	Chemin de front des lots Nos 36, 37 et 38 du rang VIII du canton de Doncaster, dans Sainte-Lucie.....	22.08
“	Chemin de front des lots Nos 43, 44 et 45 du rang XIX dans Sainte-Lucie.....	49.50
“	Montées des rangs VII, XIX, X et XI du canton de Doncaster, dans Sainte-Lucie.....	300.00
“	Chemin de front du lot No 1 au lot No 11 du rang IX du canton de Wexford et route sur le même rang.	100.00
“	Montée depuis le rang IV jusqu'au rang VI du canton de Wexford, dans Sainte-Marguerite.....	198.29
“	Côte Blondin, dans Saint-Jérôme.....	106.70
“	Chemin du lac des Îles sur le rang IX du canton de Wexford, vis-à-vis les lots Nos 34, 35, 36, 41, 42 et 43, dans Sainte-Marguerite.....	95.00
“	Chemin de front traversant les lots Nos 25 et 26 du rang IV du canton de Salaberry, dans Saint-Jovite.....	112.00
“	Chemin de front des lots Nos 21, 20 et 19 entre les rangs II et III du canton de Salaberry, dans Saint-Jovite	100.00

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Paraché en chemin de roulage.	Réparé.	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	\$ Cts.
Joseph Hudon dit Beaulieu.....	1.79					
Joseph Lavoie, père.....	0.34					
Alexis Soucy.....			0.33	0.07		
Corporation municipale du comté de Témiscouata, G. Levasseur, conducteur.....						
Corporation municipale de Saint-Epiphan, François Patoine, conducteur.....			0.06			54.50
	3.45	15.53	2.14	0.35	419	54.50
Corporation municipale du comté de Terrebonne, J.-E. Prévost, secrét.-trésorier.....						
Félix Juteau, fils.....			0.50			
Joseph Villeneuve.....			0.50			
Benjamin Dufresne.....			0.55	0.07		
Eusèbe Gibault.....		0.22	4.00		20	
Isaac Béclair.....			2.26			
Joseph McGuire.....			4.00			
Jérôme Caron.....			0.14		16	
Polydore Gauthier.....						
Casimir Boivin.....			0.47		4	44.00
Théodule Léonard.....		0.18	0.18	0.02	10	

TABLEAU

État détaillé des travaux faits sur les chemins de

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Montant payé.
		\$ Cts.
Terrebonne— <i>suite</i>	Chemin du lac Gauthier dans les cantons de Salaberry et Wolfe, partie située entre les lots Nos 42 et 43 du rang X, dans Saint-Jovite.....	100.00
“	Chemin du lac Ouimet dans le rang I du canton de Grandison et le rang VIII du canton de Salaberry depuis le lot No 23 jusqu'au lot No 18, dans Saint-Jovite.....	100.00
“	Route entre les lots Nos 30 et 31 du rang I du canton de Doncaster, conduisant à la gare de Bésisle's Mills.....	100.00
“	Détournement des côtes dans le chemin de front des lots Nos 16 et 17 du rang XI du canton de Doncaster, dans Sainte-Marguerite.....	100.00
“	Côte dans le chemin de front du rang Saint-Camille, dans Saint-Jérôme	99.25
“	Chemin de front depuis le lot No 51 jusqu'au lot No 35 du rang VI du canton de Wexford, dans Sainte-Marguerite	100.00
“	Montée du rang XI du canton de Doncaster, dans Sainte-Agathe.....	50.00
	Totaux.....	1,884.24
Vaudreuil.....	Route depuis le village de Rigaud jusqu'au rang Saint-Henri dans Sainte-Marthe	150.00
	Totaux.....	150.00
Wolfe.....	Déviation du chemin Victoria dans le canton de Garthby.....	100.00
“	Chemin de front depuis le lot No 14 jusqu'au lot No 25 entre les rangs IX et X du canton de Ham.....	75.00
“	Aide à la construction du pont du premier rang dans Notre-Dame-de-Ham	75.00
“	Réparation d'un pont et du chemin près du pont dans le rang VI du canton de Weedon.....	150.00
“	Chemin de front du rang IV N.-O. de Winslow, à partir de la ligne de Stratford, et route sur les rangs IV, V et VI N.-O. de Winslow, dans Saint-Gabriel-de-Stratford.....	270.66
	Totaux.....	670.66

No 2.—*suite.*

colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

Conducteurs, Entrepreneurs, etc.	Ouvert en chemin d'hi- ver.	Parachevé en chemin de roulage.	Réparé	Fascines et pontage.	Ponts et ponceaux.	Contribution locale.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Pieds.	¢ Cts.
Gédéon Lauzon.....	0.43			0.12	12	
Enclide Dubois.....	2.25					
Mathias Ménard.....		0.87				
Mathias Ménard.....		0.45		0.01		
Isidore Millaire.....			0.14			
Napoléon Lafond.....			1.50			
Isidore Plouffe.....			1.00			
	2.68	1.70	15.24	0.22	62	44.00
Alexandre Lauzon.....		1.00				
		1.00				
Corporation municipale du canton de Garthby, Pierre Vachon, conducteur.....		0.18		0.04	20	55.00
Corporation municipale de Ham-Sud, Adolphe Val- lée, conducteur.....	0.36					75.00
Corporation municipale de N.-D.-de-Ham, Nap.Tou- pin, secrétaire-trésorier.....						
Corporation municipale de Weedon-Centre, J.-H. Bourget, secrét.-trésorier.....			0.11	0.01	180	
J.-E. Simard, prêtre.....	0.88	0.14	0.03	0.09	4	
	1.24	0.32	0.14	0.14	204	130.00

J.-F. SAVARY,
Secrétaire du Bureau de la Colonisation.

TABLEAU No 2—Suite.

RÉCAPITULATION des travaux faits sur les chemins de colonisation pendant l'année financière 1904-1905.

	COMTÉS.	Montant payé.		Ouvert en chemin d'hiver. Milles.	Parachévé en chemin de roulage. Milles.	Réparé. Milles.	Facines et pontage. Milles.	Ponts et ponceaux. Pieds.	Contribution locale. \$ Cts.
		\$	cts.						
1	Argenteuil.....	4,083.59			0.64	19.57	0.64	189	263.00
2	Arthabaska.....	690.48			1.23	1.50	0.11	57	893.00
3	Bagot.....	193.18			0.43	0.14	0.32		20.00
4	Beauce.....	2,487.21	5.98	3.88	0.12	0.10		47	214.00
5	Beauharnois.....	300.00							
6	Bellechasse.....	2,494.34	4.04	0.53	9.93	0.40		264	
7	Berthier.....	1,900.74	0.25	2.06	1.31	0.19		529	100.00
8	Bonaventure.....	5,122.74	7.65	10.75	5.44	1.47		757	203.00
9	Brome.....	100.00			3.50				25.00
10	Chambly.....	300.00	1.00	2.00				53	1,494.00
11	Champlain.....	2,111.08	1.13	1.19	5.13	0.20		327	1,135.98
12	Charlevoix.....	1,110.00	0.80		20.64			20	
13	Chateauguay.....	496.73			1.42				75.00
14	Chicoutimi et Saguenay.....	4,765.60	3.03	6.02	47.02	1.68		476	221.00
15	Compton.....	426.83	2.61	0.65	0.14				55.00
16	Deux-Montagnes.....	1,118.06						200	
17	Dorchester.....	600.00	0.36	1.12	0.91	0.02		33	
18	Drummond.....	275.00			0.88	0.36			112.50
19	Gaspé.....	1,515.76	2.07	2.31	14.49	0.09		851	10.00
20	Huntingdon.....	200.00			2.00				
21	Iberville.....	400.00						75	2,420.00
22	Isles-de-la-Madeleine.....	500.00	1.00	7.92	1.00	0.10		39	65.00
23	Joliette.....	454.91			3.20	0.11		20	
24	Kamouraska.....	753.69	2.50	0.11	13.26			25	
25	Lac St-Jean.....	9,060.71	10.67	20.73	16.59	3.12		1,172	400.00
26	L'Assomption.....	500.00							
27	Levis.....	300.00							
28	L'Islet.....	1,799.20	3.57	1.58	17.00	0.17		89	38.88
29	Lotbinière.....	700.00							
30	Maskinongé.....	1,805.45		2.77	3.50	0.49		59	
31	Matane.....	5,939.52	9.28	18.96	14.86	3.88		575	43.00
32	Mégantic.....	1,067.88	2.25	2.06	4.31	0.31		248	824.25
33	Montcalm.....	1,730.40	2.22	0.40	8.70	0.13		642	322.00
34	Montmagny.....	1,612.36	4.27	4.01	7.76	0.82		92	
35	Montmorency.....	2,501.06			9.68	0.11		77	105.00
36	Ottawa.....	43,337.13	15.45	39.80	24.31	2.79		3,842	192.38
37	Pontiac.....	4,441.17	3.25	10.14	37.55	1.19		1,557	1,473.50
38	Portneuf.....	894.90	2.53	2.73	3.32	0.08		163	231.40
39	Québec.....	680.22			5.22	0.18		37	322.00
40	Richmond.....	2,600.00	1.59	0.32	1.11	0.20		34	246.50
41	Rimouski.....	1,256.95	2.60	0.67	14.31	0.22		27	1.00
42	Saint-Maurice.....	880.04	0.98	5.83	3.69	0.29		125	250.00
43	Shefford.....	175.14							
44	Sherbrooke.....	448.35	1.30	0.10	9.00	0.03		60	439.42
45	Stanstead.....	499.50	0.50	2.16	0.36	0.57			175.00
46	Témiscouata.....	5,082.76	3.45	15.53	2.14	0.35		419	54.50
47	Terrebonne.....	1,884.24	2.68	1.70	15.24	0.22		62	44.00
48	Vaudreuil.....	150.00		1.00					
49	Wolfe.....	670.66	1.24	0.32	0.14	0.14		204	130.00
	Visites et explorations.....	11,632.42							
	Totaux.....	134,000.00	100.25	171.64	350.39	21.08	13,556	13,479.23	

Département de la Colonisation et des Travaux Publics,

Québec, 30 Juin 1905.

J. F. SAVARY,

Secrétaire du Bureau de la Colonisation.

TABLEAU No 3.

ETAT détaillé de l'emploi de la somme de \$11,632.42, entrée sous le titre de "Visites explorations" dans le tableau No 1.

J.-N. Gastonguay, ingénieur et inspecteur :	
Allocation, du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905.....\$	100 00
Dépenses de voyages, explorations et inspections dans les comtés suivants :	
Comté de Berthier.....	15 40
" Bonaventure.....	167 80
" Champlain.....	22 00
" Lac-Saint-Jean.....	140 40
" Matane.....	130 55
" Nicolet et Drummond.....	9 10
" Ottawa.....	442 55
" Pontiac.....	72 90
" Témiscouata (1).....	106 48
" Terrebonne.....	43 00
Fourniture de bureau.....	35 00
Avances dont compte à rendre sur explorations.....	14 82
Georges Nadeau, contre-maître :	
Salaire du 1er juin au 31 août 1904.....	225 00
Frais de transport et pension imputables aux ponts suivants :	
Pont des Grands Méchins, comté de Matane, balance.....	1 64
Pont de Port-Daniel, comté de Bonaventure, balance.....	10 22
Pont de la rivière Rouge, à Labelle, comté d'Ottawa.....	41 27
Pont de la rivière Sénescoupe, à Saint-Clément, comté de Témiscouata.....	96 48
Narcisse Nadeau, contre-maître :	
Salaire du 29 août 1904 au 31 mai 1905.....	684 00
Frais de transport et pension imputables aux ponts suivants :	
Pont de la rivière Sénescoupe, à Saint-Clément, comté de Témiscouata.....	48 57
Pont de la rivière du Nord, à Saint-Canut, comté des Deux Montagnes.....	110 66
Pont sur un ravin, à l'Ascension, comté de Montcalm.....	61 55
Pont de la rivière Bédard, à Saint-Joseph-d'Alma, comté du Lac-Saint-Jean.....	69 93
Pont du ruisseau Jourdain, à Nominigüe, comté d'Ottawa..	54 57
Pont de la rivière à la Carpe, à Saint-André, comté du Lac-Saint-Jean.....	39 15
Frais de voyages de Québec à Roberval et Normandin.....	13 05

(1) A ajouter \$36.72 surplus des avances de l'an dernier.

Ovila Cloutier, charpentier :	
Frais de transport et pension imputables aux ponts suivants :	
Pont sur un ravin, à l'Ascension, comté de Montcalm.....	20 37
Pont de la rivière Bédard, à Saint-Joseph-d'Alma, comté du Lac-Saint-Jean.....	25 50
Pont de la rivière du Nord, à Saint-Canut, comté des Deux- Montagnes.....	21 80
Salaire du 31 mai au 30 juin 1905.....	65 00
Frais de voyages de Charlesbourg à Québec.....	1 25
François Pouliot, inspecteur :	
Visite des chemins dans le comté de Montmagny, dépenses de voyage et salaire.....	45 20
Exploration, inspection et surveillance des travaux d'égoutte- ment de la route du pont Taillon, à Saint-Méthode, comté du Lac-Saint-Jean, dépenses de voyage et salaire.....	81 41
Inspection du chemin Brassard et autres chemins dans Saint- Zénon, comté de Berthier, dépenses de voyage et salaire..	50 84
Visite des chemins dans la partie sud des comtés de Bellechasse et Montmagny, dépenses de voyage et salaire.....	60 10
O.-J. Monday, inspecteur :	
Salaire du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905.....	600 00
Dépenses de voyages dans la région Labelle, du 1er juillet au 31 décembre 1904.....	455 00
T.-Alf. Trudel, ingénieur :	
Visite des travaux de redressement de la rivière Duberger, à Charlesbourg, comté de Québec.....	4 50
Visite d'un chemin sur les îles de Berthier, comté de Berthier	19 65
Inspection d'un cours d'eau, à St. Justin, comté de Maskinongé	13 20
Inspection du pont de la rivière Jacques-Cartier, à Valcartier, comté de Québec.....	6 65
Inspection d'un cours d'eau, le ruisseau Gauvin à Saint- Ambroise, comté de Québec.....	4 25
J.-A. Martin, arpenteur :	
Exploration et inspection du chemin Brassard, du chemin allant au canton Gouin et du Lac Ignace dans les comtés de Joliette, Berthier et Maskinongé.....	15 00
Joseph Brien, explorateur :	
Localisation d'un chemin à la tête du Lac Témiscamingue, comté de Pontiac.....	4 00
Camille Lacroix, explorateur :	
Localisation d'un chemin à la tête du lac Temiscamingue, comté de Pontiac.....	6 00
M.-A. Campeau, inspecteur :	
Dépenses de voyage à la rivière Kiamika, inspection du che- min Gouin et autres chemins dans la région Labelle, comté d'Ottawa.....	100 00

J.-F. Savary, secrétaire du bureau de la colonisation :	
Allocation pour 1904-05.....	600 00
Jules Sinclair, commis :	
Salaire du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905.....	730 00
Elzéar Turgeon, dactylographe :	
Salaire du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905.....	1,000 00
Joseph Marcoux, messenger :	
Salaire du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905.....	547 50
Remisage et soins donnés aux outils du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905.....	30 00
Ferdinand Audet, agent de colonisation :	
Salaire du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905.....	600 00
J.-B. Lucier :	
Indemnité pour services rendus comme agent de Colonisation et de rapatriement, du 1er juillet au 30 juin 1905.....	100 00
René Dupont, secrétaire de la Société de colonisation du Lac- Saint-Jean :	
Agences d'immigration en France.....	1,000 00
L.-E. Carufel, agent de colonisation :	
Loyer de bureau, 1600 Notre-Dame, du 1er mai 1904 au 30 juin 1905.....	325 00
Taxe d'eau, du 1er mai 1904 au 30 avril 1905.....	17 46
Loyer d'un appareil téléphonique, du 1er juillet 1904 au 1er juillet 1905.....	50 00
Lovell's Montreal Directory pour 1904-05.....	5 00
Enlèvement de la neige, Jos. Hudon.....	6 00
Articles pour machine à écrire, The Canada Office Supply..	15 25
Mouluures pour cadres, Ulric Damien.....	0 50
Hearn et Harrison, opticiens.....	1 65
Chemises pour bec de gaz, Auer Incandescent Light Mfg. Co., Ltd.....	2 40
Gaz et électricité, du 5 avril 1904 au 7 juin 1905, Montreal Light, Heat and Power Company.....	3 28
Réparation d'un pupitre, A. Bossé.....	1 00
Kodac, The Optical & Engineer's Supply Co.....	0 70
Tente, Compagnie d'Auvents des Marchands.....	35 00
Toilet Laundry Company, du 1er mai 1904 au 30 juin 1905..	13 00
Photographies et transparents, J.-A. Dumas.....	36 90
Illustration de conférence, L.-Z. Champoux.....	20 00
Transport de marchandises, The Canadian Express.....	1 30
Annonces dans le Montreal Royal Postal Guide.....	25 00
Annonce dans le Souvenir History, John Carson.....	25 00
Impressions, E.-H. Tellier.....	75 00
" , La Compagnie d'Imprimerie Moderne.....	2 00
Copies de journaux, La Compagnie de Publication du Canada	5 00

Frais de transport d'Italiens pour travailler sur le chemin Gouin.....	81 25
Dépenses de voyages dans les régions de colonisation.....	215 14
Clerc du bureau, salaire du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, Emile Lemay.....	420 00
Femme de peine et soin de la fournaise, du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905.....	96 00
Savon et autres petits articles de toilette.....	6 35
T.-A. Christin, agent des terres :	
Frais de voyage et pension d'Italiens allant travailler sur le chemin Gouin.....	77 13
J.-B. Doré et fils :	
Machine à chemin aux RR. PP. Trappistes pour les chemins de Mistassini.....	250 00
Frais de voyage et salaire d'un homme pour faire fonctionner la machine.....	8 00
Samson et Filion :	
Outils pour ponts.....	20 50
Mgr Tétu :	
Aide aux églises des cantons pauvres.....	200 00
C.-J. Magnan :	
Annonces et publications d'études sur la colonisation dans "l'Enseignement Primaire", de septembre 1904 à septem- bre 1905.....	115 00
L'Imprimerie de Roberval :	
Annonce dans "Le Lac-Saint-Jean," de décembre 1904 à décembre 1905.....	100 00
A.-R. Hudon :	
Indemnité pour terre prise sur sa propriété, en 1901 et 1902, par le conducteur des travaux de réparation de la route de la savane de Saint-Bruno, dans le comté du Lac-Saint- Jean, balance.....	50 00
Victor Pelletier :	
Pour propagande dans les centres canadiens-français des Etats-Unis en faveur de la colonisation.....	50 00
"The Liverpool and London and Globe Insurance Company :	
Prime sur police de \$2,000.00, pont Mistassibi, du 5 octobre 1904 au 5 octobre 1905.....	33 00
Prime sur police de \$2,000.00, pont Mistassini, du 22 juin 1905 au 22 juin 1906.....	26 00

 Compagnie d'assurance North America, Philadelphie :

Prime sur police de \$1,000.00, pont St-Féréol, du 5 octobre 1904 au 5 octobre 1905.....	16 50
Prime sur police de \$2,000.00, pont St-Ludger, du 28 octobre 1904 au 28 octobre 1905.....	33 00
Prime sur police de \$1,500.00, pont Ste-Florence de Beaurivage, du 19 décembre 1904 au 19 décembre 1905.....	19 50
Prime sur police de \$3,000.00, pont St-Félicien, du 4 juin 1905 au 4 juin 1906.....	39 00
Prime sur police de \$5,000.00, pont Grande Décharge, du 22 juin 1905 au 22 juin 1906.....	65 00

Compagnie d'assurance Mont-Royal :

Prime sur police de \$1,200.00, pont Labelle, du 5 octobre 1904 au 5 octobre 1905.....	19 80
Prime sur police de \$1,000.00, pont Kiamika, du 5 octobre 1904 au 5 octobre 1905.....	16 50
Prime sur police de \$1,000.00, pont Rapide de l'Orignal, du 13 octobre 1904 au 13 octobre 1905.....	30 00
Prime sur police de \$1,500.00, pont Kippewa, du 18 février 1905 au 18 février 1906.....	15 00

Total.....	\$11,632 42
------------	-------------

Département de la colonisation
et de Travaux Publics.

Québec, 30 juin 1905.

J.-F. SAVARY,
Secrétaire du Bureau de la Colonisation.

TABLEAU No 4.

ÉTAT DÉTAILLÉ des travaux exécutés par le département sur la recommandation des Sociétés de Colonisation.

COMTÉS.	CHEMINS ET PONTS	Conducteurs.	Montant payé	Totaux.
	SOCIÉTÉ DE COLONISATION DE QUÉBEC			
Beauce	Route passant sur le lot No 8 du rang VIII d'Aylmer et le lot No 25 des rangs I et II de Forsyth, dans Sainte-Martine-de-Courcelles	Georges Garant.....	100.00	
Bellechasse	Route traversant le rang VI de Bellechasse et le rang I de Daquam entre les lots Nos 18 et 19, dans Saint-Camille.....	Antoine Leblond	200.00	
Dorchester.	Route entre les rangs XIII et XIV depuis le lot No 26 jusqu'au lot No 31 canton de Cranbourne, dans St-Benjamin.....	J.-E. Rochette, prêtre	200.00	
"	Chemin de front des rangs III et IV du canton Cranbourne depuis le lots No 22 jusqu'à la moitié du lot No 25, dans Saint Odilon.....	J.-E. Donaldson, ptr.	100.00	
L'Islet	Chemin de front des lots Nos 7, 8 et 9 du rang VIII du canton Lessard, dans Saint-Cyrille.....	Auguste St-Pierre....	100.00	
"	Route entre les cantons Arago et Garneau, dans Saint-Marcel allant à l'est vers Saint-Perpetue.....	F.-X.-A. Dulac, prêtre	100.00	
"	Chemin de front, dans le canton Arago, paroisse de Saint-Marcel, allant à l'ouest vers Saint-Apolline.....	F.-X.-A. Dulac, prêtre	100.00	
Mégantic.....	Route conduisant de l'église de Notre-Dame-de-Lourde, à la gare de Kingsburg.....	Honoré Ouellet.....	99.98	
"	Chemin de front des lots 14 et 15 du rang VI du canton Thetford, dans Saint-Antoine-de-Pontbriand	Théop. Houle, prêtre..	100.00	
Montmagny	Chemin de front des lots Nos 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25 des rangs II et III du canton Montminy, dans Saint-Paul-de-Montminy.....	S.-L.-E. Richard, ptr..	200.00	
"	Chemin de front des rangs II et III du canton Panet sur les lots Nos 7, 8, 9, 10, 11 et 12 dans Saint-Fabien-de-Panet.....	J.-F. Dumais, prêtre..	103.95	
"	Chemin de front des lots Nos 9, 10, 11, et 12 du rang D du canton Ashburton, dans Notre-Dame-du-Rosaire.....	J.-O.-U. Brunet, prêtre	98.30	
				1,502.23
	A rapporter			1,502.23

TABLEAU No 4.—*Suite*

ÉTAT DÉTAILLÉ des travaux exécutés par le département sur la recommandation des Sociétés de Colonisation.

COMTÉS	CHEMINS ET PONTS.	Conducteurs.	Montant payé	Totaux
	Rapporté.....			1,502.23
	SOCIÉTÉ DE COLONISATION DE LA CITÉ DE SHERBROOKE.			
Beauce.....	Chemin de front du rang II du canton Spalding sur les lots Nos 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6 et 5, dans Saint-Hubert-de-Spalding.....	H. Fraser, prêtre.....	345.21	
Compton.....	Route traversant le rang X du canton Marston dans la ligne séparant les lots Nos 13 et 14 dans Saint-Léon-de-Marston (Val-Racine).....	J.-A. Vaudreuil, prêtre.....	146.83	
Wolfe.....	Chemin de front du rang IV N.O. de Winslow, à partir de la ligne de Stratford, et route sur les rangs IV, V et VI N. O. de Winslow, dans Saint-Gabriel-de-Stratford.....	J.-E. Simard, prêtre.....	270.66	762.70
	EMPLOI DE LA BALANCE DU SUBSIDE VOTÉ.			
Berthier.....	Amélioration de la côte rocheuse sur le chemin Brasard entre Saint-Zénon et Saint-Michel-des-Saints, acompte.....	J.-B. Champagne.....	194.93	
Richmond.....	Chemin de front entre les rangs IV et V vis-à-vis les lots Nos 4, 3, 2 et 1, dans Saint-François-Xavier-de-Brompton.....	Corporation Municipale de St-Frs-Xav-de-Brompton, Alf. Charland, cond.....	150.00	
	Visites et explorations.....		1,390.14	1,735.07
		Total.....		4,000.00

N.B.—Les travaux ci-dessus figurent au tableau No 2 pour chacun de ces comtés respectivement le détail de l'item "Visites et explorations" est compris dans le tableau No 3.

Département de la Colonisation et des Travaux Publics,

Québec, 30 juin 1905.

J.-F. SAVARY,
Secrétaire du Bureau de la Colonisation.

II

SOCIÉTÉS ET AGENCES DE COLONISATION

RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION DE QUÉBEC.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC, 24 mai 1905.

L'HONORABLE MINISTRE

De la Colonisation et des Travaux Publics.

Québec.

Monsieur Le Ministre,

J'ai l'honneur de vous dire que la "Société de Colonisation de Québec" a eu pour recettes, depuis le 24 mai 1904, la somme de \$5,013.74, laquelle, jointe à \$693.56 que le trésorier avait en caisse, forme le montant total de \$5,707.30. Nous avons dépensé \$4,691.91, comme suit:

Orphelinat agricole de St-Damien	\$3,834.33
Chemins à St-Damase	50.00
" " St-Damien	300.00
" " Ste-Justine	50.00
" " St-Magloire	46.05
" " St-Nazaire	150.00
" " St-Prosper	100.00
" " St-Théophile	100.00
Défrichements à St.-Benjamin	50.00
Pauvres missions	11.53
	<hr/>
	\$4,691.91

Le Conseil s'est réuni le 19 du mois courant, et il a été voté les allocations suivantes :

Chemins à St-Adelbert	\$ 150.00
“ “ St-Bruno	100.00
“ “ St-Camille	200.00
“ “ St-Côme	50.00
“ “ St-Damase	50.00
“ “ St-Damien	300.00
“ “ St-Fabien	150.00
Pont “ St-Gédéon	200.00
Chemins “ Ste-Justine	50.00
“ au Lac Etchemin	250.00
“ à St-Ludger	100.00
“ “ St-Marcel	50.00
“ “ Ste-Martine	100.00
“ “ St-Nazaire	100.00
“ “ N.-D.-de-Lourdes	100.00
“ “ St-Paul du Buton	100.00
“ “ Ste-Perpétue	175.00
“ “ Pontbriand	200.00
“ “ St-Prosper	150.00
“ “ Ste-Rose	200.00
	\$2,775.00

Comme les recettes propres de l'année s'élèvent à \$5,013.74, le tiers dû par le Gouvernement est de \$1,671.25, et je suis chargé par le conseil de vous demander de vouloir bien employer cette somme de la manière suivante :

1. A Ste-Perpétue, comté de l'Islet, pour redresser et abaisser le niveau d'une côte sur le chemin public à quelques arpents de l'église, laquelle côte est un danger pour tous ceux qui passent sur la route Elgin \$175.00

Conducteur—Monsieur Ed. Martin, Curé.

2. A Saint-Prosper, comté de Dorchester :

- (a) Pour une route dans le rang 9 \$50.00
- (b) Pour une route entre le 10 et le 11^{ème} rang de Watford, chemin de communication entre St-Prosper et St-Louis de Gonzague \$100.00

Conducteur—M. E. Hudon, Curé.

3. A Ste-Rose, comté de Dorchester, pour continuer l'ouverture de la Grande Ligne Langevin, depuis le rang A jusqu'au rang B... \$96.25

Conducteur—M. J. Veilleux, Curé.

-
4. A St-Camille, comté de Bellechasse, pour ouvrir une route de 2½ milles du 6me rang Bellechasse jusqu'au 2me rang Daaquam .. \$200.00
Conducteur—M. F.-P. Lamontagne, Curé.
 5. A St-Gédéon de Beauce, pour un pont sur la rivière Samson, entre St-Gédéon et St-Ludger \$200.00
Conducteur—M. Jos. Rouleau, Curé.
 6. A Ste-Germain du Lac Etchmin pour une route entre cette paroisse et celle de St-Magloire dans les rangs 11, 12 et 13 \$250.00
Conducteur—M. T. Lauzé, Curé,
 7. A St-Ludger de Beauce, pour aider à ouvrir deux routes dans les rangs 9 et 10 de Risborough \$100.00
Conducteur—M. T. Soucy, Curé.
 8. A St-Paul, comté de Montmagny, pour terminer le chemin commencé l'année dernière entre la route de Saint-Pierre et la ligne qui sépare Saint-Paul de St-Philémon \$100.00
Conducteur—M. S. Richard, Curé.
 9. A St-Antoine de Pontbriand, comté de Mégantic, (a) pour terminer un chemin dans le 5me rang de Thetford et reconstruire un pont dans le même rang, et (b) pour aider à détourner le chemin d'une montagne du 4me rang, lot 15me. \$200.00
Conducteur—M. F. Houle, Curé.
 10. A Ste-Martine de Courcelles, Beauce, pour terminer une route de 3 milles déjà commencée et ouverte l'an dernier \$100.00
Conducteur—M. L. Gosselin, Curé.
 11. A Saint-Nazaire, comté de Dorchester, pour continuer un chemin commencé l'an dernier sur le 4me rang de Buckland, entre les lots 30 et 27 inclusivement \$100.00
Conducteur— M. J.-C. Auger, Curé.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre très dévoué serviteur,

(Signé) H. TETU, Ptre,

Secrétaire de la Société de Colonisation de Québec.

**RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION DE LA CITÉ
DE SHERBROOKE.**

Sherbrooke, le 11 mars 1904.

A l'honorable Ministre de la
Colonisation et des Travaux Publics
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser le livre de comptes de la Société de Colonisation de la Cité de Sherbrooke, avec prière de l'auditer.

Sous même pli sont les résolutions à l'effet de faire exécuter des travaux dans des chemins des cantons de Marston, Spalding et Winslow.

Si vous jugez à propos de faire exécuter ces travaux, veuillez adresser à MM. les conducteurs des travaux les ordres nécessaires, plus à chacun d'eux veuillez transmettre deux blancs de rapport et les informer de m'adresser un de ces blancs de rapport en même temps qu'ils transmettront l'autre à votre département, après l'exécution des travaux.

Je demeure votre tout dévoué,

H. O. CHALIFOUX, Prêtre.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée de Messieurs les Membres du
Conseil d'administration.

7 mars 1904.

Procès-verbal de l'assemblée de Messieurs les administrateurs de la Société de Colonisation de la Cité de Sherbrooke, tenue dans la sacristie de la Cathédrale, lundi, le septième jour du mois de mars de l'année 1904, à huit heures p.m., sous la présidence de M. le Docteur Isidore Frégeau.

Proposé par M. J.-E. Genest, secondé par M. L.-H. Guay:

1. Que la somme de \$150.00 soit allouée pour ouvrir un chemin qui traverserait le rang dix (10) du canton de Marston, comté de Compton. Ce chemin longerait la ligne qui divise le lot treize du lot quatorze du dit rang et aurait une longueur d'un mille. Le conducteur des travaux serait le Révérend J.-A. Vaudreuil, Val-Racine, comté de Compton, P.Q.

2. Que la somme de \$350.00 soit allouée pour exécuter des travaux dans un chemin depuis le lot No. 1 jusqu'au lot No. 10, et depuis le lot No. 19 jusqu'au lot No. 36, dans le deuxième rang du canton de Spalding, comté de Beauce. Le conducteur des travaux serait le Rév. H. Fraser, Audet, comté de Beauce.

3. Que la somme de \$270.38 soit allouée pour déboucher un chemin dans le deuxième rang du canton de Winslow, comté de Compton. Le conducteur des travaux serait le Rév. J.-E. Simard, Stratford-Centre, comté de Wolfe.

La proposition est agréée et la séance levée.

(Signé) Dr. ISIDORE FREGEAU, M.D.,
President.

(Signé) H. O. CHALIFOUX, ptre., V.G.
Sec.-Trésorier.

Vraie copie,
J. H. HEBERT, ptre.,
secrétaire.

Messieurs les administrateurs ont l'honneur de faire rapport de l'état des finances de la Société de Colonisation de la Cité de Sherbrooke pour sa vingt-troisième année d'existence, à dater du second jour du mois de mars de l'année 1903, jusqu'au septième jour du mois de mars de l'année 1904.

RECETTES:

Encaisse		\$272.76
Contributions des membres	\$7.25	
Oeuvre des Tabernacles	168.00	
Intérêts acquittés par la Banque Nationale 30 avril	8.18	
Intérêts acquittés par la Banque Nationale 31 oct.	4.32	
Contribution aux conférenciers agricoles	207.74	
Quêtes pour écoles des Missions	216.65	
Ascot Corner bazar	274.00	
Spalding bazar	115.00	
Stanstead bazar	700.00	
St-Camille de Cookshire bazar	610.00	
		<u>\$2,311.14</u>

DÉPENSES:

Effets de l'Oeuvre des Tabernacles distribués	\$168.00	
Aux missionnaires agricoles	207.74	
Distribué aux écoles pauvres	216.65	
Affecté à St-Stanislas Ascot-Corner	274.00	
Affecté à St-Hubert Spalding	115.00	
Affecté aux écoles de Stanstead	700.00	
Affecté à St-Camille Cookshire	610.00	
		<u>\$2,291.39</u>
		\$19.75

Surplus en 1903.... \$272.76
 Surplus en 1904.... 19.75

\$292.51 en dépôt à la Banque Nationale.

La Société de Colonisation de la Cité de Sherbrooke sollicite du gouvernement de la Province de Québec un octroi égal au tiers du montant de la recette annuelle, soit la somme de \$770.38 (sept cent soixante-dix piastres et trente-huit cents.)

Sherbrooke, ce sixième jour du mois de mars de l'année 1904.

H. O. CHALIFOUX, Ptre., V.G.

AGENCE DE COLONISATION A QUEBEC.

RAPPORT DE M. FERD. AUDET.

Quebec, 1er juillet 1905.

L'Honorable Jules Allard,

Ministre de la Colonisation et des Travaux Publics.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport comme agent de colonisation pour l'année écoulée le 30 juin dernier.

Deux cent-dix colons sérieux, presque tous chefs de famille, se sont adressés à mon bureau dans le courant de l'année, et, comme par le passé je me suis efforcé de satisfaire à leurs demandes.

Ceux des Etats-Unis qui se sont adressés à mon bureau, venaient, en grande partie, de l'Etat du Massachusetts et de l'Etat du Vermont, et ceux de la Province de Québec, demeuraient, la grande partie, dans les Cantons de l'Est. La Vallée de Matapédia et la région du Lac St-Jean, étaient les deux endroits où ils désiraient se fixer.

J'ai fait, encore durant l'année, la distribution de plusieurs cartes régionales, et si votre département jugeait opportun d'en faire faire de nouvelles, accompagnées de tous les renseignements nécessaires, concernant surtout la vallée de la Matapédia, je crois qu'elles seraient d'un grand secours, et je me ferais un plaisir de les distribuer aux colons qui s'adresseront à mon bureau.

J'ai aussi donné beaucoup de renseignements sur divers sujets agricoles aux colons et aux cultivateurs qui se sont adressés à mon bureau. J'ai reçu dans le courant de l'année 188 lettres contenant des demandes de renseignements. Notre bureau, Monsieur le Ministre, en satisfaisant à toutes ces demandes, a été d'un grand secours aux anciens et aux nouveaux colons en leur fournissant gratuitement l'occasion de pouvoir se renseigner sur divers sujets agricoles.

Veuillez me croire, Monsieur le Ministre,

Votre dévoué serviteur,

FERD. AUDET,

Agent de Colonisation.

 AGENCE DE COLONISATION A MONTREAL.

 RAPPORT DE M. L.-E. CARUFEL.

Montréal, 1er juillet 1905.

L'honorable Ministre de la Colonisation et des Travaux Publics,

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant sur le fonctionnement du Bureau de l'Agence de Colonisation, à Montréal, pour l'année finissant le 30 juin dernier.

Le nombre de colons inscrits, adultes et enfants, est de 2,335. Le tableau comparatif qui suit suffira pour vous renseigner sur la marche de la colonisation dans les différents endroits de la province de Québec.

	Colons établis.		Visiteurs.	
	1904	1905	1904	1905
Nord de Montréal	483	716	531	674
Témiscamingue.	103	188	36	48
Lac S-Jean	125	79	22	28
Matapédia	94	87	11	66
Baie des Chaleurs	21
Nord d'Ontario	79	131	21	34
L'Ouest canadien	163	263
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Totaux	1,047	1,485	621	850
	621	850		
	<hr/>	<hr/>		
Grand totaux	1,668	2,335		

Colons établis, augmentation de 438 pour 1905.

Visiteurs, augmentation de 229 pour 1905.

LIEUX D'ORIGINE :

De Montréal	903	1,253
“ France et de Belgique	95	155
“ différents endroits de la province	425	579
“ Etats-Unis	228	295
“ Suisse, d'Angleterre, de Russie, etc,	17	53
	<hr/>	<hr/>
Totaux	1,668	2,335

Augmentation pour 1905, 667 colons.

Comme l'indique ce tableau, il y a eu augmentation du chiffre de colons dans toutes les régions de colonisation. Il est hors de doute que ce mouvement se continuera grâce au progrès actuel de notre agriculture et au retour au pays de nos compatriotes émigrés.

Nous pourrions aussi compter sur un courant d'immigration française et belge auquel la province de Québec offre plus de chances de succès. Malgré leurs tendances à se diriger vers l'Ouest du Canada, les colons venant de France et de Belgique s'accordent à reconnaître qu'ils sont plus chez eux ici et que nos régions boisées sont aussi avantageuses que les prairies de l'Ouest.

Vous constaterez aussi, avec plaisir, qu'un nombre de plus en plus considérable de nos colons viennent de nos campagnes. Ce sont des fils de cultivateurs. On comprend plus que jamais, dans nos vieilles paroisses où la terre se fait rare, qu'il vaut mieux prendre la route de la forêt que celle des manufactures américaines. De là vient la rapidité avec laquelle nos colonies nouvelles se développent.

Cette catégorie de colons, qui est la plus désirable, a l'avantage sur celle des villes, d'avoir à son crédit de l'expérience, du capital et le matériel de ferme nécessaire. Son exemple est d'une grande utilité aux autres. C'est vers ce résultat que le Bureau de Colonisation de Montréal, sagement dirigé par le ministre dont il dépend, a tendu, depuis ces dernières années, tous ses efforts.

La propagande faite par mon bureau pour attirer des colons consiste en distribution de brochures régionales et en conférences dans les villes et les campagnes données avec discernement et prudence, évitant toujours l'exagération qui peut avoir des conséquences fâcheuses. Ce travail dans les centres manufacturiers des Etats-Unis, est aussi exécuté d'une façon profitable par des agents du gouvernement fédéral, MM. Ribout et Gauthier, qui sont des hommes bien renseignés.

Il suit de ces faits, sur lesquels j'attire votre attention, que les gens que nous établissons sont persévérants, et réussissent toujours. Il est très rare qu'il y en est qui renoncent, après les premiers efforts, et reprennent le chemin de leur demeure première découragés ou désillusionnés à la suite de renseignements faux ou exagérés.

Vous remarquerez que la région Labelle a pour elle le plus gros contingent de colons. Témiscamingue vient ensuite, mais avec un nombre bien moindre. Ce qu'il faut, pour encourager la colonisation de ce côté, ce sont des terres disponibles et des moyens de communication par eau et par terre plus faciles sous certains rapports. Ce sont ces avantages de déplacement qui ont fait la réputation et le succès des régions du Lac St-Jean et de Labelle.

Je suis heureux de pouvoir vous dire qu'enfin, après bien des efforts, un courant sensible et sérieux de colonisation s'établit vers la Matapédia et les côtes de la Baie des Chaleurs. Nous le devons au dévouement de MM. les députés aux Communes et à l'Assemblée Législative des comtés de Gaspé et Bonaventure, qui n'ont rien épargné pour favoriser l'oeuvre de la colonisation de ce côté. Grâce à leurs démarches généreuses, les chemins de fer Inter-colonial et Baie des Chaleurs, transportent les colons et leurs effets à des con-

ditions si favorables qu'il n'y a maintenant plus d'obstacles à l'établissement des fertiles terres de cette partie de la province. A la demande de M. Marcil, le Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, a fait ériger, à Métapédia, qui est un centre important de distribution, une maison où peuvent loger temporairement les colons et leurs familles. En somme, pour encourager les colons allant dans ces endroits, rien ne manque.

Permettez-moi, en terminant ces quelques remarques, d'exprimer le désir de vous voir marcher sur les traces de votre prédécesseur, l'honorable Monsieur Gouin, en continuant la création de réserves comme celles du chemin Gouin et du chemin Mercier, dans les endroits propices de la province, ce qui permettra à vos agents de concentrer leurs efforts, de grouper plus facilement les colons et d'indiquer aux chefs de familles ou aux jeunes gens qui désirent se faire un domaine agricole au sein de la forêt, un territoire déjà préparé et leur permettant de compter, à bref délai, sur les avantages réservés aux endroits organisés. Ca sera là, je considère, le complément de la sage politique colonisatrice adoptée par le gouvernement dont vous êtes l'un des membres et en qui le peuple de cette province repose une entière confiance.

Le tout humblement soumis,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble serviteur,

L. E. CARUFEL.

III
IMMIGRATION

AGENCE DE QUEBEC.

A L'honorable Jules Allard,

Ministre de la Colonisation et des Travaux Publics,

Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'immigration dans la province (port de Québec), pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Le chiffre total des immigrants au port de Québec, en destination de la province, a été, cette année, de 15,250. C'est une augmentation de 2,916 sur le chiffre de l'année dernière.

Les immigrants sont d'une bonne classe. La grande majorité se compose de fermiers, garçons de ferme, gens très utiles et faciles à placer.

Les demandes pour les garçons de ferme et les servantes augmentent chaque année, et tous trouvent de l'emploi chez nos cultivateurs, et, en général, donnent satisfaction. Il m'est souvent impossible de satisfaire à toutes les demandes qui me sont faites.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

GEO. LABEL.

Agent d'Immigration pour la province de Québec.

Québec 30 juin 1905.

TABLEAU indiquant la nationalité et le lieu de destination des immigrants arrivés au port de Québec et placés dans la Province du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905.

NATIONALITÉ.	DESTINATION.	PROFESSION.	
Allemands.....	Anticosti Isle.....	Agents.....	8
Américains.....	Argenteuil.....	Ajusteurs.....	11
Anglais.....	Arthabaska.....	Artisans.....	2
Arabes.....	Bagot.....	Architectes.....	3
Arméniens.....	Beauce.....	Armuriers.....	13
Australiens.....	Beauharnois.....	Bijoutiers.....	46
Autrichiens.....	Bonaventure.....	Bouchers.....	5
Belges.....	Brome.....	Boulangers.....	175
Danois.....	Buckingham.....	Briquetiers.....	2
Ecossois.....	Chambly.....	Chapeliers.....	6
Espagnols.....	Champlain.....	Charpentiers.....	9
Finnois.....	Châteauguay.....	Chaudronniers.....	2
Français.....	Chicoutimi.....	Cochers.....	14
Galicns.....	Compton.....	Compositeurs.....	59
Hollandais.....	Drummond.....	Cordonniers.....	7
Hongrois.....	Huntingdon.....	Cuisiniers.....	27
Irlandais.....	Jacques-Cartier.....	Couturières.....	11
Italiens.....	Lac St-Jean.....	Ebénistes.....	134
Polonais.....	Lévis.....	Electriciens.....	16
Roumains.....	Maskinongé.....	Etudiants.....	6
Russes.....	Mégantic.....	Ferblantiers.....	52
Scandinaves.....	Missisquoi.....	Fermiers.....	12
Suèdois et Norvégiens.....	Montmorency.....	Forgerons.....	17
Siciliens.....	Montreal.....	Garçons de ferme.....	12,858
Suisses.....	Ottawa, Comté.....	Garçons de table.....	11
Syriens.....	Pontiac.....	Graveur.....	2
Turc.....	Portneuf.....	Horloger.....	1
Zélandais.....	Québec.....		1,599
	Richmond.....		26
	Sherbrooke.....		13
	St-Anne.....		136
	St-Maurice.....		6
	St-Hyacinthe.....		10
	Trois-Rivières.....		4
	Total.....		31
Total.....			15,250
		Agents.....	37
		Ajusteurs.....	74
		Artisans.....	27
		Architectes.....	8
		Armuriers.....	3
		Bijoutiers.....	16
		Bouchers.....	61
		Boulangers.....	47
		Briquetiers.....	56
		Chapeliers.....	6
		Charpentiers.....	121
		Chaudronniers.....	18
		Cochers.....	69
		Compositeurs.....	17
		Cordonniers.....	60
		Cuisiniers.....	28
		Couturières.....	21
		Ebénistes.....	34
		Electriciens.....	26
		Etudiants.....	28
		Ferblantiers.....	4
		Fermiers.....	1,063
		Forgerons.....	41
		Garçons de ferme.....	1,598
		Garçons de table.....	58
		Graveur.....	1
		Horloger.....	1
		Total.....	9,863
		Femmes et enfants au-dessous de 12 ans.....	5,387
		Total.....	15,250

GEO. LEBEL,

Agent d'Immigration pour la Province de Québec.

Québec, 30 juin 1905.

AGENCE DE MONTREAL.

Montréal, 1er juillet 1905.

L'honorable Ministre de la Colonisation et des Travaux Publics,

Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Bureau d'Immigration de Montréal, pour l'année se terminant le 30 juin 1905.

Cette année, le nombre des immigrants qui nous sont venus a de beaucoup dépassé celui des années précédentes, ayant été de près de cinquante pour cent de plus que l'année dernière. Je suis heureux de dire que tous ont été placés avec avantage et sans difficulté à leur arrivée.

La demande pour les cultivateurs et les servantes est toujours très grande, et il m'est impossible d'y satisfaire.

Le travail fait par MM. Tréau de Coeli, en Belgique, et Wiillard, en France, commence à se faire sentir, et les immigrants français, belges et suisses ont été plus nombreux cette année que par les années passées. Tous étaient des immigrants de choix et des plus désirables pour notre pays.

Le contingent d'immigrants anglais envoyé par les sociétés anglaises a été très nombreux et beaucoup amélioré cette année. Les familles recommandées par ces sociétés ont, dans presque tous les cas, les fonds nécessaires pour leur installation; elles sont munies des meilleures recommandations, et de plus très renseignées sur le pays. La majeure partie a été placée avantageusement dans cette province.

Le nombre des orphelins anglais placés dans cette province est à peu près le même que l'année dernière.

Il est de plus en plus difficile de faire venir des servantes d'Europe, tous les efforts faits par nos représentants n'ont pas encore obtenu de résultats marquants, les salaires étant beaucoup plus élevés, à présent, en Angleterre, et la demande constante pour les fabriques les attire de ces côtés.

Le rapatriement des Canadiens des Etats-Unis a été plus considérable cette année, et tous ces compatriotes trouvent, à leur arrivée, plus avantageusement et plus facilement à s'établir, soit comme colons, soit comme employés de ferme ou dans tout autre emploi, suivant leurs aptitudes. Ils sont généralement plus recherchés et mieux rémunérés que les immigrants qui arrivent d'Europe.

D'après l'expérience que j'ai acquise dans ce travail, je suis complètement convaincu qu'il est préférable d'induire les immigrants venant d'Europe et les Canadiens revenant au pays, ayant un petit capital, à s'établir comme locataires sur des fermes dans les vieilles parties de la province.

Les Cantons de l'Est, par leur position tout-à-fait exceptionnelle, offrent à ces nouveaux arrivants de grands avantages.

Il y a toujours, dans ces localités, un certain nombre de fermes à louer à proximité des villages, non loin des écoles, des beurreries, des fromageries, chemins de fer, etc. En général, ces fermes se louent avec un certain nombre de vaches à lait, un cheval et les instruments aratoires les plus essentiels à des prix tout-à-fait modérés, qui mettent les locataires en état de gagner honorablement leur vie dès le début. Les prix de ces fermes varient de \$100 à \$200 par an, suivant la superficie, la localité et les avantages que l'on peut en retirer.

Si le locataire réussit dans cette expérience peu coûteuse pour lui, rien n'empêche que plus tard il ne devienne acquéreur de la propriété, de même que, s'il n'est pas satisfait, il puisse à volonté changer de localité en donnant un avis raisonnable au propriétaire de l'immeuble, et choisir ailleurs un endroit qui lui serait plus convenable.

L'industrie de la pulpe, du fromage, les constructions de chemins de fer et autres travaux publics, requièrent cette année tant de main d'oeuvre que tous les immigrants qui ne sont pas des cultivateurs peuvent se placer très avantageusement en arrivant.

En terminant, Monsieur le Ministre, je suis heureux d'offrir mes sincères remerciements à MM. les membres du clergé des différentes dénominations, de l'intérêt qu'ils portent aux immigrants et, aussi, aux compagnies de chemin de fer et de bateau pour l'obligeance qu'ils ont eue à mon égard.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre tout dévoué,

E. MARQUETTE,

Agent d'Immigration,

Montréal.

Nombre des immigrants arrivés à Montréal, via Québec, Halifax, St-Jean, N.B., Portland, Boston, New-York, et autres ports des Etats-Unis, depuis le 1er juillet 1904 jusqu'au 30 juin 1905.

1904.—Juillet	1,145
Août	1,497
Septembre	1,280
Octobre	755
Novembre	733
Décembre	465
1905.—Janvier	394
Février	471
Mars	1,325
Avril	2,330
Mai	3,681
Juin	1,559
Total	15,635

Servantes arrivées durant l'année 1904-1905 au refuge de la "Société Nationale d'Immigration des Dames de Montréal," No 87, rue Osborne, Montréal, et placées dans cette province, par cette Institution.

Total 600

Note.—Ces orphelins et servantes ne sont pas enregistrés dans les livres de ce bureau.

Orphelins reçus et placés dans cette province par différentes institutions, depuis le 1er juillet 1904, jusqu'au 30 juin 1905.

1904—Juillet	1—S.S. "Bavarian," 35 orphelins catholiques, placés par le "Canadian Catholic Emigration Assn.," Cecil Arden, Agt, Ottawa.
Juillet	1—S.S. "Ionian," 35 orphelins protestants, placés par la "Knowlton Distributing Home," Mad. L. Birt, Sec., Knowlton.
Juillet	8—S.S. "Bavarian," 17 orphelins protestants, placés par la "Knowlton Distributing Home," Mad. L. Birt., Sec., Knowlton.
Juillet	28—S.S. "Bavarian," 40 orphelins catholiques, placés par la "Canadian Catholic Emigration Assn.," Cecil Arden, Agt, Ottawa.
Juillet	30—S.S. "Ionian," 3 orphelins protestants, placés par la "Knowlton Distributing Home," Mad. L. Birt, Sec., Knowlton.
Août	25—S.S. "Bavarian," 59 orphelins catholiques, placés par la "Canadian Catholic Emigration Assn.," Cecil Arden, Agt, Ottawa.
Septem.	22—S.S. "Bavarian," 28 orphelins catholiques, placés par la "Canadian Catholic Emigration Assn.," Cecil Arden, Agt, Ottawa.
Octobre	20—S.S. "Bavarian," 50 orphelins catholiques, placés par la "Canadian Catholic Emigration Assn.," Cecil Arden, Agt, Ottawa.
Mars	19—S.S. "Tunisian," 42 orphelins protestants, placés par la "Knowlton Distributing Home," Mad. L. Birt, Sec., Knowlton.
Avril	27—S.S. "Victorian," 1 orphelin catholique, placé par la "Canadian Catholic Emigration Assn.," Cecil Arden, Agt, Ottawa.
Mai	4—S.S. "Bavarian," 51 orphelins catholiques, placés par la "Canadian Catholic Emigration Assn.," Cecil Arden, Agt, Ottawa.

Mai	18—S.S. "Tunisian,"	18 orphelins catholiques, placés par la "Canadian Catholic Emigration Assn.," Cecil Arden, Agt, Ottawa.	
Mai	18—S.S. "Tunisian,"	71 orphelins protestants, placés par la "Knowlton Distributing Home," Mad. L. Birt, Sec., Knowlton.	
Juin	9—S.S. "Bavarian,"	5 orphelins protestants, placés par la "Knowlton Distributing Home," Mad. L. Birt, Sec., Knowlton.	
Juin	9—S.S. "Bavarian,"	52 orphelins catholiques, placés par la "Canadian Catholic Emigration Assn.," Cecil Arden, Agt, Ottawa.	
Orphelins placés par la "Canadian Emigration Association"			334
Orphelins placés par la "Knowlton Distributing Home"			182
Grand total			516.

Comtés dans lesquels les Immigrants enregistrés au Bureau de l'Immigration de la Province de Québec à Montreal, ont été placés depuis le 1er juillet 1904 jusqu'au 30 Juin 1905.

Argenteuil	100	Beauharnois	350
Brome	614	Châteauguay	764
Chambly	130	Compton	190
Deux-Montagnes	164	Huntingdon	368
Iberville	96	Jacques-Cartier	1,126
Laval	70	Laprairie	92
Terrebonne	394	Vaudreuil	74
Verchères	60	Missisquoi	854
Napierville	56	Ottawa	210
Pontiac	72	Richmond	98
Rouville	80	Shefford	172
Stanstead	204	Soulanges	46
Sherbrooke	480	St-Jean	68
Hochelega	824	Trois-Rivières	36
St-Hyacinthe	130	Montréal	4,798
St-Maurice	318	Wolfe	86
Montcalm	82		
	3,868	Grand total	13,200

VINGT-TROISIEME RAPPORT ANNUEL DE LA SOCIETE
NATIONALE D'IMMIGRATION DES FEMMES.

MONTRÉAL, CANADA.

(Traduction.)

SOCIÉTÉ NATIONALE D'IMMIGRATION DES FEMMES.

La Société Nationale d'Immigration des Femmes a tenu sa 23e assemblée annuelle le 12 décembre 1904, au Refuge, 87 rue Osborne.

M. le Dr. Roddick présidait. Etaient présents: le Révérend A. J. Doull, le Révérend James Patterson, M. Fred. Lyman, K.C., M. R. F. Macfarlane, M. Hoolahan, (agent d'immigration pour le gouvernement fédéral), M. Marquette (agent d'immigration pour le gouvernement provincial,) et quelques autres.

Lecture est donnée de lettres du Rév. Arthur French et de Madame Drummond, qui témoignent de leur regret de ne pouvoir assister à la réunion.

Le rapport suivant a été lu :

Le comité de la Société Nationale d'Immigration des Femmes est heureux de soumettre à ses amis et au public son vingt-troisième rapport annuel.

Cinq cent vingt-cinq immigrantes ont passé par le Refuge, ce qui fait une augmentation de vingt-cinq sur le chiffre de l'an dernier.

Les nationalités et les religions des immigrantes admises ont été comme suit:

Nationalités.		Religions.	
Anglaises	403	Eglise d'Angleterre	307
Irlandaises	35	" d'Ecosse	20
Ecossaises	54	" d'Irlande	19
Suédoises	12	" de Rome	30
Norvégiennes	16	Presbytériennes	35
Française	1	Luthériennes	29
Allemande	1	Wesleyennes	18
Galloise	1	Baptistes	20
Danoise	1	Congrégationalistes	13
Américaine	1	Armée du Salut	9
		Méthodistes	19
		Soeurs de Plymouth	3
		Mormonnes	2
		Eglise catholique apostolique.	1
	<hr/> 525		

Madame Joyce, présidente de la British Women's Emigration Association, nous a envoyé dix contingents, comprenant en tout 339 immigrantes, soit 57 de plus que l'année dernière. Sur ce nombre 226 se sont rendues dans diverses parties d'Ontario, dans le Nord-Ouest et dans la Colombie anglaise.

Nous avons trouvé pour les autres, au nombre de 113, des positions à Montréal même.

Il nous fait plaisir de pouvoir rapporter une aussi grande augmentation dans le nombre d'immigrantes que nous a envoyées la "British Women's Emigration Association." La présente année détient le record au sujet de son oeuvre au Canada.

Un plus grand nombre de filles a été envoyé vers l'est du Canada, et un moins grand nombre au Nord-Ouest. Le comité ne peut que s'en réjouir, car il sait le grand besoin que l'on a dans l'Est de servantes bien dressées. Plusieurs, parmi ces dernières, réussiraient bien mieux et seraient bien plus heureuses dans le travail qui les attend dans l'Ouest, si elles voulaient rester ici pendant un certain temps, de manière à s'acclimater et s'accoutumer davantage au genre de vie d'un pays nouveau.

Le Canada doit beaucoup de reconnaissance à la Société d'Emigration anglaise des Femmes. C'est ce que l'on semble réaliser de plus en plus. Madame Joyce écrit: "De toutes nos colonies, c'est le Canada qui accorde le plus chaleureux accueil aux nouvelles arrivées."

Il est de la plus haute importance que l'on nous envoie des femmes bien recommandables tant au point de vue moral qu'au point de vue physique. C'est ce que la Société d'Emigration anglaise des Femmes s'efforce de faire. Sa manière de procéder est aussi parfaite que possible, et les immigrantes qui ne peuvent fournir de bonnes recommandations ne peuvent se joindre à aucun des contingents envoyés par l'Association. Malheureusement, cela ne les exclut pas toujours, car dans certains cas, elles émigrent seules. C'est ce qu'elles ont pu faire plus facilement l'an dernier, vu la réduction des taux de passage des compagnies de navigation transatlantique. Quoi qu'il en soit, les taux de concurrence paraissent une affaire du passé; des arrangements satisfaisants ont été conclus avec les compagnies continentales et nous espérons qu'avant l'impression de ce rapport, les compagnies anglaises et scandinaves en viendront aussi à conclure des arrangements.

Une nouvelle oeuvre de notre société a été l'immigration des modistes et des employées de manufactures. En janvier 1905, la Société d'Emigration anglaise des Femmes nous a envoyé son premier groupe d'immigrantes de ce genre. Cette oeuvre a été organisée en Angleterre, vu le manque d'ouvrage, plusieurs filles ne travaillant que la moitié du temps, d'autres ne travaillant pas du tout, tandis que dans ce pays-ci les machines sont toujours arrêtées, faute de la main-d'oeuvre nécessaire pour les faire mouvoir. Ce qui est regrettable, c'est que, dans les circonstances, l'oeuvre ait à faire face à une sérieuse difficulté, celle de savoir où loger ces immigrantes.

Au mois de mai, la Société d'Emigration anglaise des Femmes a délégué Mlle Vernon dans les diverses cités du Canada pour voir aux arrangements qu'il y aurait à faire relativement à cette question de logement. Il n'a pas été trouvé possible d'essayer d'établir à Montréal un refuge pour cette classe

de filles. Il se présentait trop de difficultés. Mais à Toronto, on en a établi un, affilié à la Young Women Christian Association, des dons ayant été faits à cette fin par quelques manufacturiers.

La Société Nationale d'Immigration des Femmes a toujours eu pour habitude et pour règle de travailler autant que possible avec le concours et par l'intermédiaire d'autres sociétés. M. Marquette (l'agent du gouvernement provincial), pendant qu'il était en Angleterre, cet automne, a conclu des arrangements pour l'envoi de filles par la Self Help Society, de Londres, qui nous envoie des servantes. Cette société s'est chargée d'en envoyer cent par année, et, pourvu que celles-ci trouvent à se placer à des emplois convenables et qu'elles soient bien surveillées, elles resteront exclusivement dans la province de Québec, et l'on espère pouvoir ainsi satisfaire, dans une certaine mesure, au grand besoin de servantes, en prenant dans les districts populeux de l'Angleterre des personnes que l'on placera ici dans des endroits salubres.

Le 20 mai, l'oeuvre de la Société a été sérieusement atteinte par l'incendie du Refuge. Le feu s'est déclaré dans une bâtisse adjacente où se trouvait une fabrique de voitures. La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a eu la grande bonté de se charger de la reconstruction de la bâtisse, et au 1er de novembre, la Société pouvait se voir encore une fois dans son logement et reprendre ses travaux, quoique dans des circonstances bien différentes. On a maintenant des parquets en bois dur, de la lumière électrique et de nouvelles chambres de bain, et tous et chacun d'apprécier comme il fait bon vivre dans un milieu aussi propre et aussi confortable. Heureusement le mobilier était assuré dans la Compagnie d'assurance Phoenix, de Londres, Angleterre. Cette compagnie a immédiatement envoyé un chèque pour le montant de la police, et maintenant que la chose est passée et que tout va bien comme auparavant, le Comité trouve que l'incendie a fait du bien dans un sens, car le Refuge se trouve mieux pourvu sous tous les rapports.

Nous devons beaucoup de remerciements à la Compagnie de chemin de fer du Pacifique, qui a eu l'obligeance de permettre à la société de placer dans l'une de ses bâtisses, jusqu'à ce que l'on put trouver une maison, ceux de ses meubles qu'elle avait sauvés de l'incendie.

Plusieurs servantes ont profité de la réduction des taux de passages sur les paquebots pour retourner en visite dans le pays natal, mais à très peu d'exceptions près elles sont toutes revenues; quelques-unes ont amené avec elles de leurs parentes ou de leurs amies.

Cette année a été remarquable et exceptionnelle au point de vue de l'oeuvre accomplie par le Refuge. Il a été donné près de 11,000 repas. Beaucoup des anciennes servantes sont revenues y pensionner. Elles n'aiment pas toujours céder la place aux nouvelles arrivantes et aller ailleurs, mais comme le local est limité, il faut bien y voir.

La Société est heureuse de pouvoir dire que l'allocation additionnelle de \$500, qui avait été promise l'année dernière, a été reçue du gouvernement du Dominion, et que cela a grandement facilité son oeuvre.

Le Comité désire témoigner de sa reconnaissance pour l'aide si efficace et si bien apprécié qu'il a reçu de M. Hoolahan (l'agent du gouvernement fédéral), ainsi que de ses assistants; de M. Marquette (agent du gouvernement

provincial) et de tous les officiers des compagnies de paquebots et de chemins de fer, qui ont aidé la Société dans l'accomplissement de ses travaux.

Il remercie également le Dr. Pennoyer pour les soins et l'attention qu'il a donnés dans des cas de maladie au Refuge.

Des remerciements sont encore dus à Madame Corneil (matrone nommée par le gouvernement fédéral à Québec), qui a le soin de prévenir la secrétaire par télégramme, afin que quelqu'un aille à l'arrivée des femmes sans protection pour les amener au Refuge.

Mlle Hall continue de jouer des hymnes pour les filles aux soirées du dimanche. On lui doit pour cela beaucoup de reconnaissance, car ces soirées sont pour elles une source de grandes jouissances.

Le tout respectueusement soumis,

MARION DRAKE,

Secrétaire.

L'adoption du rapport est proposée par M. Lyman, C.R., appuyée par M. R.-F. Macfarlane. Tous deux parlent de l'oeuvre efficace accomplie par la Société.

Le Rév. A.-J. Doull et le Rév. James Patterson ont aussi parlé de l'oeuvre en tant qu'ils ont pu la connaître d'une manière spéciale.

M. Hoolahan, appuyée par M. Marquette, a proposé l'adoption du rapport du trésorier.

En proposant de faire l'élection des officiers, M. Lyman souhaite à la Société tout le succès possible pour l'année prochaine.

Proposé par Mme. Barnard, appuyée par Mme. A.-A. Allan, et adopté :

"Que la Société Nationale d'Immigration des Femmes offre de grands remerciements au gouvernement du Dominion qui a augmenté de cinq cents piastres (\$500) sa subvention annuelle."

Le Dr. Roddick prend la parole et insiste sur l'importance de l'oeuvre accomplie par la Société en aidant à l'immigration de femmes respectables, et il ajoute que l'on peut attribuer le fléau de la criminalité aux Etats-Unis précisément au peu de soin que l'on a pris, dans le passé, de surveiller l'immigration et d'y apporter les restrictions dictées par la prudence. On peut voir aujourd'hui les effets de cette immigration sans contrôle dans les descendants de ces gens, dépourvus de qualités morales et physiques, qui sont entrés dans le pays il y a plusieurs années.

La séance s'ajourna ensuite après un vote de remerciements à l'adresse du président, M. le Dr. Roddick.

(Traduction.)

RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES IMMIGRANTES.

Québec, 26 juin 1905.

Madame W.-M. Macpherson,

Présidente, S.P.I.,

Québec.

Madame,

En vous adressant le présent rapport, je vous prie de remarquer que celui de l'année dernière allait jusqu'au 1^{er} octobre 1904, et que les statistiques que j'ai maintenant à fournir, pour la période comprise entre cette date et la fin de l'année, sont les suivantes :

Deux contingents d'immigrantes, comprenant 360 filles en destination de Montréal et d'Ontario, nous sont arrivés. Neuf de ces filles sont demeurées à Québec et se sont engagées comme servantes. Une immigrée, arrivée ici le 21 octobre, mais ne pouvant être classée dans la catégorie de personnes désirables pour le Canada, a été renvoyée en Angleterre. Une jeune fille, qui était retournée en Irlande, est revenue à Québec, où elle s'est placée. Une famille s'est fixée en cette ville, et le chef a obtenu un emploi à la manufacture d'armes Ross.

Le 4 décembre, il nous est arrivée d'Halifax une jeune fille qui a été placée à Québec comme servante.

Voici maintenant la statistique pour l'année 1905, depuis le 1^{er} mai jusqu'à la présente date:—

Trois groupes d'enfants sont arrivées le 13 mai, en destination de Stratford, Niagara et Ottawa.

Le 20 du même mois, Madame Joyce envoyait un contingent de 93 immigrantes.

27 mai: arrivée de trois nouveaux groupes d'enfants, dont l'un a été dirigé sur Knowlton, un autre sur Ottawa et le troisième sur Toronto.

Le 5 juin, nous recevions 102 petites filles, en route pour Peterboro.

Le 10, Madame Sandford amenait un contingent de 100 filles en destination de Winnipeg. Le 23 de ce même mois, Madame Joyce nous envoyait un autre contingent de 84 immigrantes; 5 de ces dernières sont demeurées à Québec.

J'ai reçu plusieurs lettres de la part de jeunes filles qui témoignaient le désir de venir au Canada; j'ai répondu à chacune d'elles, les encourageant à venir le plus tôt possible, et leur disant qu'elles trouveraient à se placer dès leur arrivée. Celles qui se sont fixées à Québec ont donné pleine satisfaction.

La venue prochaine de plusieurs jeunes filles bien recommandées répondra, je l'espère, à toutes les demandes.

Le tout respectueusement soumis,

E. CORNEIL,

Matrone.

RAPATRIEMENT.

STATISTIQUE

Indiquant le nombre de Canadiens rapatriés par voie du Rutland Railroad, du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, extraite des rapports trimestriels, de M. J.-B. Lucier, agent de rapatriement résidant à Worcester, Mass. (1)

Juillet.....	1904.....	1,242	} 3,915
Août.....	".....	1,566	
Septembre.....	".....	1,107	
Octobre.....	".....	840	} 1,821
Novembre.....	".....	540	
Décembre.....	".....	441	
Janvier.....	1905.....	439	} 1,542
Février.....	".....	413	
Mars.....	".....	690	
Avril.....	".....	1,039	} 2,759
Mai.....	".....	910	
Juin.....	".....	811	
Total.....		10,037	

(1) M. Lucier est agent de la Rutland Railroad Company. Les chiffres ci-dessus correspondent au nombre de passagers auxquels il a procuré des billets de passage pour la province de Québec. Il ne tient compte que de ceux qui reviennent avec l'intention de demeurer au pays, et indique le lieu de destination dans chaque cas. M. Lucier s'occupe aussi de la distribution des brochures, feuillets, etc., propres à activer le rapatriement dans les principaux centres Canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre.

IV

CHEMINS DE FER

DEPARTEMENT DE LA COLONISATION ET DES TRAVAUX
PUBLICS.

BUREAU DES CHEMINS DE FER.

Québec, 30 juin 1905.

L'honorable Jules Allard,

Ministre de la Colonisation et des Travaux Publics.

Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon dixième rapport en ma qualité de directeur et ingénieur des chemins de fer de la Province, pour l'année écoulée depuis le 30 juin 1904 à venir au 30 juin 1905. Durant le cours de ces douze mois des contrats ont été passés entre le gouvernement et les compagnies de chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean et de la Montagne d'Orford, pour la construction: 1° par la compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean, d'un embranchement à partir d'un point sur sa ligne principale, près de la rivière Jeannotte, jusqu'à La Tuque, sur la rivière Saint-Maurice, sous l'obligation par le gouvernement d'octroyer à la dite compagnie le montant de la subvention en terres de 4,000 acres par mille, non convertibles en argent, sur une distance de 38 milles, d'après les conditions du contrat et de l'acte 4 Ed. VII., chapitre 2. Les travaux de construction de cet embranche-

ment sont poussés avec activité et seront complétés de bonne heure l'été prochain. 2° Par la compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford, du prolongement de sa ligne depuis Eastman jusqu'à la ligne de séparation entre le canton de Bolton, partie-Est et le canton de Potton, sur une distance de 12 milles, aussi sous l'obligation par le gouvernement d'octroyer à la dite compagnie la subvention de 1,500 acres de terres par mille, pour douze milles suivant les termes de contrat et de l'acte 4 Ed. VII, chapitre 2.

La compagnie ayant complété ses travaux au désir de la loi, elle est maintenant au droit de recevoir la subvention ci-dessus mentionnée.

Il a été payé par la province pour la construction des chemins de fer et pour le pont de Québec une somme de \$136,551.67, comme suit :

A la compagnie du Pont de Québec	\$ 30,000.00
“ “ du chemin de fer du Grand Nord	6,000.00
“ “ du chemin de fer Ottawa et Vallée de la Gatineau.	87,551.67
“ “ du chemin de fer de Colonisation du Nord	8,000.00
“ “ du chemin de fer de Colonisation de Montfort ...	5,000.00
Total	<u>\$136,551.67</u>

Comme annexes à ce rapport vous trouverez :

10. Dans le Tableau “A,” les balances restées disponibles dans le Département de la Colonisation et des Travaux Publics sur les sommes reçues du Département du Trésor;

20. Dans le tableau “B”, (a) les subventions en argent accordées à certaines compagnies; (b) les sommes payées jusqu'au 30 juin 1905 (c) les montants à payer à cette dernière date, les subventions qui sont devenues caduques, etc.;

30. Dans le tableau “C”, (a) les subventions en terres accordées à certaines compagnies de chemins de fer; (b) les sommes payées à ces compagnies jusqu'au 30 juin 1905; (c) les montants restant à payer à cette dernière date; (d) les subventions qui sont devenues caduques, etc.;

40. Dans le tableau “D”, (a) les subventions en terres non convertibles en argent, accordées à certaines compagnies par l'acte 4 Edouard VII, chapitre 2; (b) les subventions gagnées par ces compagnies jusqu'au 30 juin 1905.

50. Dans le tableau “E”, l'énumération du nombre de milles de chemins de fer qui ont été construits et mis en exploitation ou qui sont prêts de l'être, en cette province, depuis le 1er juillet 1867, jusqu'au 30 juin 1905.

Humblement soumis,

LOUIS A. VALLEE,

Ingénieur et Directeur des chemins de fer.

TABLEAU "A."

Etat indiquant les balances restant disponibles dans le Département de la Colonisation et des Travaux Publics, sur les sommes reçues du Département du Trésor, pour payer les subventions en terres converties en argent, 2me 35 cents réduit à 17½ cents, suivant les dispositions de l'acte 60 Victoria, chapitre 4, section 12, et subventions en argent aux compagnies suivantes.

Noms des compagnies :

Grand Nord :

(Section de Lachute à Saint-André)	\$ 971.41
(Section de Saint-Jerome à Montcalm)....	3,157.23
Hereford	554.99
Baie des Chaleurs	1,409.35
Québec, Montmorency & Charlevoix	30.25
Total	<u>\$6,129.23</u>

LOUIS A. VALLÉE,

Ingénieur et Directeur des chemins de fer.

Département de la Colonisation }
 et des Travaux Publics, }
 Québec, 30 juin 1905. }

TABLEAU

ÉTAT:—I. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après
restant à payer à

SUBVENTIONS

NOMS DES CHEMINS DE FER.	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS.	Quantum par mille.	Total du nombre du milles subven- tionés.
		\$ cts.	
Arthabaska et Wolfe.....	54 Vict., ch. 88, par. h. h.....	3,200 00	60
Baie des Chaleurs (ancienne compagnie).....	37 Vict., ch. 2, sec. 1..... 38 Vict., ch. 2, sec. 1.....	4,000 00	180
do pour pont sur la rivière Grande Cascapédiac.....	54 Vict., ch. 88 sec. 1, par. i.....		
Junction de Beauharnois.....	51-52 Vict., ch. 91, sec. 3.....	5,000 00	20
do do pont sur la rivière Chateauguay.....	51-52 Vict., ch. 91, sec. 3.....		
Canada Atlantique, ponts de Coteau Landing à la frontière.....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. b.....		
Cap Rouge et St-Laurent.....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. y, et 57 Vict., ch. 5, céd. A.....	3,200 00	9
Comté de Drummond.....	51-52 Vict., ch. 91, sec. 6, par. d.....	4,000 00	39
do construction de ponts Grand Oriental, de Yamaska à Doucet's Landing.....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. f..... 49-50 Vict., ch. 77, sec. 5 et 57 Vict., ch. 5, céd. A.....	4,000 00	31
Grand Oriental, pont sur la rivière Nicolet.	51-52 Vict., ch. 91, sec. 6, par. a.....		
Grand Nord, entre Caxton et Joliette, (partie des subventions déclinées par les chemins de fer Québec, Montmorency et Charlevoix et Pontiac et Pacifique).....	58 Vict., ch. 2, secs. 1 et 4..... 60 Vict., ch. 4, sec. 7.....		
Grand Nord, pont sur la rivière Shawini- gan.....	60 Vict., ch. 4, sec. 7.....		
do pont sur la rivière Assomp- tion.....	60 Vict., ch. 4, sec. 7.....		
do (section des Basses Lauren- tides).....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. k, et 56 Vict., ch. 3, secs. 2 et 3.....	5,000 00	23
do pont sur le Saint-Maurice à Grand'Mère.....	56 Vict., ch. 3, sec. 2, et 58 Vict., ch. 2, sec. 4, ss. 3.....		
Hereford, de Cookshire à Lime Ridge.....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. l.....	3,000 00	18
A reporter.....			380

B.

désignés; 2. des sommes payées jusqu'au 30 juin 1905, et 3. des montants cette dernière date.

EN ARGENT.

Total de la subvention.	Nombre de miles actuellement construits.	Montants payés jusqu'au 30 juin 1905.	Subventions devenues ca- duques, trans- portées ou abandonnées.	Balances à être payées quand elles seront dues.	Dates fixées pour l'achèvement des travaux.
\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
192,000 00	192,000 00		
720,000 00	12,840 95	707,159 05		
50,000 00	50,000 00			
100,000 00	19.13	95,610 00	4,390 00		
50,000 00	50,000 00			
200,000 00	200,000 00			
28,800 00	28,800 00		
156,000 00	38.98	155,945 00	55 00		
50,000 00	50,000 00			
124,000 00	12.36	62,742 00	61,258 00		
32,000 00	32,000 00			
50,000 00	48.00	50,000 00			
25,000 00	25,000 00			
25,000 00	25,000 00			
115,000 00	20	115,000 00			
50,000 00	50,000 00			
54,000 00	18	54,000 00			
2,021,800 00	156.46	1,028,137 95	993,662 05		

TABLEAU

ETAT :—I. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après
restant à payer à

SUBVENTIONS

NOMS DES CHEMINS DE FER.	ACTS ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS.	Quantum par mille.	Total du nombre de milles subventionné.
		\$ cts.	
Reports.....			380
International.....	37-38 Vict., ch. 2, sec. 1.....	4,000 00	} 80
do (partie de la subvention faite du chemin de fer de la Baie des Chaleurs).....	40 Vict. ch. 3, sec. 4.....	941 45	
Lachine et Hochelaga.....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. m. et 57 Vict., ch. 5, céd. A.....	3,200 00	15
Colonization du Lac Témiscamingue.....	51-52 Vict., ch. 91, sec. 11; 53 Vict. ch. 101, sec. 4; 54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. t. et 57 Vict., ch. 5, céd. A.....	5,000 00	50
Vallée de Missisquoi.....	37-38 Vict., ch. 2, secs. 1 and 4 et 45 Vict., ch. 23, sec. 1, par. g..	2,500 00	56
Massawippi, de Magog à Coaticook.....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. m. m. et 57 Vict., ch. 5, céd. A.....	3,200 00	25
Montreal Bridge Company, pour explorations.....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. i. i. et 57 Vict., ch. 5, céd. A.....		
Jonction de Montréal et Lac Champlain.....	51-52 Vict., ch. 91, sec. 2.....		
Montréal et Lac Maskinongé.....	49-50 Vict., ch. 77, sec. 7 et 51-52 Vict., ch. 91, sec. 3, par. b.....	5,000 00	13
Montréal et Laurentides.....	37-38 Vict., ch. 2, et 40 Vict., ch. 3.....	4,000 00	15
do do aux municipalités de St-Lin et Ste-Anne des Plaines.....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. o. o.....		
Montréal et Ottawa, pont sur la rivière "La Graise".....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. w. et 57 Vict., ch. 5, céd. A.....		
A reporter.....			634

B.—Suite.

désignés; 2. des sommes payées jusqu'au 30 juin 1905, et 3. des montants cette dernière date.

EN ARGENT.

Total de la subvention.	Nombre de milles actuellement construits.	Montants payés jusqu'au 30 juin 1905.	Subventions devenues ca- duques, trans- portées ou abandonnées.	Balances à être payées quand elles seront dues.	Dates fixées pour l'achèvement des travaux.
\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
2,021,800 00	156 49	1,023,137 95	993,662 05		
320,000 00	} 80	395,315 80			
75,315 80					
48,000 00			48,000 00		
250,000 00	45.88	232,266 82	17,733 18		
140,000 00	10.10	43,842 50	96,157 50		
80,000 00			80,000 00		
10,000 00		2,449 96	7,550 04		
150,000 00		150,000 00			
65,000 00	13	65,000 00			
60,000 00	15	60,000 00			
30,000 00		30,000 00			
37,500 00		24,710 00	12,790 00		
3,287,615 80	320.45	2,031,723 03	1,255,892 77		

TABLEAU

ÉTAT:—I. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après
restant à payer à

SUBVENTIONS

NOMS DES CHEMINS DE FER.	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS.	Quantum par mille.	Total du nombre de milles subven- tionné.
		\$ cts.	
Reports.....			634
Montréal, Portland et Boston.....	37 Vict., ch. 2, sec. 1 ; 39 Vict., ch. 3 ; 40 Vict., ch. 3, sec. 3, et 46 Vict., ch. 85.....	4,000 00	58
Montréal et Sorel.....	51-52 Vict., ch. 91, sec. 6, pars A. et B.....	2,500 00	45
do do.....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. b. b., et 57 Vict., ch. 5, céd. A.....		
do do pont sur la rivière Riche- lieu.....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. a. a., et 57 Vict., ch. 5, céd. A.....		
Montréal et Occidental.....	49-50 Vict., ch. 77, sec. 4 ; 51-52 Vict., ch. 91, sec. 5 et 54 Vict., ch. 88, sec. 3.....	5,000 00	70
Montagne d'Orford.....	37-38 Vict., ch. 2, secs. 1 et 4 ; 52 Vict., ch. 86, sec. 3 ; 54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. c. c. et 2 Ed. VII, ch. 2, sec. 2.....	4,000 00	38.50
Vallées d'Ottawa et de la Gatineau.....	51-52 Vict., ch. 91, sec. 7, et 54 Vict., ch. 88, sec. 2.....	5,161 00	62
do (partie des subventions déclinées par le Q. M. et C. et jonction de Pontiac au Pacifique)..	58 Vict., ch. 2, sec. 1 ; 63 Vict., ch. 2, sec. 4, et 2 Ed. VII, ch. 2, sec. 1.....		
Jonction des Carrières de Phillipsburg, (subvention caduque du St-Laurent et Lac Champlain).....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. j. j..	4,000 00	6.75
Jonction de Pontiac au Pacifique.....	44-45 Vict., ch. 2 ; 51-52 Vict., ch. 91, 57 Vict., ch. 5, et 58 Vict., ch. 2.....	6,000 00	95
A reporter.....			1009 25

B.—Suite.

désignés; 2. des sommes payées jusqu'au 30 juin 1905, et 3. des montants cette dernière date.

EN ARGENT.

Total de la subvention.	Nombre de milles actuellement construits.	Montants payés jusqu'au 30 juin 1905.	Subventions devenues ca- duques, trans- portées ou abandonnées.	Balances à être payées quand elles seront dues.	Dates fixées pour l'achèvement des travaux.
\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
3,287,215 80	320.45	2,031,723 03	1,255,892 77		
232,000 00	57.76	231,122 00	878 00		
112,500 00	45	112,500 00			
150,000 00	114,145 00	35,855 00		
50,000 00	50,000 00		
350,000 00	70	350,000 00			
153,907 50	26.383	110,532 00	43,375 50	31 décembre 1906.
319,982 00	62.00	319,982 00			
115,320 00	1.00	115,320 00	31 décembre 1903.
25,720 00	6.87	25,720 00			
570,000 00	71	426,000 00	144,000 00		
5,367,045 30	660.463	3,836,044 03	1,486,625 77	43,375 50	

TABLEAU

ÉTAT:—I. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après
restant à payer à

SUBVENTIONS

NOMS DES CHEMINS DE FER.	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS.	Quantum par mille.		Total du nombre de milles subven- tionné.
		\$	cts.	
Reports.....				1,009.25
Jonction de Pontiac au Pacifique, (pour construction de pont).....	38 Vict., ch. 2, sec. 7.....			
do (partie de subvention déclinée sur les der- niers 24 milles).....	58 Vict., ch. 2, sec. 1, et 63 Vict., ch. 2, sec. 5.....			
Québec et Boston Air Line.....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. x, et 57 Vict., ch. 5, céd. A.....	3,000	00	100
Québec Central.....	37-38 Vict., ch. 2, sec. 1.....	4,000	00	100
do (partie de subvention caduque du chemin de fer de la Baie des Chaleurs).....	40 Vict., ch. 3, sec. 4.....	739	22	
do (Lévis et Kennébec).....	37-38 Vict., ch. 3, sec. 1; 40 Vict., ch. 3, secs. 1 et 4; 41 Vict., ch. 2, sec. 1, et 54 Vict., ch. 88, sec. 4.....	4,000	00	90
do (partie de la subven- tion caduque de chemin de fer de la Baie des Chaleurs).....	40 Vict., ch. 8, sec. 4.....	710	53	
Québec Central, (Jonction de Tring au Lac Mégantic).....	52 Vict., ch. 86, sec. 1, et 53 Vict., ch. 101, sec. 8.....	2,250	00	52
do (partie de la subven- tion caduque du Lévis et Kennébec).....	54 Vict., ch. 89, sec. 4.....			
Québec Frontière, (exploration).....	37-38 Vict, ch. 2.....	2,500	00	
A reporter.....				1,351.25

B.—Suite.

désignés; 2. des sommes payées jusqu'au 30 juin. 1905, et 3. des montants cette dernière date.

EN ARGENT.

Total de la subvention.	Nombre de milles actuellement construits.	Montants payés jusqu'au 30 juin 1905.	Subventions devenues ca- duques, trans- portées ou abandonnées.	Balances à être payées quand elles seront dues.	Dates fixées pour l'achèvement des travaux.
\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
5,367,045 30	660.463	3,836,044 03	1,486,625 77	43,375 50	
30,000 00	30,000 00		
110,000 00	8.50	110,000 00			
300,000 00	7,500 00	292,500 00		
400,000 00	} 99.964	473,750 79	143 96		
73,894 75					
360,000 00	} 60.86	321,660 00	102,287 35		
63,947 35					
117,000 00	} 40	219,287 35			
102,287 35					
6,027 00	6,027 00			
6,930,201 75	869.787	4,975,269 17	1,911,557 08	43,375 50	

TABLEAU

ETAT:—I. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après
restant à payer à

SUBVENTIONS

NOMS DES CHEMINS DE FER.	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS.	Quantum par mille.		Total du nombre de milles subven- tionné.
		\$	cts.	
Reports.....				1,351.25
Québec et Lac St-Jean.....	37-38 Vict., ch. 2, sec. 1, et 45 Vict., ch. 23, sec. 1.....	5,000	00	170
do do.....	O. C. No. 293 of 22 April 1897.....			
do do (Pointe-aux-Trembles à Métabetchouan)...	51-52 Vict., ch. 91, sec. 1, par. a, et 55-56 Vict., ch. 66.....	5,000	00	14
do do (Jeune Lorette à Québec).....	51-52 Vict., ch. 91, sec. 1, par. c.	5,000	00	12
do do (Métabetchouan à la Baie des Ha! Ha!)..	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. p., and 55-56 Vict., ch. 66.....	5,000	00	} 66
do do	55-56 Vict., ch. 66.....			
do do	57 Vict., ch. 5, sec. 5.....			
do do (construction de ponts sur les rivières Mé- tabetchouan, Kous- piganiche et Belle- Rivière).....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. q			
Québec, Montmorency & Charlevoix, (Qué- bec à Cap Tourmente)	51-52 Vict., ch. 91, sec. 6.....	4,000	00	} 30
do do (partie de subvention déclinée, entre le Cap Tourmente et Murray Bay)....	58 Vict., ch. 2, sec. 1.....			
A reporter.....				1,643.25

B.—Suite.

désignés; 2. des sommes payées jusqu'au 30 juin 1905, et 3. des montants cette dernière date.

EN ARGENT.

Total de la subvention.	Nombre de milles actuellement construits.	Montants payés jusqu'au 30 juin 1905.	Subventions devenues ca- duques, trans- portées ou abandonnées.	Balances à être payées quand elles seront dues.	Dates fixées. pour l'achèvement des travaux.
\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
6,930,201 75	869.787	4,975,269 17	1,911,557 08	43,375 50	
850,000 00	170	850,000 00			
148,171 20	148,171 20			
70,000 00	7.71	33,550 00	31,450 00		
60,000 00	12	60,000 00			
330,000 00	} 46.347	456,408 43	5,041 57		
31,450 00					
100,000 00					
150,000 00	150,000 00		
120,000 00	} 30	220,000 00		
100,000 00					
8,889,822 95	1,135.844	6,898,298 80	1,948,048 65	43,375 50	

TABLEAU

ETAT:—I. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après
restant à payer à

SUBVENTIONS

NOMS DES CHEMINS DE FER.	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS.	Quantum par mille.	Total du nombre de milles subven- tionné.
		\$ cts.	
Reports.....			1,643.25
Québec, Montmorency & Charlevoix (Cap Tourmente à Murray Bay).....	34 Vict., ch. 88, sec. 1, par. k. k.; 57 Vict., ch. 5, céd. A, et 58 Vict., ch. 2, sec. 1.....	4,000 00	60
do do (pour la construction d'un pont sur la ri- vière St-Charles, et d'une gare, etc.)....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. s.....		
Sud-Est (primitif).....	37 Vict., ch. 2, sec. 1.....	1,000 00	43
do (de Sorel à la Jonction de Sutton).....	37 Vict., ch. 2, sec. 1, et 39 Vict., ch. 3, sec. 5.....	3,932 30	96
do do (partie de sub- vention devenue caduque du che- min de la Baie des Chaleurs)....	40 Vict., ch. 3, sec. 4.....	592 10	
do Embranch. de l'Avenir (abandonné).....	32 Vict., ch. 52.....	1,710 00	11.50
De la rive sud (partie de subvention dé- clinées par les compagnies de Q. M. & C. et P. & P.).....	58 Vict., ch. 2, sec. 5.....		
Embranchement St-Jérôme du chemin de colonisation de Montréal, au-delà de St- Jérôme.....	37-38 Vict., ch. 2, sec. 1.....	4,000 00	18
A reporter.....			1,871.75

B.—Suite.

désignés; 2. des sommes payées jusqu'au 30 juin 1905, et 3. des montants cette dernière date.

EN ARGENT.

Total de la subvention.	Nombre de milles actuellement construits.	Montants payés jusqu'au 30 juin 1905.	Subventions devenues ca- duques, trans- portées ou abandonnées.	Balances à être payées quand elles seront dues.	Dates fixées pour l'achèvement des travaux.
\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
8,889,822 95	1,135.844	6,898,298 80	1,948,048 65	43,375 50	
240,000 00	240,000 00		
30,000 00	30,000 00			
43,000 00	43	43,000 00			
377,500 00	} 96	434,342 10			
56,842 10					
19,665 00	11.50	19,665 00			
50,000 00	50,000 00		
72,000 00	3,150 00	68,850 00		
9,778,830 00	1,286 344	7,478,555 90	2,256,898 65	43,375 .50	

TABLEAU

ÉTAT :—I. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après
restant à payer à

SUBVENTIONS

NOMS DES CHEMINS DE FER.	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS.	Quantum	Total de nombre de milles subven- tionné.
		par mille.	
		\$	cts.
Reports.....			1,871.75
St-Laurent et Adirondack.....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. "a," et 57 Vict., ch. 5, céd. A.....	3,200 00	22
St-Laurent et Lac Champlain.....	37-38 Vict. ch. 2, sec. 1, et 49-50 Vict., ch. 77, sec. 5.....	4,000 00	69
Waterloo et Magog.....	37-38 Vict., ch. 2, sec. 1, et 40 Vict., ch. 3.....	4,000 00	43
Compagnie du Pont de Québec.....	63 Vict., ch. 2, sec. 1.....		
Chemin de fer depuis Labelle au Lac Nominingue.....	63 Vict., ch. 2, sec. 3, 2 Edward VII, ch. 2, sec. 3.....		
Chemin de la Rive Sud.....	63 Vict., ch. 2, sec. 2.....		
Chemin de fer de Colonisation de Montfort.....	60 Vict., ch. 4, sec. 3.....		
Chemin de fer de Colonisation de Montfort.....			
Chemin de fer le Grand Nord.....	4 Ed. VII, ch. 3 par. n.....		
TOTAUX.....			2,005.75

DÉPARTEMENT DE LA COLONISATION ET DES TRAVAUX PUBLICS,
BUREAU DES CHEMINS DE FER,

Québec, 30 juin 1905.

B.—Suite.

désignés; 2. des sommes payées jusqu'au 30 juin 1905, et 3. des montants cette dernière date.

EN ARGENT.

Total de la subvention.	Nombre de milles actuellement construits.	Montants payés jusqu'au 30 juin 1905.	Subventions devenues caduques, transportées ou abandonnées.	Balances à être payées quand elles seront dues.	Dates fixées pour l'achèvement des travaux.
\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
9,778,830 05	1,286.344	7,478,555 90	2,256,898 65	43,375 50	
70,400 00	20.38	65,216 00	5,184 00		
276,000 00	62.57	250,280 00	25,720 00		
172,000 00	43	172,000 00			
250,000 00	150,000 00	100,000 00	
96,000 00	16,000 00	80,000 00	à être pris sur les sommes votées pour la colonisation.
89,000 00	4,450 00	84,550 00	à être pris sur les sommes votées pour l'agriculture.
60,000 00	12.00	40,000 00	20,000 00	à être pris la moitié sur la somme votée pour la colonisation et l'autre moitié sur la somme votée pour l'agriculture.
.....	5,000 00	(pour exploration).	
6,000 00	6,000 00	
10,792,230 05	1,424.294	8,187,501 90	2,287,802 65	327,925 50	

LOUIS A. VALLÉE.

Ingénieur et Directeur des Chemins de fer.

TABLEAU C.

ÉTAT—1° des subventions accordées à certaines compagnies de chemins de fer; 2° des sommes payées à ces compagnies jusqu'au 30 juin 1905; 3° des montants restant à payer à cette dernière date; 4° des subventions qui sont devenues caduques, etc.

SUBVENTIONS EN TERRES.

NOMS DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS.	Nombre de milles donnant droit à une subvention.	Nombre d'acres par mille.	Subventions totales en acres de terre.	Date de la conversion en argent à 70 cts l'acre.	Montant des 1ers 35 cts par acre.		Nombre de milles actuellement construits.	Montants payés sur les 1ers 45 cts jusqu'au 30 juin 1905.		Total des montants payés jusqu'au 30 juin 1905.	Balances à payer quand elles seront dues sur les 1ers 35 cts.		Subventions qui sont devenues caduques par laps de temps ou par nombre de milles en moins, etc.		Dates fixées pour l'achèvement des travaux.
						\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	1ers 35 cts.	2èmes 35 cts réduits à 17½ cts.	
Baie des Chaleurs.....	45 Vict., chap. 23, sec. 1, par. b. 51-52 Vict., chap. 91, sec. 12 et 3 Edouard VII, chap. 3, sec. 1.....	180	10,000	1,800,000	14 août '86	630,000 00	315,000 00	100.	630,000 00	49,530 49	679,530 49	265,469 51			31 déc. 1899.	
do do	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. j.....		10,000	800,000	23 avril '91	280,000 00	140,000 00		280,000 00	35,999 12	315,999 12	104,000 88			do	
Jonction de Beauharnois.....	51-52 Vict., chap. 91, sec. 3.....	20	5,000	100,000	19 jan. '89	35,000 00	17,500 00	19. 13 100	33,464 00	16,731 25	50,195 25		1 536 50	768 25		
Comté de Drummond	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. d.....	27	10,000	270,000	16 jan. '91	94,500 00	47,250 00	27.	94,500 00	47,250 00	141,750 90					
do do	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. e; et 57 Vict., chap. 5, Céd. A.....	23	10,000	230,000		80,500 00	40,250 00						80,500 00	40,250 00		
Vallée est du Richelieu.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. ee; et 57 Vict., chap. 5, Céd. A.....	25	10,000	250,000	8 juillet '92	87,500 00	43,750 00	22.16	77,560 00	38,780 00	116,340 00		9,940 00	4,970 00		
Grand Nord.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. g. sa. 1; et 56 Vict., chap. 3, ss. 2 et 3.....	33	10,000	330,000	19 juin '88 9 fév. '91 16 juillet '88	115,500 00	57,750 00	33.	115,500 00	57,750 00	173,250 00				31 déc. 1900.	
Grand Nord (Section des Basses Laurentides).....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. k; et 56 Vict., chap. 3, secs. 2 et 3.....	23	5,000	115,000	août 1893	40,250 00	20,125 00	20.	40,250 00	20,125 00	60,375 00				do	
Pont sur le St-Maurice.....	56 Vict., chap. 3, sec. 2; et 58 Vict., chap. 2, sec. 4, ss. 3.....			50,000		17,500 00	8,750 00		17,500 00	8,750 00	26,250 00					
Grand Nord (de St-André à Lachute).....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. g. ss. 2; et 57 Vict., chap. 5, Céd. A.....	7	10,000	70,000	9 fév. '91	24,500 00	12,250 00	6.74	23,590 00	11,795 00	35,385 00		910 00	455 00		
Hereford	45 Vict., chap. 23, sec. 1; et 51-52 Vict., chap. 91, secs. 9 et 10.....	35	4,000	140,000	2 août '88	49,000 00	24,500 00	35.	49,000 00	24,500 00	73,500 00					
Joliette et St-Jean de Matha	54 Vict. chap. 88, sec. 1, par. n; et 57 Vict., chap. 5, Céd. A.....	8	10,000	80,000	27 juin '91	28,000 00	14,000 00		600 00		600 00		27,400 00	14,000 00		
L'Assomption	49-50 Vict., chap. 77, sec. 9.....	3½	3,000	10,500	7 jan. '87	3,675 00	1,837 50	3½	3,675 00	1,837 50	5,512 50					
Lake St-Francis et Navigation.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. u; et 57 Vict., chap. 5, Céd. A.....	20	10,000	200,000	8 juillet '92	70,000 00	35,000 00		1,443 75		1,443 75		68,556 25	35,000 00		
Colonisation du Lac Témiscamingue.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. u; et 57 Vict., chap. 5, Céd. A.....	50	5,000	250,000	5 sept. '93	87,500 00	43,750 00	44.88	78,540 00	39,270 00	117,810 00		8,960 00	4,480 00		
Lotbinière et Mégantic.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. d. d.....	25	10,000	250,000	5 fév. '92	87,500 00	43,750 00	25.	87,350 83	43,750 00	131,100 83	149 17				
Basses Laurentides.....	45 Vict., chap. 23, sec. 1; et 53 Vict., chap. 101, sec. 5.....	38.84	12,358½	480,000	12 oct. '86	168,000 00	84,000 00	38.84	168,000 00	84,000 00	252,000 00					
Matane	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. v; et 57 Vict., chap. 5, Céd. A.....	30	10,000	300,000		105,000 00	52,500 00						105,000 00	52,500 00		
Colonisation de Montfort.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. g. g.....	21	10,000	210,000	6 juillet '91	73,500 00	36,750 00	21.	73,500 00	36,395 80	109,895 80	354 20				
Montréal et Lac Maskinongé.....	49-50 Vict., chap. 77, sec. 7; et 51-52 Vict., chap. 91, c. 3.....	13	5,000	65,000	16 juillet '88	22,750 00	11,375 00	13.	22,750 00	11,375 00	34,125 00					
Montréal et Ottawa.....	51-52 Vict., chap. 91, sec. 9; et 53 Vict., chap. 101, sec. 6.....	30	10,000	300,000	29 jan. '89	105,000 00	52,500 00	23.5	105,000 00	52,500 00	157,500 00					
Montréal et Occidental.....	49-50 Vict., chap. 77, sec. 4; et 51-52 Vict., chap. 91, sec. 5.....	70	5,000	350,000	28 mai '92	122,500 00	61,250 00	70.	122,500 00	61,250 00	183,750 00					
Jonction de Napierville.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. o; et 57 Vict., chap. 5, Céd. A.....	15	10,000	150,000		52,500 00	26,250 00						52,500 00	26,250 00		
Ottawa et Vallée de la Gatineau.....	45 Vict., chap. 23, sec. 1; et 56 Vict., chap. 3, sec. 4.....	52	4,000	208,000	10 juillet '93	72,800 00	36,400 00		72,800 00	36,400 00	109,200 00					
do do do	45 Vict., chap. 23, sec. 1; 54 Vict., chap. 88, sec. 2; et 2 Edouard VII, chap. 2, sec. 1.....	75	6,000	450,000	31 déc. '91 5 sept. '93	157,500 00	78,750 00	62.0	157,500 00	78,750 00	236,250 00				31 déc. 1903.	
Embranchement du Portage du Fort et de Bristol	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. f. f.; et 57 Vict., chap. 5, Céd. A.....	15	10,000	150,000	8 juillet '92	52,500 00	26,250 00						52,500 00	26,250 00		
Pontiac et Renfrew.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. l. l.....	5	10,000	50,000	3 fév. '91	17,500 00	8,750 00	5.	17,500 00	8,750 00	26,250 00					
Québec Central, Jonction de Tring au Lac Mégantic.....	52 Vict., chap. 86, sec. 1; 53 Vict., chap. 101, sec. 9; et 54 Vict., chap. 83, sec. 4.....	52	2,250	117,000	5 sept. '93	40,950 00	20,475 00	50.36	40,950 00	20,475 00	61,425 00					
Québec et Lac St-John.....	37-38 Vict., chap. 2, sec. 1; et 45 Vict., chap. 23, sec. 1.....	170	5,000	850,000	14 août '86	297,500 00	148,750 00	170.	297,500 00	148,750 00	446,250 00					
Québec et Lac St-Jean, de Pointe-aux-Trembles à Roberval.....	51-52 Vict., chap. 91, sec. 1.....	14	10,000	140,000	3 sept. '88	49,000 00	24,500 00	13.86	48,510 00	24,255 00	72,765 00		490 00	245 00		
do do do à Métabetchouan.....	51-52 Vict., chap. 91, sec. 1; et 55-56 Vict., chap. 66.....	14	5,000	70,000	3 sept. '88	24,500 00	12,250 00	7.71	13,492 50	6,746 25	20,238 75		11,007 50	5,503 75		
do do de Métabetchouan à Baie des Ha! Ha!.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. p; et 55-56 Vict., chap. 66.....	66	5,000	330,000	13 mai '92	115,500 00	57,750 00	46.347	124,742 95	52,746 40	177,489 35	9,625 00	1,764 55	882 35		
do do do do do	55-56 Vict., chap. 66.....			31,450		11,007 50	5,503 75									
do do Embranch. entre Rivière à Pierre et La Tuque.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. r; et 57 Vict., chap. 5, sec. 5 et Céd. A.....	45	10,000	450,000	8 avril '91	157,500 00	78,750 00						157,500 00	78,750 00		
Québec, Montmorency et Charlevoix.....	45 Vict., chap. 23; 57 Vict., chap. 5; et 58 Vict., chap. 2.....	90	4,000	360,000	11 août '87	126,000 00	63,000 00	30.	42,000 00	21,000 00	63,000 00		84,000 00	42,000 00		
Québec Oriental.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. n. n.; et 57 Vict., chap. 5, Céd. A.....	100	10,000	1,000,000		350,000 00	175,000 00						350,000 00	175,000 00		
St-Chrysostôme.....	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. z; et 57 Vict., chap. 5, Céd. A.....	30	10,000	300,000		105,000 00	52,500 00						105,000 00	52,500 00		
St-Jacques l'Achigan.....	49-50 Vict., chap. 77, sec. 8.....	7	4,000	28,000		9,800 00	4,900 00						9,800 00	4,900 00		
Trois-Rivières et Nord-Ouest.....	51-52 Vict., chap. 91, sec. 1; et 57 Vict., chap. 5, Céd. A.....	70	10,000	700,000	4 août '88	245,000 00	122,500 00		4,950 00		4,950 00		240,050 00	122,500 00		
Témiscouata.....	45 Vict., chap. 23, sec. 1; et 51-52 Vict., chap. 91, sec. 8.....	69	10,000	690,000	13 oct. '86 4 août '88	241,500 00	120,750 00	69.	241,500 00	120,750 00	362,250 00					
Comtés Unis.....	51-52 Vict., chap. 91, sec. 6; et 54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. c.....	60	10,000	600,000	10 juin '89 24 jan. '91	210,000 00	105,000 00	59.84	207,565 00	103,782 18	311,347 18	1,875 00	937 82	560 00	280 00	
Totals.....		1,631.34		13,324,950		4,663,732 50	2,331,866 25	1025.867	3,293,734 03	1,263,993 99	4,557,728 02	2,024 17	380,387 41	1,367,974 80	687,484 35	

TABLEAU "D,"

ETAT:—1. des subventions en terres non convertibles en argent accordées aux chemins de fer ci-après désignés, par l'acte 4 Edouard VII, ch. 2, et
2. des subventions gagnées par ces compagnies au 30 juin 1905.

NOMS DES CHEMINS DE FER.	Nombre de milles donnant droit à une subvention.	Nombre d'acres par mille.	Contenance totale en acres.	Nombre de milles construits.	Montant des subventions gagnées en acres.
Atlantique, Québec et Occidental: (d'un point à ou près du Bassin de Gaspé, allant dans la direction de Causapsal, sur le chemin de fer Intercolonial, en passant à l'intérieur de la péninsule de Gaspé).	50	4,000	200,000		
Atlantique, Québec et Occidental: (de Paspébiac à Gaspé).....	100	4,000	400,000		
Interprovincial & Baie James: (allant du lac Témiscamingue, au terminus actuel de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique dans la direction du nord).....	50	4,000	200,000		
Matane et Gaspé: (d'un point à ou près de St-Octave de Métis, sur le chemin de fer Intercolonial, jusqu'à Matane).....	30	4,000	120,000		
Montagne d'Orford: (pour l'aider à construire et compléter son chemin de fer, depuis Eastman jusqu'à la ligne de séparation entre le canton de Bolton, partie Est, et le canton de Potton).	12	1,500	18,000	12	18,000
Québec Central: (pour l'extension de son chemin, depuis St-François jusqu'à St-Georges de Beauce).....	9	4,000	36,000		
Québec & Lac St-Jean: (à partir d'un point sur le chemin de fer Québec & Lac St-Jean, près de la rivière Jeannotte, jusqu'à La Tuque, sur la rivière St-Maurice)	38	4,000	152,000		
Québec & Lac St-Jean: (allant de Roberval jusqu'au quai du gouvernement).....	1	4,000	4,000		
A une compagnie de chemin de fer pour l'aider à construire une voie ferrée à partir d'un point dans le village de Hébertville, comté du Lac St-Jean, dans la direction de St-Joseph d'Alma.....	10	4,000	40,000		
A une compagnie de chemin de fer pour l'aider à construire une voie ferrée, de Roberval allant à l'ouest dans la direction de la Baie James.....	30	4,000	120,000		
A une compagnie de chemin de fer pour l'aider à construire une voie ferrée allant de Jonquières dans la direction de la Baie des Ha! Ha!	20	4,000	80,000		
Rivière des Sauvages: (d'un point situé à ou près de l'extrémité nord du Lac Mégantic et vers le sud, le long du dit lac, jusqu'à la frontière internationale).....	19	4,000	76,000		
The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company: (de Joliette, allant dans la direction du lac Manan ou Manuan).....	60	4,000	240,000		
A une compagnie de chemin de fer qui construira une voie ferrée, de la station de Waltham jusqu'à Ferguson's Point, dans le comté de Pontiac.....	20	4,000	80,000		
TOTAUX.....	449	1,766,000	12	18,000

Département de la Colonisation
et des Travaux Publics,
Québec, 30 juin 1905.

LOUIS-A. VALLÉE,
Ingénieur et Directeur des chemins de fer.

TABLEAU "E."

TABLEAU indiquant la longueur des chemins de fer construits ou en exploitation, ou près à être livrés à l'exploitation, dans la province de Québec, le 30 juin 1904.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

	Milles.
De la rivière Ristigouche—(frontière du Nouveau-Brunswick)—jusqu'à la jonction de la "Chaudière".....	300.07
Embranchement de la Rivière-du-Loup	4.00
" de la Chaudière	16.38
" de Rimouski	2.00
" de la Rivière Ouelle	6.30
	328.75

CHEMIN DE FER "LE QUEBEC CENTRAL."

De la jonction, à Harlaka, avec l'Intercolonial, jusqu'à Sherbrooke	138.00
De la jonction de Beauce jusqu'à St-François	15.15
Embranchement de Tring	59.36
	212.51

CHEMIN DE FER INTERNATIONAL.

(Maintenant un chaînon de la ligne courte de la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.)

De la jonction avec le Grand-Tronc, à Lennoxville, jusqu'à la frontière du Maine, E.-U.	81.25
--	-------

CHEMIN DE FER "LE GRAND TRONC."

De la frontière du New-Hampshire jusqu'à Montréal	131.00
De Lévis à Richmond	96.50
Embranchement d'Arthabaska jusqu'à "Doucet's Landing."	34.71
De la jonction à St-Lambert jusqu'à "Rouse's Point."	43.68
Embranchement de Ste-Martine:—de St-Isidore à Hemmingford	24.15
De Brosseau à Dundee	62.20
De Montréal à Lachine	8.00
De Montréal à la frontière d'Ontario	44.00
De la jonction avec le chemin de fer canadien du Pacifique, au Sault-au-Récollet, jusqu'à Lachine	6.50
	450.74

RESEAU DU CHEMIN DE FER DU SUD-EST.

(Maintenant sous le contrôle de la Compagnie du Pacifique Canadien.)

Chemin de fer du Sud-Est,—proprement dit:—		Milles.
De la frontière du Vermont à Farnham-Ouest	44.00	
Chemin de fer de Richelieu, Drummond et Arthabaska:—de la jonction de Sutton à Sorel	96.00	
Embranchement de St-Césaire	8.00	
Chemin de fer de jonction du St-Laurent et du Lac Champlain:—de Stanbridge à St-Guillaume	61.00	
Embranchement de l'Avenir	11.50	
	<hr/>	220.50

CHEMIN DE FER "LE CANADA-ATLANTIQUE."

De la frontière d'Ontario à la jonction de Lacolle	53.00
--	-------

CHEMIN DE FER DE QUEBEC ET DU LAC ST-JEAN.

Depuis la jonction avec le chemin de fer canadien du Pacifique, à 4 milles de Québec, à l'Ancienne-Lorette, jusqu'à la jonction de Chambord	172.84
Depuis la jonction de Chambord jusqu'à Roberval	13.86
“ “ “ “ Chicoutimi	51.22
Section terminale entre St-Ambroise de la Jeune-Lorette et la nouvelle station sur la propriété "Drum," au "Palais," à Québec.	12.00
	<hr/>
	249.92

CHEMIN DE FER DE MONTREAL ET DU LAC MASKINONGE.

(Exploité par le Pacifique Canadien.)

Depuis la jonction avec le chemin de fer canadien du Pacifique, près de St-Félix-de-Valois, jusqu'à St-Gabriel-de-Brandon	13.00
---	-------

CHEMIN DE FER DU COMTE DE DRUMMOND.

(Maintenant partie de l'Intercolonial.)

De la jonction avec le Grand-Tronc, à Ste-Rosalie, jusqu'à la jonction de la Chaudière	115.98
Depuis St-Léonard jusqu'à Nicolet	14.68
	<hr/>
	130.66

CHEMIN DE FER DE L'ASSOMPTION.

	Milles.
De la jonction avec le Pacifique Canadien, à l'Épiphanie, jusqu'au village de l'Assomption	3.50

RESEAU DU VERMONT CENTRAL.

Chemin de fer du Vermont Central:—de St-Jean à la frontière du Vermont	26.00	
Chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly:—de la jonction avec le Vermont Central, à deux milles de St-Jean, jusqu'à Waterloo	41.00	
Chemin de fer Montréal, Portland et Boston:—de St-Lambert à la frontière, près de Frelighsburg	54.00	
	121.00	

CHEMIN DE FER DE BOSTON ET MAINE—(RESEAU DE LOWELL)
DIVISION DU PASSUMPSIC.

Chemin de fer du Massawippi:—de la jonction avec le Grand Tronc, à Lennoxville, jusqu'à "North Derby," sur la frontière du New-Hampshire	34.75	
Embranchement de Stanstead	5.00	
	39.75	

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

De Montréal à Ottawa	120.00	
De Hull à Aylmer	7.50	
Embranchement de St-Jérôme	13.50	
“ de Buckingham:—depuis la station de Buckingham jusqu'au village de Buckingham	4.10	
“ de St-Lin	15.08	
“ de St-Eustache	8.00	
“ de Joliette:—de Lanoraie à St-Félix-de-Valois	24.00	
“ de Berthier	2.09	
“ des Piles	26.82	
De la jonction à St-Martin jusqu'à Québec	159.10	
Extension à l'eau profonde, Québec	0.86	
Chemin de ceinture, aux Trois-Rivières	3.00	
De "Mile End" jusqu'à la jonction à St-Polycarpe	40.00	
De la jonction de Montréal jusqu'à "North Troy," comté de Brome	90.00	
De Waterloo à Sherbrooke	39.00	
Chemin de fer de la Vallée du Missisquoi:—De Eastman à Bolton-Sud	10.10	
	563.15	

CHEMIN DE FER DE TEMISCOUATA.

Depuis Fraserville jusqu'à la frontière du Nouveau-Brunswick 69.28

CHEMIN DE FER DE VAUDREUIL ET PRESCOTT.

(Maintenant le chemin de fer Montréal et Ottawa—exploité par le Pacifique Canadien.)

De Vaudreuil à la Pointe-Fortune 23.50

CHEMIN DE FER DU ST-LAURENT ET DES ADIRONDACKS.

(Exploité par le New York Central.)

De la jonction avec le Canada-Atlantique, près Valleyfield, jusqu'à la ligne frontière, dans la direction de Malone, E.-U. 20.38

CHEMIN DE FER D'HEREFORD.

(Maintenant exploité par le "Maine-Central.")

De Cookshire jusqu'à la frontière du Vermont, à "Hall's Stream" 35.00
 Embranchement de Cookshire jusqu'à "Lime Ridge," aux carrières de chaux et de marbre 18.52
53.52

CHEMIN DE FER DE LA MONTAGNE D'ORFORD.

Depuis Kingsbury jusqu'à Bolton Springs 38.38

CHEMIN DE FER DE PONTIAC ET RENFREW.

Depuis la station Wiman, sur le chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique, jusqu'aux mines de la Compagnie de Bristol 5.00

CHEMIN DE FER DES COMTES-UNIS.

(Exploité par le "Quebec Southern.")

De la jonction avec le Grand-Tronc, à St-Hyacinthe, jusqu'à Iberville 28.70
 De St-Hyacinthe à la jonction du Pacifique à St-Robert 31.14
59.84

CHEMIN DE FER DE COLONISATION DE MONTFORT.

(Exploité par la Cie du Grand-Nord.)

	Milles.
De la jonction avec le chemin de fer Montréal et Occidental, à St-Sauveur, jusqu'à Arundel, comté d'Argenteuil	32.27

CHEMIN DE FER DE LOTBINIERE ET MEGANTIC.

De Lyster à St-Jean-Deschaillons	28.00
--	-------

CHEMIN DE FER DE JONCTION ET DES CARRIERES
DE PHILIPSBURG.

De la jonction avec le Vermont-Central, à Stanbridge, jus- qu'à Philipsburg	5.87
--	------

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE COMPAGNIE D'ARDOISE
DE "NEW ROCKLAND."

De la jonction avec le Grand-Tronc, jusqu'aux Carrières de New Rockland.	4.12
--	------

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE LA VALLEE DE LA
GATINEAU.

(Maintenant Ottawa, Northern & Western.)

Depuis Hull jusqu'au village de Maniwaki	80.10
--	-------

CHEMIN DE FER "MONTREAL ET OCCIDENTAL."

(Exploité par le Pacifique Canadien.)

Depuis St-Jérôme jusqu'à la Chute aux Iroquois	70.00
--	-------

CHEMIN DE FER "LE GRAND-NORD."

De la jonction avec les Basses-Laurentides, à St-Tite jusqu'à la rivière Ottawa, vis-à-vis Hawkesbury	129.16
De Montréal à Joliette	36.00
	<hr/>
	165.16

CHEMIN DE FER DE LA VALLEE D'OTTAWA.

De Lachute à St-André	6.74
-----------------------------	------

CHEMIN DE FER DE JONCTION DE PONTIAC AU PACIFIQUE.

(Maintenant Ottawa, Northern & Western.)

Depuis Aylmer jusqu'à 12 milles au-delà du Fort Coulonge..	71.00	
De Aylmer à Hull	8.50	
		79.50

CHEMIN DE FER DES BASSES-LAURENTIDES.

(Maintenant exploité par la Cie du chemin de fer le Grand Nord.)

Du point de jonction avec le chemin de fer des Piles, à la station de St-Tite, à 3 milles au sud du terminus du chemin des Piles, à aller jusqu'à la station de la Rivière-à-Pierre, sur la ligne de Québec et du Lac St-Jean.		38.84
---	--	-------

CHEMIN DE FER DE LA BAIE DES CHALEURS.

(Maintenant partie de l'Atlantique et Lac Supérieur.)

De la jonction avec l'Intercolonial, à Métapédia, jusqu'à Paspébiac		100.00
---	--	--------

CHEMIN DE FER " LE GRAND ORIENTAL."

De St-Grégoire, à la jonction avec le Grand-Tronc — (embranchement d'Arthabaska), jusqu'à la ville de Nicolet, près la jonction avec le chemin de fer du comté de Drummond.		6.75
--	--	------

CHEMIN DE FER QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX..

(Maintenant Quebec Railway, Light & Power.)

De Québec au Cap Tourmente, à St-Joachim		30.00
--	--	-------

CHEMIN DE FER DE COLONISATION DU LAC TEMISCAMINGUE.

(Exploité par le Pacifique Canadien.)

De Mattawa au Lac Kippewa		45.88
---------------------------------	--	-------

CHEMIN DE FER DU CAP DE LA MADELEINE.

(Exploité par le Pacifique Canadien.)

De la jonction avec le Pacifique, à la jonction des Piles, jusqu'au village du Cap de la Madeleine		2.66
--	--	------

CHEMIN DE FER DE LA COLONISATION DU NORD.	
(Exploité par le Pacifique Canadien.)	
De Labelle au Lac Nomingue	Milles. 20.90
CHEMIN DE FER DE LA RIVE SUD.	
(Exploité par le Quebec Southern.)	
De St-Lambert à Pierreville	61.50
CHEMIN DE FER DE CHATEAUGUAY ET NORD, MU PAR L'ELECTRICITE.	
Depuis Hochelaga jusqu'au Bout-de-l'Ile	12.00
CHEMIN DE FER CARILLON ET GRENVILLE.	
De Carillon à Grenville	12.75
CHEMIN DE FER DE JONCTION DE BEAUHARNOIS.	
(Exploité par la Cie du ch. de fer le Grand-Tronc.)	
De Ste-Martine à Valleyfield	19.13
CHEMIN DE FER VALLEE EST DU RICHELIEU.	
(Exploité par le Quebec Southern.)	
De Iberville à Lacolle	22.16
Formant, dans toute la province, un total de voies ferrées construites ou en exploitation, ou prêtes à être livrées à l'exploitation, à venir au 30 juin 1904, de	3,582.96
Sur ce total de 3,582,96 milles, il a été construit depuis le 1er juillet 1867, date de l'établissement de la Confédération. 3,007.71	
Et avant le 1er juillet 1867	575.25
En tout	3,582.96

LOUIS-A. VALLEE,

Directeur et Ingénieur des chemins de fer.

Département de la Colonisation et des Travaux Publics,
Bureau des chemins de fer.
Québec, 30 juin 1905.

V

TRAVAUX AUX EDIFICES PUBLICS.

Québec, 1er juillet 1905.

L'honorable Ls. Jules Allard,

Ministre de la Colonisation et des Travaux Publics.

Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les divers travaux exécutés ou en cours d'exécution aux édifices publics de cette province, sous le contrôle immédiat de votre département, du 1er juillet 1904 au 1er juillet 1905.

HOTEL DU GOUVERNEMENT.

(Edifice de la Législature et des départements publics.)

Il n'y a pas eu de travaux importants de faits à cet édifice dans le cours de l'année qui vient d'expirer. À l'extérieur les trottoirs en asphalte, commencés il y a quelques années, ont été terminés sur l'Avenue Dufferin. La plantation des arbres a été aussi continuée sur cette avenue aux endroits où il n'y en avait pas eu. Quelques nouveaux arbres ont été plantés sur le terrain compris entre l'avenue Dufferin, à l'ouest, et murs de fortifications, à l'est, près de la rue Saint-Patrice.

Les ouvrages en peinture des toits dont il est question dans mon rapport de l'an dernier, ont été terminés à l'automne de la même année.

À l'intérieur il a été fait des planchers en bois dur dans les corridors du premier étage, dans l'espace compris entre l'escalier central, sur la Grande-Allée, et l'angle sud-ouest de l'édifice. Dans les autres corridors du même étage, les planchers ont été doublés en bois dur il y a quelques années, comme ceux faits cette année; ces derniers font suite aux premiers.

Des garde-robes ont été faits et placés dans le vestiaire des députés et pour leur usage.

Le musée, au troisième étage, a été pourvu de cinq ou six nouvelles et grandes vitrines, afin d'y placer les spécimens des grands animaux de la forêt. Environ une douzaine de tables ont aussi été placées dans le musée pour recevoir les vitrines contenant les monnaies.

Des ouvrages de réparations et d'entretien ordinaire ont été faits, d'une manière générale, à l'édifice, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Certaines restaurations, soit en peinture soit en tapisserie ou autrement, ont aussi faites à différents bureaux.

Les ouvriers attachés à cet édifice ont été employés en général, à la confection et à la réparation de certains meubles, à l'entretien et à la restauration des ouvrages de menuiserie, de peinture et autres.

PALAIS DE JUSTICE DE QUEBEC.

La toiture en métal de cet édifice a été complètement peinte après avoir subi au préalable les réparations nécessaires à son étanchéité. Ces réparations s'imposaient surtout à cause de la rouille qui couvrait la presque totalité de la tôle et menaçait de la détruire.

A l'intérieur, la pièce servant primitivement de Cour d'Appel a été convertie en une chambre pour le juge-en-chef. Elle a été restaurée, peinte et décorée pour cette fin. La chambre voisine attenante a aussi été tapissée et peinte. De nouveaux stores ont été placés dans les fenêtres de ces deux pièces.

L'ancien système de cloches ou sonneries pneumatiques pour les besoins de l'édifice en général étant devenu défectueux, il y a été remplacé par un système moderne de sonnerie électrique.

L'ascenseur actuel a subi certaines réparations nécessaires à son bon fonctionnement; des câbles nouveaux pour l'éclairage et le pouvoir ont été installés à cet ascenseur.

Quelques réparations et des travaux d'entretien général ont aussi été exécutés à cet édifice.

PRISON DE QUEBEC.

Toute la toiture métallique de cet édifice a été réparée et soudée afin de la rendre étanche, puis peinte partout afin de prévenir la rouille qui s'y formait et menaçait d'envahir toute la couverture.

La couverture en bardeau de la maison d'un des gardiens de la prison, a été renouvelée et remplacée par une nouvelle en tôle galvanisée. Certains travaux en plomberie ont été aussi exécutés à cet édifice. Le grand réservoir qui se trouve actuellement sous le toit a été mis sur une base plus solide, et des solives en fer ont été placées en dessous à cette fin.

Quelques bassins d'aisance d'un système défectueux ont été remplacés par des nouveaux d'un genre plus moderne et plus conforme aux exigences hygiéniques.

Un nouveau tuyau alimentateur a été posé pour remplacer l'ancien, qui était bouché par la rouille et ne fonctionnait plus. Ce tuyau fournit l'eau de l'aqueduc au grand réservoir ci-dessus mentionné.

Une pompe à air a été installée dans cet édifice, afin de faire monter l'eau à ce réservoir lorsque la pression de l'aqueduc n'est pas assez forte, ce qui arrive généralement le jour.

ECOLE NORMALE LAVAL.

Le jeu de paume construit l'année dernière a été lambrissé en planches du côté nord-est, puis peinturé. Un des pignons, côté est, de l'école annexe, a aussi été réparé et peinturé.

Les joints des murs en pierre de la tour qui surmonte cet édifice ainsi que ceux des différentes cheminées au-dessus des toits, ont tous été tirés de nouveau en ciment de Portland. Le puits de lumière, sur le toit, a été réparé et mis dans un état de parfaite étanchéité.

Des planchers en tuile ont été faits dans le compartiment des cabinets d'aisance, à la place des anciens en bois devenus défectueux et insalubres.

Il a été fait quelques modifications à la terrasse, en face de la nouvelle annexe, de façon à agrandir la surface plane. Cette terrasse a été recouverte en tuf. Il en a été de même des allées et avenues à l'entrée principale de l'école.

A la demande de M. le Principal, la cloison vitrée qui formait le corridor au premier étage de cet édifice, a été enlevée, ce qui agrandit notablement la salle de récréation.

La clôture entourant le terrain de cette école, sur la rue Simard, a été redressée et consolidée; elle penchait sensiblement du côté de cette rue.

Le plancher des dortoirs a été peinturé dans toute son étendue.

Les galeries sur le devant et en arrière de cet édifice ont aussi été peinturées.

Des menus travaux de réparation et d'entretien ont été exécutés d'une manière générale à cet édifice.

SPENCER WOOD.

Les trottoirs de l'avenue conduisant aux remises et écuries, à partir de l'intersection des grandes avenues de Coulonge et Elgin, ont été renouvelés en entier.

La grande clôture située à l'extrémité ouest du jardin potager, sur une longueur d'environ trois cent cinquante pieds, a été renouvelée et refaite à neuf. Les différentes autres clôtures sur le terrain ont été en partie blanchies à la chaux et en partie peinturées.

La température sèche que nous avons eue depuis une couple d'années et l'absence de pluie en ces derniers temps, ont été la cause que les puits qui fournissaient l'eau au château et aux bâtiments attenants, ont tari au point de ne plus pouvoir subvenir aux besoins de tous les jours. Il est alors devenu nécessaire de faire charroyer l'eau de la ville. En face de cet état de choses, le Département des Travaux Publics a décidé de faire creuser un puits artésien comme ceux qui existent déjà à Québec même, à l'Académie de Sillery, et chez M. Ross, sur le chemin St-Louis, où ils donnent en abondance de l'eau très pure, douce et potable. Le département espère que le forage du nouveau puits de Spencer Wood donnera des résultats aussi satisfaisants que ceux qui viennent d'être obtenus sur des terrains avoisinants et de même formation.

PALAIS DE JUSTICE DE SHERBROOKE.

La construction du nouvel édifice qui doit servir de palais de justice et dont j'ai donné une description sommaire dans mon dernier rapport, avance assez rapidement. Les travaux ont été continués sans interruption dans tout le cours de l'année.

Au point où sont rendus maintenant les travaux, il y a lieu d'espérer que cet édifice sera terminé au temps voulu par le contrat, c'est-à-dire au mois d'octobre prochain.

Des plans et devis ont été préparés à mon bureau pour les différents meubles fixes et non fixes de cet édifice, et un contrat doit être accordé incessamment pour la confection de ces meubles.

PRISON DE SHERBROOKE.

Il y a eu peu de travaux exécutés à cette édifice cette année.

PALAIS DE JUSTICE DES TROIS-RIVIERES.

Quelques ouvrages en peinture ont été exécutés à la clôture autour du terrain, ainsi qu'aux châssis simples et doubles de cet édifice, en outre de certains menus travaux de réparation et d'entretien général exécutés dans le cours de cette année.

PRISON DES TROIS-RIVIERES.

Peu de travaux ont été faits à cet édifice cette année, à part les travaux de plomberie. Ces ouvrages ont consisté dans le renouvellement des baignoires, des bassins et évier et autres accessoires qui étaient devenus défectueux et insalubres. Le système nouveau actuellement en place, est d'un genre moderne et tout-à-fait approprié aux besoins de l'édifice.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE BEAUCE.

Il y a eu peu de travaux d'exécutés à cet édifice cette année.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE SOREL.

Cet édifice n'a nécessité que peu de réparations cette année.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE FRASERVILLE.

Toutes les ouvertures extérieures, comprenant portes, châssis, vitraux, lucarnes, etc., ont été peinturées après avoir été réparées.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE BRYSON.

La couverture en métal de tout l'édifice a été peinturée, après avoir subi des réparations d'urgence.

Le tuyau à l'eau, depuis la rivière jusqu'à l'édifice, s'étant brisé à différents endroits, sous l'effet de la gelée, dans le cours de l'hiver dernier, on a dû le relever au printemps et le poser à une plus grande profondeur. Les parties défectueuses ont été renouvelées, et toutes les précautions ont été prises afin d'éviter semblables dégâts à l'avenir.

Une pompe à air chaud a aussi été installée dans cet édifice, afin d'amener l'eau de la rivière et de la faire rendre dans le grand réservoir. La grande distance qui existe entre la rivière et la bâtisse et la différence de niveau assez considérable qu'il y a entre la rivière et le grand réservoir placé sous le toit, ont nécessité l'achat et l'installation de cette pompe.

L'ancien trottoir, ou avenue en bois, placé en face de cet édifice, a été renouvelé et remplacé par un nouveau trottoir en ciment et en béton.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE CHICOUTIMI.

Une certaine quantité de terre a été charroyée sur le terrain afin de le niveler et de l'améliorer.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE RIMOUSKI.

La clôture en palissade, entourant une partie du terrain sur lequel se trouve placé l'édifice a été peinturée.

De nouveaux cadenas aux cellules des prisonniers ont été fournis pour remplacer les anciens, devenus défectueux.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE SWEETSBURG.

Les planchers mentionnés dans mon précédent rapport comme devant être faits sous peu, ont été construits cette année.

Les chambres servant au geôlier ainsi que le bureau du shérif, ont été restaurés, tapissés et peinturés.

Des réparations et changements assez importants ont été exécutés à l'appareil de chauffage et au système de plomberie en général.

Quelques nouveaux meubles ont été acquis pour les bureaux du shérif et du protonotaire, et les anciens, ceux qui ont été jugés bons, ont été restaurés et réparés.

Il a été fait aussi d'autres menus ouvrages de réparations et d'entretien en général.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DES ILES DE LA MADELEINE.

Bien peu de travaux ont été faits à cet édifice cette année.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE ST-JEAN.

L'installation d'un système d'éclairage électrique a été faite dans cet édifice cette année, et toutes les pièces de cet édifice sont maintenant éclairées par ce système.

La couverture en métal a été réparée dans toutes ses parties, y compris les dalles et les dalots, puis peinte partout à trois couches.

Une nouvelle serrure a été posée à la porte de la voûte du bureau du shérif.

Le plancher de la salle des séances a été couvert en linoléum.

Il a été posé un bain en fonte émaillée avec tous les accessoires pour l'eau chaude et l'eau froide dans la prison.

Les châssis de la prison ont été réparés et peints.

La maçonnerie des entrées de cave a été exhaussée, afin d'empêcher l'eau de s'introduire dans la bâtisse par ces ouvertures.

Le plancher de la salle des séances a été aplani et réparé avant d'y mettre le tapis linoléum.

D'autres ouvrages de moindre importance ont aussi été faits à cet édifice.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE ST-HYACINTHE.

Il a été fait certains ouvrages de plomberie dans cet édifice et spécialement à la chambre du juge, où l'on a posé un bassin et un lavabo avec tous les accessoires.

Les murs et les plafonds de la salle des séances ont été nettoyés et peints; les boiseries ont été imitées et vernies.

Les boiseries de la chambre du juge ont aussi été peintes.

Le plancher de la salle des séances ainsi que celui de la chambre des avocats, ont été peints.

Les planchers ont été doublés en bois dur dans les corridors de la prison et dans la salle des séances pour une partie au moins.

Un ameublement neuf a été installé dans la chambre du juge.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE JOLIETTE.

La couverture en métal, qui faisait eau en certains endroits, a été réparée et mise dans un bon état d'étanchéité.

Tous les châssis du palais de justice et de la prison, ainsi que les portes de cet édifice, ont été peints à l'extérieur et à l'intérieur. La chambre des témoins et jurés, ainsi que le plafond du bureau du shérif, ont été partie peints et partie badigeonnés.

Les vieux tapis de corde à l'intérieur de la salle des séances ont été enlevés et remplacés par un tapis linoléum. Les bancs du juge, ainsi que son pupitre et ceux des avocats, ont été recouverts à neuf.

Les autres pièces de cet édifice dont les planchers ont été couverts en tapis ordinaires ou en linoléum, sont les suivantes :

Chambres du juge.

Bureau du shérif,

Bureau du greffier,

Chambre des témoins et jurés, et le passage au deuxième étage.

De nouveaux meubles, consistant en une bibliothèque pour le juge, en un pupitre pour le shérif et en des tables et des chaises pour ces deux officiers, et pour la chambre des avocats et des témoins, ont été installés dans ces différents bureaux.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE MONTMAGNY.

Le drainage principal à l'extérieur de cet édifice, devenu défectueux à certains endroits, a été réparé et refait, de façon à le mettre en bon état.

Des changements notables ont été exécutés à l'appareil de chauffage à l'eau chaude, afin de rendre plus efficace dans les grands froids le chauffage de certaines parties de l'édifice.

Des réparations d'urgence ont aussi été exécutées à la couverture en métal. Il en a été de même pour l'appareil de plomberie en général à l'intérieur.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE STE-SCHOLASTIQUE.

Peu de travaux ont été faits à cet édifice cette année.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE BEAUHARNOIS.

Cet ancien édifice est sous la garde d'une personne nommée par le gouvernement pour en prendre soin, ainsi que du terrain qui l'environne, et cela sans autre rémunération que la jouissance de cet édifice et de ce même terrain.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE SALABERRY DE
VALLEYFIELD.

(District de Beauharnois.)

L'ameublement de ce nouvel édifice a été complété, et les différents bureaux et les salles sont maintenant pourvus de meubles appropriés et convenables.

Les boiseries, les planchers, etc., ont subi quelques travaux de restauration, afin de mettre le bâtiment dans un bon état d'entretien. Il a été aussi fait certaines modifications à l'appareil de chauffage, afin de le rendre plus efficace et d'obtenir une chaleur plus uniforme dans toutes les parties de la bâtisse.

Des plans et devis ont été préparés pour la construction d'un mur en pierre qui devra entourer et enclore tout le terrain où l'édifice a été érigé. C'est l'intention du département de faire exécuter ces travaux incessamment, afin que le tout soit terminé après les vacances de cette année.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE LA MALBAIE.

Cet édifice, qui avait besoin de réparations de toute nature, a été mis dans un bon état d'entretien.

La couverture en bardeau a été réparée dans son ensemble et refaite à certains endroits, puis peinte dans toute son étendue. Il en a été de même des dalles et dalots.

Le perron en pierre, à l'entrée principale, et ceux des autres portes extérieures de l'édifice, ont été démolis et refaits à bain de ciment de Portland.

Les cheminées au-dessus du toit ont été réparées et les joints tirés de nouveau.

Tous les châssis et portes extérieures de cet édifice ont été réparés, masqués, puis peints. Des ouvertures ont été pratiquées dans quelques-uns des châssis, qui ont été munis de guichets.

Les trottoirs en face de l'édifice ont été refaits à neuf.

La couverture de la petite bâtisse contenant les cabinets d'aisance pour l'usage du public, a été refaite à neuf.

Les clôtures autour du terrain ont été blanchies à la chaux.

Les pupitres dans la salle des séances ont été réparés et couverts en toile.

Les stores des châssis de cette salle ont été renouvelés, et un nouveau casier pour la voûte du protonotaire a été fourni.

Le plancher dans le bureau du protonotaire a été redoublé en bois dur.

Une grande partie des murs d'enceinte était en ruine et menaçait de s'écrouler; on en a démolis toutes les parties défectueuses qui ont été reconstruites à bain de ciment de Portland.

Il a fallu renouveler une grande partie de la pierre, qui était de dimensions trop petites, et refaire ou retailler celles qui étaient d'assez fortes dimensions, mais qui n'avaient pas les formes voulues pour faire de bonnes assises.

Quelques plantations d'arbres ont été faites sur le terrain en face de l'édifice.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE HULL.

Des réparations assez importantes ont été faites à la couverture de cet édifice, de même qu'aux gouttières et aux dalots.

Les murs et les plafonds de la salle des séances ainsi que ceux du vestibule et des corridors au premier et au deuxième étage, ont été badigeonnés de couleurs appropriées.

Le département a fait l'acquisition d'un certain nombre d'extincteurs pour cet édifice, de même qu'un filtre pour l'eau afin de la rendre plus potable.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON D'ARTHABASKA.

Peu de travaux ont été faits à cet édifice dans le cours de la présente année.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE PERCE.

Il n'y a eu que quelques ouvrages d'entretien général de fait cette année à cet édifice.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE NEW-CARLISLE.

Des travaux en peinture et de restauration générale de peu d'importance ont été exécutés à l'intérieur de cet édifice dans le cours de la présente année.

PALAIS DE JUSTICE DE MONTREAL.

La nouvelle annexe de cet édifice, dont les travaux ont été commencés il y a une couple d'années, est maintenant sur le point d'être terminée, et le département est à faire préparer un ameublement selon les besoins actuels et pour convenir à l'ensemble de la construction. L'ameublement pour les trois Cours de Circuit (qui se trouvent dans cette annexe) comprend des bancs pour les juges, pour les greffiers et les témoins et des tables pour les avocats, ainsi que des bancs pour le public; ces meubles sont maintenant terminés et rendus sur les lieux.

Des travaux d'entretien général ont aussi été exécutés à l'édifice principal. Partie de ces travaux a été faite par les ouvriers attachés à cet édifice. Ces mêmes ouvriers ont aussi fait un certain nombre de meubles fixes, tels que casiers, armoires, garde-robres, etc.

Il est maintenant question de changer les bouilloires actuelles des ascenseurs du corps principal de la bâtisse et de les remplacer par de nouvelles, les anciennes étant devenues défectueuses et ne pouvant plus servir plus longtemps sans risques d'accident.

PRISON DE MONTREAL.

Il n'y a eu d'exécutés cette année à cet édifice que des travaux d'entretien général dont la plus grande partie a été faite par les prisonniers sous le contrôle immédiat de M. C. Vallée, directeur de la prison.

ECOLE NORMALE MCGILL, MONTREAL.

Les travaux dont il est question dans mon rapport de l'année dernière comme étant en cours d'exécution, ont été terminés cette année, et l'édifice est maintenant dans un état d'entretien convenable.

ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER.

Cet édifice n'a requis que peu de travaux cette année.

MAISON No. 76, RUE SAINT-GABRIEL, MONTREAL.

Quelques menus travaux d'entretien seulement ont été faits cette année à cet édifice.

MAISON No. 63, RUE SAINT-GABRIEL, MONTREAL.

Quelques réparations d'urgence à la plomberie et autres travaux d'entretien général de peu d'importance seulement ont été exécutés à cet édifice dans le cours de la présente année.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

ELZ. CHAREST.

VI

ASSURANCES DU GOUVERNEMENT.

DIVISION DE QUÉBEC.

NOMS DES ÉDIFICES.	Sur édifices	Sur biblio- thèque et ameuble- ment.	Sur hangars, remises et écuries.	Totaux.	Dates de l'expiration des polices.
Hôtel du Gouvernement (palais législatif et départements publics) Québec	\$360,000 00	\$120,000 00	\$480,000 00	1 août 1906
"	15,000 00	5,000 00	20,000 00	7th fév 1907
Ecole Normale Laval et école modèle annexe (département des institu- trices) chez les Ursulines de Québec	3,000 00	3,000 00	1-mai 1907.
Ecole Normale Laval et école modèle annexe (département des institu- teurs) chemin de Ste-Foye, Québec	10,000 00	9,000 00	19,000 00	"
Ecole modèle annexe de l'Ecole Normale Laval, comprenant ateliers et classes techniques	2,000 00	1,000 00	3,000 00	"
Nouvelle annexe (côté est) de l'Ecole Normale Laval, et addition conti- gné conduisant à la vieille bâtisse	15,000 00	6,000 00	21,000 00	"
Spencer Wood, château, dépendances et autres constructions sur la pro- priété, y compris la maison du gardien près du chemin St-Louis	20,000 00	17,000 00	8,700 00	45,700 00	"
Ecoles des Arts et Métiers, rue St-Joachim, Québec	8,000 00	1,000 00	9,000 00	"
Prison commune de Québec	25,000 00	6,000 00	1,500 00	32,500 00	"
Maison présentement occupée par M. Ignace Fortier, tourne-claf.	800 00	800 00	"
"	800 00	800 00	"
"	800 00	800 00	"
M. R. J. Modler, tourne-claf.	"
M. Delage, jardinier.	"
Palais de Justice, Québec	19,500 00	1,000 00	20,500 00	"
" et prisons, Iles-de-la-Madeline.	5,000 00	500 00	5,500 00	"
" Percé (Gaspé)	10,000 00	600 00	10,600 00	"
" New Carlisle (Gaspé)	10,000 00	700 00	10,700 00	"
" Beauce	17,000 00	700 00	400 00	18,100 00	"
" Chicoutimi	17,000 00	800 00	400 00	18,200 00	"
" Malbaie (Saguenay)	16,000 00	500 00	400 00	16,900 00	"
" Montmagny	18,000 00	800 00	400 00	19,200 00	"
" Fraserville	25,000 00	1,000 00	400 00	26,400 00	"
" Rimouski	20,000 00	1,500 00	400 00	21,900 00	"
	\$614,900 00	\$176,100 00	\$12,600 00	\$803,600 00	

ASSURANCES DU GOUVERNEMENT—(Suite et fin).

DIVISION DES TROIS-RIVIÈRES.

NOMS DE ÉDIFICES.	Sur édifices.	Sur biblio- thèque et ameuble- ment.	Sur hangers remises et écuries.	Totaux.	Date de l'expiration des polices.
Palais de Justice, Trois-Rivières	\$18,000 00	\$2,500 00	\$20,500 00	1 mai 1907
Prison, Trois-Rivières	9,000 00	500 00	500 00	10,000 00	" "
Palais de Justice, Sherbrooke	10,000 00	800 00	10,800 00	" "
Prison, Sherbrooke	10,000 00	500 00	10,500 00	" "
Nouveau Palais de Justice, Sherbrooke	10,000 00	10,000 00	28 nov. 1907
" "	20,000 00	20,000 00	14 mars 1908
" "	30,000 00	30,000 00	2 juin 1908
Palais de Justice et Prison, Sorel	20,000 00	800 00	400 00	21,200 00	" "
" "	17,000 00	1,000 00	400 00	18,400 00	" "
" "	16,000 00	1,000 00	400 00	17,400 00	" "
	\$160,000 00	\$7,100 00	\$1,700 00	\$168,800 00	

RECAPITULATION.

Assurances de la division de Québec	\$803,600 00
" " Montréal	831,900 00
" " Trois-Rivières	168,800 00

Grand total..... \$1,804,300 00
 Montant total des primes payées pour les assurances triennales portées au tableau ci-dessus..... \$25,306.45

Département de la Colonisation }
 et des Travaux Publics, }
 Québec, 30 juin 1905.

ARTHUR GAGNON,
 Comptable.

VII

ÉTAT des recettes et des dépenses au département de la Colonisation et des Travaux publics, depuis le 1er juillet 1904 jusqu'au 30 juin 1905.

RECETTES

LA COMPAGNIE DU CHATEAU FRONTENAC :		
Portion du loyer du terrain occupé par le Chateau Frontenac, 2 juillet 1904 au 2 janvier 1905.....		\$ 380 30
MM. MOODY & FILS, TERREBONNE :		
Intérêt à 5% sur \$5,391.11, balance du prix d'achat d'un lot de terrain, du 1er novembre 1903 au 1er mai 1905.....		404 35
JAMES I. ROY :		
Loyer, propriété Sault-au-Récollet (Bordeaux), 1er mai 1904 au 1er mai 1905.		300 00
DAME HÉLÈNE BAXTER :		
Loyer, 1er mai 1904 au 1er mai 1905.....		25 00
CORPORATION DE LA CITÉ DE MONTRÉAL :		
Loyer du terrain situé entre le palais de justice et l'hôtel de ville, en face de la colonne Nelson, à Montréal, du 1er juin 1903 au 1er juin 1904.....		1 00
		\$1,110 65

Département de la Colonisation }
 et des Travaux publics, }
 Québec, 30 juin 1905. }

ARTHUR GAGNON,
 Comptable.

ÉTAT des recettes et des dépenses au département de la Colonisation et des Travaux publics, depuis le 1er juillet 1904 jusqu'au 30 juin 1905—(Suite).

DÉPENSES

	\$	cts.	
SERVICE DE LA COLONISATION.			
CHEMINS DE COLONISATION	130,000	00	
SOCIÉTÉS DE COLONISATION	4,000	00	
PUBLICATION DE CARTES	2,000	00	
IMMIGRATION	3,500	00	
SOCIÉTÉ NATIONALE D'IMMIGRATION DES FEMMES, MONTRÉAL	500	00	
SOCIÉTÉ PROTECTIVE DES IMMIGRANTES, QUÉBEC	250	00	
			140,250 00
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.			
LOYERS, ASSURANCES, RÉPARATIONS, ETC. :			
Edifices de la Législature et des Départements	59,171	31	
Edifices publics en général	7,360	90	
Spencer Wood	8,210	47	
Ecole Normale Laval	3,078	99	
Bureau des Archives	704	00	
63, rue St-Gabriel	846	86	
76, do	1,072	77	
Ecole Normale McGill	5,233	46	
Bureau du Revenu, Québec	25	87	
Ecole des Arts et Métiers	94	00	
Bureau de l'Immigration, Québec	8	00	
			85,806 63
TAXES SUR EDIFICES PUBLICS EN GÉNÉRAL, CITÉ DE QUÉBEC			7,594 00
INSPECTIONS, EXPLORATIONS, ETC			4,151 79
INSPECTION DE CHEMIN DE FER			235 00
RÉPARATIONS DES PALAIS DE JUSTICE ET PRISONS :			
Palais de Justice et Prison, Montmagny	267	07	
“ “ Fraserville	445	84	
Palais de Justice, Montréal	9,551	27	
Prison, “	2,410	62	
Palais de Justice et Prison, Arthabaska	53	00	
Palais de Justice, Québec	3,989	24	
Prison, “	220	97	
Palais de Justice et Prison, Joliette	407	00	
“ “ St-Jean	605	84	
“ “ Valleyfield	2,359	71	
“ “ Sorel	673	95	
“ “ Hull	188	65	
Prison, Sherbrooke	41	78	
			238,037 42
A reporter			238,037 42

ÉTAT des recettes et des dépenses au département de la Colonisation et des Travaux publics, depuis le 1er juillet 1904 jusqu'au 30 juin 1905—(Suite).

DÉPENSES—(Suite).

	\$	cts.	\$	cts.
Reports.....			238,037	42
Réparation des Palais de Justice et Prisons—(Suite).				
Palais de Justice et Prison, Chicoutimi.....	82	90		
“ “ Malbaie.....	1,023	73		
“ “ Percé.....	100	00		
“ “ New-Carlisle.....	44	07		
Prison, Trois-Rivières.....	726	00		
Palais de Justice, “.....	372	50		
Palais de Justice et Prison, Rimouski.....	533	00		
“ “ Sweetsburg.....	730	70		
“ “ St-Hyacinthe.....	822	29		
“ “ Bryson.....	1,049	87		
			26,700	00
Loyers des Palais de Justices et Prisons.....			2,426	76
Palais de Justice et Prison de Valleyfield, terras-ement, nivellement, etc.....			7,903	93
Construction d'un édifice à Montréal pour bureau des registrateurs et autres bureaux publics de la cité.....			35,000	00
Palais de Justice, District de Pontiac, Bryson.....			2,023	18
Ponts en fer dans municipalités : Pour construction de ponts en fer dans Métapédia.....			15,000	00
Loi des établissement industriels.....			10,614	46
Chemins de fer : Paiement de l'intérêt pour un an au 17 juin 1904, à 3% sur \$25,000.00; prix d'achat d'un clos à charbon pour le chemin de fer Q. M. O. & O.....			750	00
			338,455	75

Département de la Colonisation
et des Travaux publics,
Québec, 30 juin 1905.

ARTHUR GAGNON,
Comptable.

VIII

INSPECTION DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET
DES EDIFICES PUBLICS.

Personnel du Service.

Inspecteurs:—M. Louis Guyon, inspecteur en chef, 20 rue St-Jacques, Montréal; M. James Mitchell, 20 rue St-Jacques, Montréal; M. P.-J. Jobin, Hôtel du Gouvernement, Québec; le docteur C.-N. Stevenson, Coaticooke.

Inspectrices:—Madame L.-D. Provencher, 20 rue St-Jacques, Montréal; Madame Louisa King, 20 rue St-Jacques, Montréal.

BUREAU DES EXAMINATEURS DES INSPECTEURS DE
CHAUDIÈRES A VAPEUR.

MM. William Laurie, E.-O. Champagne et Louis Arpin, de Montréal;
M. Joseph Samson, de Lévis, et M. F.-X. Drolet, de Québec.

INSPECTEURS DES CHAUDIÈRES A VAPEUR.

Noms des personnes ayant qualité pour faire les inspections de chaudières à vapeur requises par l'acte 57 Victoria, chapitre 30.

Achille Michaud,	de Québec.	O.-E. Granberg,	de Montréal.
Robert McKay,	"	Charles-O. Granberg,	"
E.-D. Montgomery,	"	Joseph Martineau,	"
Joseph Samson,	de Lévis,	J.-E. Huntingdon,	"
J.-A. Samson,	"	Richard Marchand,	"
Napoléon Samson,	de la Rivière-du-Loup	F.-X. Lavigne,	"
	(en bas).	H. Denis,	"
A.-E. Pontbriand,	de Sorel.	F. Carroll,	"
J.-E. Beauchemin,	"	Louis Arpin,	"
Joseph Massé,	de Granby.	Charles Allard,	"
Alfred-L. Moulton,	de Coaticooke.	A. York,	"
Achille Lamothe, de St-Bonaventure d'Upton.		D. Morin,	"
Ovide Lamothe,	"	A. Toutant,	"
James Kay,	de Aylmer.	Lact. Paquin,	"
W.-H. Monks,	de Pointe-Claire.	E. Valiquette,	"
A.-P. Robb,	de Toronto.	J.-W. Harris,	"
Oliver St.-John,	"	W. Leclaire,	"
George Davis Fowler,	"	Charles Eids,	"
E.-A. Atkins,	de Montréal et Toronto.	Rosario Drouin,	"
F.-W. Donaldson,	"	J.-R. Guillemette,	"
		William Laurie,	"
		E.-O. Champagne,	"
		C.-E. Goodwin,	"
		G.-E. Champagne,	"

Québec, 30 juin 1905.

RAPPORT DE M. LOUIS GUYON.**Inspecteur en chef.****Montréal, 1er juillet 1905.**

A L'HONORABLE JULES ALLARD,

Ministre de la Colonisation
et des Travaux Publics.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur l'inspection des Etablissements Industriels et des Edifices Publics pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Observations générales.

Le département de l'inspection du travail, en passant sous votre contrôle, recevra, nous osons l'espérer, la même sollicitude et le même vif intérêt qui nous a été accordé par votre distingué prédécesseur, l'honorable M. Gouin.

- Puissamment aidé des conseils de votre prédécesseur, bien des améliorations pour la santé et la sécurité des ouvriers ont été faites durant cette période de cinq années, mais il reste encore beaucoup à faire, Monsieur le Ministre, et nous sommes persuadés que vous voudrez, à votre tour, aider et encourager la collaboration humble mais bien dévouée de vos inspecteurs.

Faire progresser par d'utiles réformes l'efficacité de la législation destinée à protéger les travailleurs, hommes, jeunes, filles et enfants, c'est-à-dire les humbles et les faibles, est une tâche humanitaire et patriotique à la fois qui ne manquera pas, nous en sommes persuadés, de vous intéresser bien vivement.

Comme par le passé, chaque inspecteur et inspectrice vous fera part de ses impressions dans un rapport spécial traitant de l'application de la loi dans chacune de leur division d'inspection.

En ce qui regarde l'inspection de la division de Montréal et la surveillance générale du service, qui m'a été spécialement confié, je suis forcé d'admettre que les nombreuses demandes qui m'arrivent de tous côtés et l'augmentation constante des affaires nécessitant ma présence au bureau, m'ont empêché de faire le même nombre d'inspections qu'autrefois dans la partie ouest.

La terrible catastrophe du couvent de Ste-Geneviève, dans laquelle périrent quinze personnes, dont dix élèves, a eu pour effet de modifier les travaux d'inspection commencés l'été précédent. En raison des nombreuses inspections faites dans les édifices publics après le sinistre du théâtre "Iroquois" à Chicago, nous nous proposons de consacrer la meilleure partie de l'année à l'inspection des manufactures; mais en conformité des instructions de votre département, et dans le but de rassurer le public, nous avons continué à pousser l'inspection des couvents, collèges et maisons d'éducation avec vigueur,

tant à Montréal que dans les autres grands centres de la province. Ces travaux, entrepris sous ma direction personnelle dans les différentes divisions d'inspection, marchent avec satisfaction.

Inspections.

Vingt-trois nouvelles fabriques ont été construites dans la division ouest depuis le dernier rapport. Il est encourageant de voir combien différente est l'installation première d'une fabrique de nos jours, comparée à celle d'il y a quinze ans.

Aujourd'hui, nous voyons des salles de travail spacieuses, bien éclairées, une bonne ventilation, un arrangement sanitaire parfait, des chambres pour prendre les repas, enfin mille choses pour le confort des ouvriers qu'on ne connaissait pas autrefois. Il en est de même des procédés perfectionnés pour accélérer le travail et diminuer les efforts si pénibles que les travailleurs d'autrefois étaient obligés de fournir.

Pour ne parler que de la chaudière à vapeur, que l'on construisait jadis entièrement à la main, dans des sortes de hangars constamment remplis d'une fumée in-supportable, éclairés à la chandelle les trois quarts du temps, grelottant l'hiver et étouffant l'été, les ouvriers considéraient autrefois ce métier comme un des plus pénibles; mais la machine à river fait son apparition; l'air comprimé remplace le marteau à la main; la lumière électrique s'introduit; la ventilation fait disparaître les gaz de l'atelier; toutes ces améliorations demandent bientôt un autre local et la fabrique se transforme. De sorte que, aujourd'hui, le compagnon chaudronnier travaille moins fort, produit plus et reçoit un salaire plus élevé, et possède une somme de confort que le forgeron propriétaire ignore.

Il reste encore sans doute beaucoup d'anciennes fabriques mal outillées et assez mal installées au point de vue du bien-être des ouvriers, mais il est rare aujourd'hui de rencontrer un patron assez riche pour monter une fabrique moderne qui ne soit désireux de se conformer à la loi.

Les centres industriels les plus importants de ma division: Lachine, Hull, Lachute, Joliette, Berthier, St-Jérôme, Papineauville, Buckingham, etc., et beaucoup d'autres endroits où il existe des groupes d'industries naissantes ont pu être inspectés plusieurs fois durant l'année. Les industriels, en général, sont bien disposés; mais comme toujours, les réformes dans la petite industrie ne s'introduisent que lentement et au prix de visites multipliées de l'inspecteur.

Il est regrettable que le petit nombre de vos inspecteurs ne permette pas l'inspection annuelle des moulins marchant par eau: moulins à farine, scieries, etc. C'est à peine si nous pouvons suffir à l'inspection des moulins mus par la vapeur, qui ne sauraient être négligés sous peine de voir périliter notre système d'inspection de chaudières qui a coûté tant de travail et de patients efforts à introduire. Il est certain que par le défaut d'une surveillance active, il se produit beaucoup d'accidents dans ces établissements, accidents que les patrons manquent de signaler aux inspecteurs autant par ignorance de la loi que par mauvais vouloir. Réponse ordinaire à l'inspecteur: "On avait oublié qu'il fallait faire rapport."

Il a été fait 573 visites dans la division Ouest et 106 visites de contrôle dans les autres divisions relevant du service.

Age d'admission des enfants.

Par un amendement à la loi des Etablissements Industriels, l'âge minimum auquel les garçons peuvent être admis dans l'industrie est de 13 ans, et de 14 ans pour les filles. En dépit des efforts de vos inspecteurs, il est indéniable que beaucoup d'enfants au-dessous de l'âge prescrit sont employés dans les fabriques. En feuilletant les liasses de certificats d'âge que les enfants apportent aux patrons, nous restons confondus en présence des nombreux cas de mauvaise foi de la part des parents sans intelligence et sans entrailles qui torcent leurs enfants à quitter l'école pour l'atelier ou l'usine et qui ne reculent pas devant une attestation fautive afin que le patron ne puisse pas être ennuyé par l'Inspecteur. Sans doute, il y a lieu de tenir compte de la nécessité où se trouvent les chefs de familles pauvres et nombreuses de tirer parti de leurs enfants aussitôt que possible. Malheureusement, le plus grand nombre des infractions qu'on nous relevons n'ont pas toujours cette excuse. Nous nous sommes souvent demandé si la substitution du certificat signé par les parents par l'extrait de baptême de l'enfant ne mettrait pas fin à cet abus contre lequel les Inspecteurs sont insuffisamment armés; mais, vu la population mixte et le nombre toujours croissant d'immigrants dont il est impossible de contrôler les affirmations, nous sommes d'avis que le certificat actuel est encore ce qu'il y a de mieux.

Durée du Travail.

La loi des Etablissements Industriels prescrit que la durée du travail des enfants, des filles et des femmes sera de 60 heures par semaine, mais n'impose aucune restriction quant au travail des hommes adultes. C'est une lacune qu'il faudrait faire disparaître. Il existe un grand nombre d'occupations où la vie des gens dépend de la vigilance et de l'activité d'un ouvrier. Tout surmenage qui tend à produire l'énerverment, la fatigue et le sommeil est bien souvent une menace pour tout le monde. Fort heureusement, les cas sont assez rares; cependant il existe encore beaucoup de scieries où, contrairement à la somme pour ainsi dire réglementaire de 10 heures par jour, l'on travaille 12½ heures, et quelquefois plus. Il ne faut pas ignorer que, dans bien des pays, la journée pour les adultes a été fixée à dix heures, ce qui n'est que raisonnable, si l'on considère les moyens rapides de production qui existent de nos jours.

Sur ce chapitre il y aurait une réforme importante à faire dans l'industrie textile. Le système en vogue consiste à commencer les opérations avant sept heures du matin et à finir le travail après six heures du soir, et cela dans le but de pouvoir abrégé la journée du samedi. L'article 3025 de la loi, en permettant de répartir les heures du travail dans le but d'abrégé la longueur de la semaine, permet aussi aux patrons de commencer les opérations à six heures du matin, s'ils le désirent; de sorte que plus d'un millier d'enfants et de jeunes filles, de novembre à mars, entrent à l'usine avant le jour et n'en ressortent qu'à la nuit. Sauf le fait que ce système existe depuis longtemps dans l'industrie textile, je ne vois aucune raison bien sérieuse qui empêcherait les fabricants de traiter leurs employés comme le font les autres industriels du pays par rapport aux heures du travail, c'est-à-dire, commencer les opérations à sept heures du matin et les terminer à six heures du soir.

Tolérances.

Il a été accordé 9 permissions pour la prolongation du travail, tel que prévu par l'article 3026. Ces permissions, comme toujours du reste, ont été accordées à des fabricants de bonbons pour leur permettre de rencontrer les commandes des fêtes du premier de l'an. Quelques fabricants de chemises et de cnaussures ont aussi obtenu cette permission. Les confections de modes, chapeaux et robes, dans les grands magasins ne travaillent pas au-delà des heures ordinaires, c'est-à-dire de 54 à 60 heures par semaine. Il n'en est pas de même, cependant, des petits ateliers n'employant bien souvent que deux ou trois employés. Un grand nombre de ces ateliers sont ouverts jusqu'à neuf heures, et souvent jusqu'à onze heures du soir dans la saison des fortes commandes. Bien que la loi atteigne ces ateliers, il faut bien un peu tenir compte des saisons de chômage. En tout cas, vu le petit nombre d'inspecteurs, il nous serait impossible d'exercer une surveillance bien efficace de ce côté. Nos inspectrices bornent leurs efforts à corriger les défauts de ventilation, d'éclairage et de confort dans cette partie du service qui leur est confiée d'une façon spéciale.

Hygiène, Santé et Sécurité.

Il serait raisonnable de supposer que les précautions prises pour la sécurité du personnel dans ne fabriques marcheraient de pair avec celles que l'on prend ordinairement pour la santé. Il existe, cependant, une différence marquée entre l'empressement qu'on montre à suivre les ordonnances concernant le nettoyage, le blanchissage, la ventilation, etc., et le peu de souci qu'on a de munir les machines dangereuses d'organes protecteurs. Bien qu'il y ait aujourd'hui un grand nombre d'appareils protecteurs sur le marché, il est étonnant de voir le petit nombre en usage dans nos fabriques. Voilà pourtant une question économique de premier ordre. Pour ne parler que des couvre-scies, nous avons eu plusieurs procès coûteux où les patrons ont eu à payer de forts dommages à des ouvriers blessés sur des scies non munies de gardes. Il en a été de même pour bien d'autres machines dangereuses, susceptibles d'être protégées. Il suffit, dans presque tous les cas, que l'Inspecteur établisse à la satisfaction des juges, qu'il existe des appareils protecteurs pour qu'on donne gain de cause aux victimes.

Nous sommes persuadés que les patrons ne sont pas assez au courant des moyens qui existent; voilà pourquoi nous espérons que votre département nous donnera bientôt un local suffisamment grand pour tenir une petite exposition en permanence afin que les intéressés puissent se renseigner. D'excellentes dispositions existent presque partout dans la grande industrie au point de vue de l'hygiène. Ce sont encore les petits ateliers qui nous donnent le plus de soucis. Nous trouvons excellente la proposition de M. le médecin hygiéniste de la ville à l'effet de combattre la tuberculose par l'examen périodique des employés dans les fabriques; mais la ville sera-t-elle en mesure de donner suite à cette excellente idée, soit par des prescriptions préventives soit par l'isolement des malades dont le contact serait une cause de danger? Voilà la question. Nous nous demandons si cet examen ne pourrait pas porter en même temps sur les pauvres enfants rachitiques qui, tout en ayant l'âge voulu par la loi, sont tout-à-fait impropres aux travaux auxquels ils sont assujettis, et, par conséquent, bien plus aptes à contracter la pénible maladie.

Inspection des Chaudières.

Des chaudières au nombre de 443 ont été inspectées dans la division ouest de Montréal. Les certificats d'inspection émis contenaient les renseignements suivants :—

Qualification des Ingénieurs :

Première classe	6
Deuxième "	195
Troisième "	171
Quatrième "	4
Non qualifiés	67
Total	443

Nos Inspecteurs ont eu à réduire la pression d'un bon nombre de chaudières, ainsi qu'à commander des réparations très sérieuses dans bien des cas. Le refus catégorique de deux industriels de St-Jude, de laisser inspecter leurs chaudières donna lieu à des poursuites. Ces causes portées devant les magistrats de St-Hyacinthe furent décidées en faveur de votre département, et les industriels eurent à payer une amende bien légère cependant, en comparaison de la gravité des cas et des ennuis que les Inspecteurs eurent à supporter. Nous n'avons pas eu à enregistrer d'accidents ni d'explosions sérieuses durant l'année, ce qui prouve que notre département d'inspection de chaudières rend de réels services à l'industrie. Par suite des efforts des Inspecteurs, un bon nombre d'ingénieurs, insoucians jusqu'ici, des bienfaits de l'étude appliquée aux connaissances qu'ils possédaient déjà, se sont mis à travailler ferme. Tous veulent maintenant posséder des certificats de compétence, et nous avons raison d'espérer qu'il ne restera bientôt plus un ingénieur non qualifié dans la province.

Examineurs.

Depuis la réorganisation de notre bureau d'examineurs, c'est-à-dire depuis 1903, seulement trois inspecteurs de chaudières à vapeur ont reçu leur diplôme : M. Goodwin, M. Champagne et M. Valiquette. À ce propos, je me permettrai d'attirer votre attention sur le peu d'encouragement qu'un aussi petit nombre de candidats est susceptible de donner à nos examineurs, l'honoraire pour l'examen des aspirants étant de \$5.00. La loi prescrit que l'examen aura lieu devant trois examineurs; or, ces messieurs trouvent cette somme tout-à-fait disproportionnée en raison de la nature sérieuse de ces examens et du temps consacré à le mener à bonne fin.

Edifices Publics.

Comme nous l'avons dit au commencement de ce rapport, plus de la moitié de l'année a été consacrée à l'inspection des couvents, collèges, pensionnats et autres édifices publics dans les différentes villes de la province. Le terrible incendie du couvent de Ste-Geneviève, survenu en avril dernier, causa une véritable panique dans toutes les maisons d'éducation du pays. Les rapports sensationnels des journaux, les clameurs des alarmistes mal renseignés et

les appréhensions bien légitimes des parents contribuèrent tous à l'affollement général. Cet événement bien douloureux porta cependant des fruits, car pas une communauté n'a refusé depuis de se conformer aux demandes des inspecteurs; aussi avons-nous obtenu plus de réformes en six mois que nous n'avions pu en obtenir en cinq ans. En réponse aux ordres reçus de votre département, l'inspection de ces édifices a été vigoureusement poussée dans la ville de Montréal, Ste-Cunégonde, St-Henri, Hull, St-Hyacinthe, Sherbrooke, Sorel, Chambly, ainsi que tous les autres principaux endroits situés sur la rive sud.

Bien qu'il y ait une clause des règlements des édifices publics prescrivant aux directeurs et supérieurs des maisons d'éducation d'avoir à familiariser les élèves et les pensionnaires avec les moyens de sauvetage et d'extinction, nous estimons que des mesures plus énergiques, des ordres plus explicites sont devenus nécessaires. Les équipements en vue du sauvetage, et les plus excellentes mesures prises pour éteindre le feu dans les édifices de cette classe, à moins d'être complétés par des exercices fréquents de la part des élèves et une bonne organisation intérieure, sont nécessairement destinés à demeurer stériles. Voilà ce que nous n'avons cessé de dire aux directeurs et directrices des maisons d'éducation. En poursuivant nos investigations dans les centres populeux éloignés de la ville, nous avons été très-surpris de constater la pénurie extrême des moyens pour combattre les incendies et effectuer le sauvetage. Il est regrettable qu'autant de beaux couvents et d'édifices publics soient ainsi exposés. Il n'est pas étonnant de visiter des villages où il n'existe pas même une échelle assez longue pour atteindre un troisième étage.

Nommés Inspecteurs des fabriques en 1888, nous étions certes, bien loin de prévoir la somme de travail et de responsabilité que devait nous apporter la mise en vigueur de la loi des édifices publics. Et comme cette loi ne saurait rester ce qu'elle est à présent, en vue des changements qu'on se propose de faire subir à la législation concernant les bâtiments de Montréal, nous prévoyons un surcroît de besogne dépassant complètement nos moyens.

Accidents.

Il a été transmis 148 avis d'accidents durant le dernier exercice de la division Ouest, dont 8 ont été suivis de mort. Ce chiffre se décompose comme suit :

Cie. E. B. Eddy—Noyé	3
Cie. E. B. Eddy—Asphyxié par le gaz	1
Montreal Warehousing Co.—Etouffé dans une chute de grain.....	1
Montreal Light, Heat & Power Co.—Explosion de gazoline	1
Canada Sugar Refining Co.—Chute en bas d'un échafaud	1
Canada Paint Co.—Enroulé sur un arbre de couche	1

Sur ces 8 cas fatals, il n'y a donc eu qu'un seul accident dû à la force motrice. Le nommé P. Griffith, enroulé sur un arbre de couche, était occupé à badigeonner le plafond de l'atelier, comme cela se pratique tous les ans durant la période de chômage. Echafaudé sur des madriers, ayant l'arbre de couche à hauteur de ceinture, Griffith s'approcha trop près de l'arbre et son bourgeron s'enroulant subitement, la malheureuse victime vint se briser la tête contre les poutres. Dorénavant, le blanchissage ne sera pratiqué qu'après l'arrêt complet du pouvoir.

Voeux Divers.

Avant de terminer, permettez-moi de formuler des voeux dont la réalisation permettrait à vos inspecteurs de faire encore plus pour la protection des travailleurs sur lesquels ils sont tout spécialement chargés de veiller :

- 1° Installation de nos appareils de protection dans un local qui nous permettrait d'en faire connaître et populariser l'emploi ;
- 2° Achat d'autres modèles, ainsi que de divers instruments nécessaires ;
- 3° Amendement de la loi des Edifices Publics en y ajoutant les clauses nouvellement introduites dans la législation municipale ;
- 4° Augmentation, si possible, du personnel.

Le tout humblement soumis.

Votre obéissant serviteur,

LOUIS GUYON,

Inspecteur en Chef.

RAPPORT DE M. JAMES MITCHELL.

(Traduction.)

Montréal, 30 juin 1905.

L'HONORABLE JULES ALLARD,

Ministre de la Colonisation et des Travaux Publics.

Monsieur,

Pour me conformer aux instructions de votre département, j'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour la dernière année financière.

La période que couvre le présent rapport a été un temps de grande activité et de progrès, surtout dans les centres manufacturiers et industriels. Il est évident que cette prospérité est maintenant à l'état de permanence. De fait, il ne peut en être autrement en face du développement de notre pays, et en particulier de l'augmentation marquée de la population dans le Manitoba et dans les provinces nouvellement organisées. La colonisation rapide des prairies du Nord-Ouest a ouvert un débouché pour l'écoulement des produits manufacturés de l'Est; de sorte que tout le monde profite des sacrifices qu'entraîne l'établissement des parties jusqu'ici inhabitées du pays, qu'il s'agisse de la construction de chemins de fer, d'octrois gratuits en terres ou de toutes dépenses quelconques, du moment qu'elles tendent à encourager l'établissement des nouveaux colons, à favoriser l'immigration et à accroître la population.

A part le fait de la prospérité générale et de la confiance qu'inspire l'avenir par tout le pays, on peut dire que l'Ouest a sans doute été un facteur important dans l'impulsion nouvelle donnée à nos industries déjà en existence ou dans la fondation de nouveaux établissements, lesquels n'auraient jamais pu se maintenir sans ce marché ainsi agrandi. Prenez, par exemple, le nombre des ouvriers employés dans les manufactures de locomotives et dans la construction de matériel roulant, et comparez avec le nombre d'ouvriers employés dans ces mêmes industries il y a, disons, trois ans: ils sont aujourd'hui plus du double. Pouvons-nous avoir un exemple plus frappant des progrès extraordinaires accomplis touchant les moyens de transport résultant de l'immigration active, des immenses récoltes et de la prospérité générale à l'ouest des grands lacs. Cet accroissement de richesses et de population a naturellement créé des besoins et augmenté les achats, non seulement dans les régions nouvellement établies, mais dans le Dominion tout entier.

Conditions du travail.

Ayant parlé de la demande de plus en plus forte des produits manufacturés au pays, nous devons maintenant étudier les conditions dans lesquelles ils sont fabriqués, tant sous le rapport hygiénique que sous celui de protection, qui sont les points les plus importants sur lesquels doivent se porter l'attention du fabricant et de l'inspecteur. De fait, l'hygiène et la protection contre les accidents constituent l'essence même de la loi et des règlements. Je suis heureux de constater, après dix-sept ans de service, que de grandes améliorations ont été apportées dans l'application de ces deux articles de la loi. La salubrité a grandement bénéficié de la substitution aux anciens de cabinets d'aisance d'un système moderne, mieux agencés et mieux ventilés. On s'est occupé tout particulièrement et avec succès du rejet de gaz délétères, de poussières de bois, de cuir ou de métal, aussi bien que de l'insalubrité venant de la

vapeur et de la fumée, partout où l'on a pu se servir de la puissance motrice, créant, par ce moyen, un milieu sanitaire et de confort autrefois impossible à réaliser.

La question de la protection contre les accidents a été une de celles dont s'est le plus occupé, depuis sa fondation, le bureau d'inspection, ainsi qu'en font foi la présence de M. Guyon au congrès international des accidents, tenu à Paris en 1889, et, de nouveau, en 1900, de même que l'exposition publique des appareils de protection à Montréal en 1901, et jusqu'à la considération que vous avez montrée vous-même envers la société organisée pour les mêmes fins sur ce continent; mais quelle que soit la source d'où proviennent nos connaissances, qu'elles soient obtenues au moyen d'associations, d'études ou d'observations, elles ne peuvent être utiles aux travailleurs que par l'application des résultats obtenus. Sans doute, l'on peut parfois différer d'opinion quant à la possibilité de l'usage d'un appareil; mais, généralement parlant, cet usage produit de bons effets et en produirait de plus grands si les appareils portatifs étaient aussitôt remis en place après un déplacement nécessaire, mais qui ne doit toujours être que temporaire. On ne peut douter que beaucoup d'accidents causés par des pièces mécaniques en mouvement, sont dus à l'inattention au travail et à l'étourderie de la part de l'ouvrier. Mais il existe aussi, parfois, dans certaines fabriques, un regrettable manque de discipline, qui ajoute à la responsabilité du patron et porte l'ouvrier à la négligence; mais ce sont là des choses tout-à-fait en dehors du contrôle de l'inspecteur. Pratiquement parlant, il y a un changement étonnant pour le mieux dans la vie industrielle de nos jours. Je mentionnerai les facilités nouvelles offertes quant au bien-être physique et à la propreté, les moyens adoptés pour rendre le travail moins pénible, le soin et les précautions que l'on prend pour éviter les accidents, pour obtenir une meilleure ventilation au moyen de systèmes mécaniques et artificiels, et, dans beaucoup d'établissements, une salle à diner confortable avec poêle à gaz pour l'usage de ceux des ouvriers qui ne peuvent se rendre à leur domicile pour leur repas du midi. Il faut encore mentionner le fait que certaines manufactures sont maintenant pourvues de garde-robes, où les femmes et les filles employées peuvent suspendre leurs vêtements de dessus; les manufactures sont aussi généralement pourvues d'une ample quantité d'eau fraîche suffisante pour tous les besoins, d'une bonne moyenne de température par le système d'eau chaude, et d'espace suffisant.

Emploi des enfants.

Il y a beaucoup de travaux de nature légère dans certaines fabriques qui peuvent être mieux et plus facilement exécutés par des enfants que par des adultes; mais ceci est une pauvre satisfaction pour les parents ou pour les garçons et les filles, dont plusieurs n'ont pas eu l'avantage de recevoir même une instruction élémentaire. Sans doute, on éprouve beaucoup de difficultés à procurer à la classe pauvre une éducation assez avancée, obligée qu'elle est de se livrer au travail manuel dès que la loi le permet; mais ni ceux que cela regarde immédiatement ni la population en général ne pourront être satisfaits tant que le problème de l'éducation n'aura pas été résolu. Il me fait plaisir de rapporter que la loi fixant l'âge de l'admission au travail est généralement bien observée, et que je n'ai reçu de plaintes de personne pour travail supplémentaire sans la permission de l'inspecteur. Dix permissions pour travail supplémentaire ont été accordées durant l'année.

Accidents.

Le nombre de plus en plus restreint de personnes blessées ou tuées dans les établissements industriels est une preuve que le travail et la surveillance des années dernières n'ont pas été vains, et, cependant, beaucoup d'accidents arrivent encore par suite de diverses causes, et moins que toute autre par les machineries dépourvues de gardes.

Là où de lourds travaux sont exécutés, les accidents peuvent être souvent attribués à l'encombrement et au manque d'espace, ou au défaut d'instructions données aux travailleurs et à une surveillance défectueuse. Ce manque de discipline dans les fabriques de produits de nature légère où des garçons et des filles sont employés, conduit à la négligence et encourage les amusements et la dissipation, qui sont incompatibles à la protection de ceux chargés de travailler au moyen de mécanismes mus par des pouvoirs moteurs, tous plus ou moins dangereux pour la vie et la sûreté corporelle des ouvriers.

132 accidents ont été rapportés, dont cinq ont été suivis de mort. Des autres, plusieurs ont été d'une nature sérieuse, exigeant une enquête sur les lieux mêmes, et un temps considérable a été employé à ces enquêtes et aux Cours de Justice pour actions en dommages.

Précautions contre les incendies.

En outre des appareils extérieurs de sauvetage posés durant l'année, j'ai ordonné plusieurs fois l'usage de tubes de sauvetage lorsque les circonstances le permettaient. Cette excellente invention de MM. Bouvier et Bélair s'adapte d'une manière remarquable aux dortoirs situés dans les divisions supérieures ou au dernier étage des couvents, des orphelinats, etc. Cet appareil a l'avantage d'être portatif et de convenir particulièrement aux jeunes personnes qui trouvent plaisir à être exercées à en faire usage. Il est parfois difficile de se munir de moyens de sauvetage, mais il est encore plus difficile de se procurer des extincteurs, vu que tous les modèles mis en vente jusqu'à tout récemment péchaient par quelque défaut de construction et n'offraient presque aucune sûreté. On s'explique ainsi l'hésitation des gens à acheter encore de ces extincteurs, quoiqu'on puisse maintenant en obtenir un présentant toutes les garanties désirables.

Inspection des chaudières à vapeur.

234 chaudières à vapeur, soit 110 de plus que l'année dernière, ont été inspectées dans ma division d'inspection, en vertu des règlements de l'autorité provinciale. Ce nombre, cependant, est restreint, comparé au nombre total de chaudières placées dans les manufactures. Cela s'explique par le fait que la plus grande partie de ces bouilloires est visitée par les inspecteurs de la cité de Montréal ou par ceux des compagnies d'assurance.

Inspections.

Le relevé pour l'année qui vient de finir donne le chiffre de 540 inspections pour ma division, et les changements ordonnés ont été, dans la plupart des cas, fidèlement exécutés. En général, j'ai été bien reçu dans les divers établissements et édifices publics que j'ai visités.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JAMES MITCHELL.

RAPPORT DE MADAME PROVENCHER.

MONTRÉAL, 30 juin 1905.

A l'honorable Ministre de la Colonisation et des
Travaux Publics de la Province de Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser ce rapport comme inspectrice des établissements industriels pour l'exercice terminé ce 30 juin 1905.

A mon travail ordinaire dans la partie est de Montréal jusqu'à Maisonneuve, j'ai ajouté, cette année, la visite des fabriques de la ville de Québec et celle de la filature de Montmorency, ayant reçu, pour cela, des instructions spéciales de votre département.

Il est extrêmement satisfaisant de pouvoir dire ici que les améliorations suggérées par les inspectrices rencontrent de moins en moins d'opposition de la part des patrons. Presque tous comprennent maintenant que nous ne prétendons pas intervenir dans leurs affaires ou leur nuire dans l'esprit de leurs employées.

Nos justes réclamations au sujet de l'hygiène ne sont pas restées sans effet et on veut bien admettre que nous les faisons dans l'intérêt de tous. Il reste cependant quelques cas qui peuvent être classés comme désespérés. L'hygiène est pour certains esprits, lettre morte, la ventilation, vétille, la propreté, chose superflue. Il y a une dizaine de boutiques où il faut revenir à la charge si souvent que ce serait à décourager la plus intrépide des réformatrices.

Le règlement qui oblige les ouvrières à tenir leurs cheveux relevés et attachés, a été l'objet d'une attention toute particulière. Cependant, et malgré les progrès accomplis, il a fallu constater trop souvent la négligence des contremaîtres et surtout l'insubordination des jeunes filles. Quelques-unes vont jusqu'à abandonner leur emploi et chercher du travail ailleurs plutôt que de se soumettre à une mesure si évidemment mise en vigueur dans leur intérêt.

Peu d'infractions, cette année, à la loi concernant l'âge des enfants, mais il est certain que la plus stricte surveillance devra toujours être exercée sur ce point et toute tentative de fraude sévèrement punie.

Malgré l'amélioration considérable constatée dans les inspections au sujet des sièges pour les demoiselles de comptoir, il faut reconnaître que les jonctions peuvent ne pas toujours avoir un effet utile, car si nous constatons qu'un nombre suffisant de sièges est placé dans le magasin, il n'est presque jamais possible de savoir si l'on n'empêche pas le personnel de s'en servir. Seul le témoignage des employées pourrait à cet égard, servir de preuve, mais

ce témoignage ne peut presque jamais être invoqué. Cette dernière remarque peut s'appliquer à bien d'autres sujets. Il est regrettable que les ouvrières n'aient pas une plus grande confiance dans la discrétion pourtant prouvée des inspectrices. Elles se plaignent de ne pouvoir nous parler librement lorsque nous passons dans les ateliers, parce que nous sommes ordinairement accompagnées de leurs patrons. A ceci, que pouvons-nous? Mais, n'avons-nous pas un bureau? Pourquoi nous écrit-on si rarement? Une requête anonyme, nous priant de visiter tel établissement et nous signalant les points à examiner, a toujours été l'objet de notre attention immédiate, et jamais l'ouvrière qui s'était faite ainsi dénonciatrice pour la bonne cause n'a été trahie.

La lutte contre la tuberculose s'organise au Canada comme dans tous les pays éclairés, et tous nous devons y prendre part. La surveillance devrait donc être d'une rigueur particulière dans les établissements de la petite et de la grande industrie, où les risques de contamination sont si fréquents et peuvent être si graves. Y comprend-t-on l'importance des lois protectrices? Tout chef de fabrique, d'atelier ou d'administration ne devrait-il pas connaître le devoir strict qui lui incombe d'assurer à ses ouvriers, à ses employés la salubrité des locaux où se fait le travail de chaque jour? Qu'il y ait eu progrès sous ce rapport depuis quelques années, c'est indéniable; on se soumet de plus en plus volontiers aux lois édictées pour la protection des travailleurs et les inspecteurs n'ont pas accompli en vain leur tâche quotidienne.

Mais nous nous présentons souvent chez des industriels, surtout chez des marchands-tailleurs, qui nous répondent qu'ils n'emploient pas de femmes dans le local que nous demandons à visiter. L'ouvrage est donné en dehors. C'est l'industrie à domicile, forme d'exploitation qui, du fait des faibles salaires donnés et des longs temps de travail pratiqués, comporte pour les ouvrières les inconvénients les plus graves aux points de vue économique et sanitaire. C'est, en raison des lieux de travail malsains, un foyer de maladies infectieuses, tant pour les producteurs que pour les acheteurs, donc un danger pour la santé de tous.

Que de couturières à domicile n'ont d'autre atelier que leur chambre à coucher qui souvent est celle de toute la famille. Ailleurs, on coud dans la cuisine pour économiser le combustible; ou encore on utilise à cette fin des mansardes peu aérées ou des sous-sols humides et sombres. S'il y a un malade dans la maison, un tuberculeux, un poitrinaire, il est au milieu des femmes qui travaillent, sous prétexte de se distraire en causant et à cause de lui, on n'ose pas ouvrir une fenêtre, on craint de l'exposer à un changement d'air qui pourrait lui être préjudiciable, mais qui serait bien salubre aux autres personnes.

Règle générale, les marchands et les sous-traitants ne consentent pas à nous donner les noms et adresses de leurs ouvrières du dehors et ils avouent, d'un autre côté, ne pas se préoccuper des conditions sanitaires dans lesquelles est fait le travail. Le premier pas vers une inspection si nécessaire ne sera donc pas possible tant que ces industriels ne seront pas forcés de tenir un registre et de le communiquer aux inspectrices.

L'emploi des sous-sols comme ateliers tend à disparaître, il devrait être interdit tout-à-fait; le jour y est souvent si mauvais que les meilleures vues sont détruites en peu de temps. La lumière est également insuffisante dans

les petits ateliers de modistes qui ne la reçoivent qu'indirectement, de même que l'air extérieur, à travers d'autres locaux, c'est-à-dire du magasin très-encombré dont ils sont l'arrière boutique. La lumière du soleil et l'air pur sont deux bienfaits de Dieu dont aucune créature, humaine ou animale, ne doit être privée.

Les repas dans les ateliers devraient être interdits, selon une nouvelle loi passée en France, dans la presque totalité des cas. C'est le contraire qui se pratique ici; les salles à manger sont encore l'exception et le plus souvent l'usage en est facultatif aux ouvrières.

Il a déjà été dit dans ces rapports d'inspection, que tout patron intelligent et éclairé devrait faire de sa fabrique une école d'hygiène par le soin qu'il aurait de faire prendre à son personnel des habitudes d'ordre et de propreté. La classe ouvrière ne lit guère ce que les journaux publient sur ces sujets; c'est une lecture aride et sans attraits pour des esprits peu cultivés. Mais la jeune fille, obligée par les règlements de la fabrique, à déposer son manteau et son chapeau toujours à la même place et à l'abri de la poussière, finira par apprendre cette leçon et fera de même chez elle. Vivant toute la journée dans une pièce dont l'air est souvent renouvelé, elle songera à laisser ouverte, à son départ le matin, la fenêtre de sa chambre, et retrouvant celle-ci le soir, parfaitement aérée elle y éprouvera un bien-être dont elle viendra à ne pouvoir se passer.

Voilà quelque chose pour le bien physique de l'ouvrière, mais le moral ne demande-t-il pas, lui aussi, à être soigné et surveillé?

Que de conversations devraient être interdites. Toute ouvrière surprise à prononcer certaines paroles, à tenir des propos inconvenants, devrait être expulsée sur l'heure; sa place n'est pas parmi des personnes respectables. On ne dirait plus alors qu'en coudoyant des jeunes filles à la sortie des ateliers on entend des propos qui font rougir et tels que des hommes chrétiennement élevés n'en échangent pas entre eux.

Par respect pour la modestie des jeunes personnes qui travaillent dans les bureaux des fabriques, des petites ouvrières qui peuvent y être appelées, et aussi pour l'inspectrice qui s'y présente, ne vaudrait-il pas mieux que les patrons fissent le sacrifice des gravures, illustrations de calendriers, d'annonces et de réclames d'un goût au moins douteux dont leurs murs sont ornés et qui forcent à baisser les yeux.

Conformément aux instructions reçues du département des Travaux Publics, une attention spéciale a été donnée aux précautions à prendre contre les risques d'incendie, et les tubes en métal ou en toile, comme "l'Universel" ont été signalés aux patrons comme entrant dans la catégorie des appareils de sauvetage et comme étant les plus pratiques pour les femmes et les enfants.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé)

L.-D. PROVENCHER,

Inspectrice.

RAPPORT DE MADAME LOUISA KING.

MONTRÉAL, le 30 juin 1905.

A L'HONORABLE JULES ALLARD,

Ministre de la Colonisation et des Travaux Publics.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'inspection des établissements industriels dans mon district pendant l'année finissant le 30 juin 1905.

Pendant cette époque, j'ai inspecté 410 établissements, dont plusieurs ont reçu deux visites, d'autres je n'ai pas cru nécessaire de visiter plus d'une fois.

Le travail de l'inspectrice étant le même d'année en année, il s'en suit que ses rapports ne peuvent briller ni par l'originalité, ni par la variété. Au risque d'être accusée de monotonie, je viens vous faire part des changements et des améliorations qui se sont opérés dans mon district et vous soumettre quelques suggestions dont la réalisation pourrait, suivant mon humble opinion, concourir au bien-être de la classe ouvrière, sans nuire à l'intérêt des patrons.

De l'hygiène.

C'est toujours au point de vue de l'hygiène que je contribue le plus au confort des ouvrières et à la sécurité du public. Dans les grandes fabriques, je n'ai eu, en général, que des louanges à faire aux patrons sur la manière dont leurs établissements étaient tenus.

C'est plutôt relativement à la sécurité et à l'âge d'admission qu'il faut les surveiller.

Dans les ateliers de tailleurs, j'ai constaté une grande amélioration. Aujourd'hui, on comprend la nécessité de faire laver le plancher de la boutique en arrière aussi bien que celui du magasin en avant où le public a accès.

La question de ventilation offre toujours des difficultés. Après avoir obtenu la construction de ventilateurs, il arrive souvent que les ouvrières, craignant le froid, s'opposent à ce qu'on les ouvre.

Je recommande alors au contremaître de faire aérer l'atelier pendant l'heure du dîner.

Je suis heureuse de dire que le nombre de fabriques où les patrons mettent une salle à dîner à la disposition des ouvrières, augmente d'année en année.

Souvent le patron fournit le thé à ses employés; invariablement il leur donne les moyens de faire chauffer de l'eau pour le préparer.

Vu la perte de temps qui en résulte, il n'est pas facile d'obtenir un blanchissage à la chaux dans les grands ateliers. Cependant, en permettant aux patrons de choisir le temps qui leur convenait le mieux, j'ai obtenu cette amélioration sanitaire dans un bon nombre d'établissements.

Dans les fabriques de cigares, l'habitude de mouiller les étiquettes avec la langue disparaît graduellement.

En expliquant aux ouvrières que la salive a une autre fonction à remplir, je parviens à leur faire abandonner cette pratique nuisible à la santé, et à leur faire adopter les éponges.

De la sécurité.

En général, les patrons sont très anxieux de prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger la vie de leurs employés. Il y a un progrès sensible sous ce rapport. Aujourd'hui, pour éviter les mesures préventives, on me cite rarement le fait qu'on est assuré contre les accidents, comme on le faisait souvent dans le passé. Les patrons comprennent mieux que l'argent ne couvre point tout et que la souffrance et la douleur ne peuvent être évaluées.

Il serait trop long d'énumérer toutes les améliorations relatives à la sécurité que j'ai obtenues dans les établissements industriels dans le cours de l'année. Je ne ferai que mentionner les principales: protection des arbres de transmission, des courroies, des roues d'engrenage, des moteurs électriques, des ouvertures dans le plancher; réparation d'escaliers dangereux et sans rampes; construction d'escaliers de sauvetage; protection des puits d'ascenseurs et de monte-charges au moyen de portes automatiques.

Le règlement en vertu duquel les jeunes filles doivent se relever la chevelure et se l'attacher solidement sur la tête pendant les heures de travail, dans les ateliers où il y a des machines en mouvement, est difficile à faire observer. Par un sentiment de vanité naturel à la jeunesse, les jeunes filles préfèrent courir le risque de se faire scalper que celui de paraître un peu moins jolies. Afin de protéger l'inspectrice et le contremaître en cas d'accidents, j'ai ordonné, dans plusieurs fabriques de faire imprimer en grosses lettres le paragraphe relatif à cette mesure, et de l'afficher où toutes les ouvrières puissent le voir.

L'amélioration des moyens de sauvetage a été très satisfaisante cette année. Un bon nombre d'escaliers en fer ont été construits, permettant de desservir simultanément plusieurs issues à la fois.

Quant aux moyens d'extinction, j'ai très peu à faire sous ce rapport. Les compagnies d'assurance s'occupent soigneusement de la chose.

Des heures de travail.

Le nombre des fabriques où l'on commence la journée à sept heures et demie ou à huit heures continue à augmenter, à la grande satisfaction des ouvrières et des inspectrices.

Je connais cependant certaines fabriques dont les patrons, afin d'accorder à leurs employés le samedi après-midi comme congé, commencent le travail à

six heures et demie du matin. Ces heures, me dit-on, sont accordées à la requête des employés mêmes. Mais n'en sont-elles pas moins nuisibles à leur santé?

Pourquoi nos législateurs ne viendraient-ils pas en aide à la classe ouvrière en proclamant le samedi après-midi comme un congé légal, et cela, sans permettre aux patrons d'augmenter les heures de travail pendant la semaine?

Eclairage.

Bien que la loi soit très explicite sous ce rapport, je trouve encore des passages et des water-closets non éclairés, et ceci par raison d'économie ou de négligence de la part des patrons. Dans ces établissements, je n'ai eu aucune difficulté à obtenir l'éclairage de ces endroits. En général, les ateliers sont bien éclairés et les ouvrières m'ont souvent assurée qu'on ne les prive jamais de la lumière artificielle.

Des magasins.

En vertu de la loi qui place les magasins sous le contrôle des inspectrices, j'en ai inspecté un bon nombre, et j'ai constaté avec plaisir que les patrons ne refusent plus de faire placer des sièges pour les femmes derrière les comptoirs.

De l'âge d'admission.

Je n'ai trouvé dans mon district que six petites filles et deux garçons qui n'avaient pas l'âge requis par la loi.

Aussi, ai-je été fort surprise de lire certains articles dans nos journaux déplorant le fait qu'un grand nombre d'enfants en-dessous de l'âge travaillaient dans les fabriques de cette ville et échappaient à la surveillance des inspecteurs et des inspectrices.

Si ceux qui s'occupent de cette question jugent de l'âge des enfants par leur apparence, soit en visitant les ateliers, soit en observant les enfants lorsqu'ils sortent des fabriques, ils se tromperont souvent sur ce point. Moi-même, après bientôt dix ans d'expérience comme inspectrice, je me méprends encore sur la question d'âge des enfants dans les fabriques, tellement ils sont parfois chétifs en apparence et petits en stature.

Des petites filles qui paraissent tout au plus avoir onze ou douze ans m'assurent qu'elles en ont quatorze ou quinze. Il en est de même des garçons. Pour me convaincre, le contremaître me montre un certificat d'âge, ou quelque camarade complaisant qui connaît la famille de l'enfant que j'interroge, me dit: "C'est bien vrai, madame, il a quinze ans, mais voyez-vous, son père est tout petit," ou bien: "sa mère est toute petite; et tous ses frères sont comme lui." Voilà un argument très conclusif, Monsieur le Ministre, mais un argument des plus alarmants.

Les parents sont petits, les enfants sont plus petits, que sera la génération future! N'est-il pas temps de faire quelque chose pour arrêter la dégénérescence de la race parmi la classe ouvrière? Si les parents, anxieux de profiter du gain de leurs enfants, ne comprennent pas leurs devoirs et n'ont point le

sentiment de leur responsabilité, n'appartient-il pas au gouvernement de restituer à l'enfance ses droits et ses privilèges : le développement physique, intellectuel et moral? Voilà pourquoi, Monsieur le Ministre, je ne cesserai de recommander que l'âge d'admission des garçons soit de quatorze ans au lieu de treize ans, comme il est actuellement.

Mais, me dira-t-on, il faut bien qu'un enfant mange en attendant ses quatorze ans. Je l'admets ; mais je suis persuadée que les parents, ne comptant plus sur le gain de leurs enfants avant cet âge, prendront des mesures pour subvenir eux-mêmes aux besoins de leur famille : les pères deviendront plus sobres et plus industriels, les mères plus économes, et ainsi, graduellement, l'ordre naturel des choses se rétablira.

Remarques.

Cette année, je n'ai qu'à me féliciter de l'accueil bienveillant que j'ai reçu dans les établissements que j'ai visités. Ceci a rendu mon travail beaucoup plus agréable que par le passé, et j'éprouve beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de mon devoir officiel. C'est un grand privilège de faire du bien à ses semblables, et l'inspectrice, plus que qui ce soit, en a l'occasion. Mais, comme je le disais dans un rapport précédent, malheureusement cette récompense morale ne suffit point aux exigences matérielles de la vie. Voilà pourquoi, Monsieur le Ministre, j'ose espérer que vous jugerez bientôt à propos d'accorder aux inspectrices une rémunération plus en rapport avec les devoirs et les responsabilités de leur position.

Le tout respectueusement soumis,

M^{de} LOUISA KING,
Inspectrice.

RAPPORT DE M. P.-J. JOBIN.

QUÉBEC, 30 juin 1905.

A l'honorable JULES ALLARD,

Ministre des Travaux Publics et du Travail,
Province de Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'inspection des établissements industriels et des édifices publics dans la division d'inspection de Québec.

L'activité industrielle.

L'activité industrielle, quoique bien maintenue, n'a cependant pas augmenté autant que l'année dernière, ni dans le nombre d'établissements industriels, ni dans le développement ou l'agrandissement des établissements en existence.

Plaintes.

Vingt-six plaintes ont été reçues pendant l'année. Ces différents sujets de plaintes sont comme suit : Sept pour bâtisses considérées comme dangereuses, cinq ayant pour motif l'expulsion non-efficace de la poussière, quatre pour le mauvais entretien des lieux d'aisance, (ces plaintes sont de la ville de Québec, et le défaut de la pression d'eau pendant une couple de mois de l'hiver est la cause principale de cet inconvénient), trois pour chaudières à vapeur considérées défectueuses ou dangereuses, deux pour incompétence d'ingénieurs, deux pour ateliers trop froids, deux pour ateliers trop chauds, un pour emploi d'enfants en bas de l'âge. Deux autres plaintes concernant les étincelles s'échappant par les tuyaux ont aussi été reçues mais ces sujets de plaintes sont directement contrôlés par les provisions du Code Municipal. Toutes ces plaintes ont reçu mon attention immédiate, et en autant que possible, on en a fait disparaître les causes.

Emploi des enfants.

Les infractions à la loi ne sont pas nombreuses, cependant il s'en trouve, et le renvoi immédiat est ordonné. Le système de certificats d'âge est une bonne mesure, car le père ou la mère d'un enfant hésite avant de signer une déclaration fautive, ayant une peur saine de la pénalité. Je dois donner, dans ce rapport, un tribut au zèle déployé par une de nos inspectrices, Madame Provencher, qui a visité, pendant l'année, les manufactures de la ville de Québec. J'ai eu occasion d'en visiter quelques-unes après elle, et ayant choisi dans plusieurs cas des garçons et des filles dont l'âge laissait à douter, j'ai trouvé que j'avais été devancé, et que les certificats d'âge, et même les baptistaires, étaient entrés dans les registres des établissements où ces jeunes filles ou garçons travaillaient. Dans les moulins à scie et les moulins à bardeaux en dehors de la ville de Québec, j'ai aussi trouvé des garçons n'ayant pas l'âge requis, employés par des sous-entrepreneurs, et dont l'ouvrage consistait à empaqueter des bardeaux ou des lattes. Cet état de choses a cessé.

Travail supplémentaire.

Trois permis pour travail supplémentaire ont été accordés conformément aux dispositions de l'article 3020, aucune objection n'ayant été faite par les ouvriers intéressés. En accordant ces permis, je prends toujours la précaution de m'informer auprès des employés et j'exige aussi qu'aucune menace de renvoi ne soit faite pour obliger les employés intéressés à travailler. Je suis heureux de constater que des moyens effectifs ont été pris par quelques-uns de nos établissements afin de contrôler ces conditions, et l'emploi de quelques ouvriers de plus ainsi que l'installation de nouvelles machines ont résolu ce problème.

Inspection des chaudières à vapeur.

Le service de l'inspection des chaudières à vapeur a subi un échec qui a retardé considérablement les visites annuelles ordinaires; la disparition d'un de nos inspecteurs enlevé par la mort l'année dernière, et la maladie d'un autre inspecteur, maladie qui a duré deux mois et demi, dans le temps le plus propice pour ces visites d'inspection, ont contribué largement à réduire l'activité ordinaire de cette branche d'inspection, et cela a causé aussi des ennuis et des embarras à l'inspecteur. Le nombre de chaudières inspectées pendant l'année est de 542, mais dans ce nombre ne sont pas incluses les chaudières des établissements dans les comtés de Gaspé et Bonaventure. Le rapport n'en est pas encore reçu dans ce bureau quoiqu'il y ait maintenant un inspecteur de chaudières rendu dans ces comtés dans le but de faire ces inspections. Une chaudière seulement a été condamnée, ce qui donne un total de 543 chaudières inspectées. (Voir annexe "B," déposée au département des Travaux Publics et du Travail).

Accidents.

Le nombre total d'accidents rapportés pendant l'année s'élève à 51, dont sept suivis de mort. Dans ce nombre ils s'en trouvent trois dont les propriétaires de moulins ont été les victimes, et dans chacun de ces cas, la victime se trouvait à travailler seul dans son moulin, et encore les pouvoirs-moteurs étaient dans ces différents cas, la vapeur, l'eau et la force animale. A part ces trois mortalités, les quatre autres ont été causées, une par le rejet ou recul d'un morceau de bois par une scie ronde, une par vêtements enroulés sur un arbre de couche, une par rupture d'un crochet qui maintenait un échafaud, et une par des rouleaux entre lesquels la victime a été écrasée. Les autres accidents sont repartis comme suit: perte de la main droite, deux; perte de la main gauche, un; les deux jambes fracturées, un; une jambe fracturée, un; bras fracturés, quatre; perte de doigts, quatorze; perte de doigts des pieds (orteils), un; blessés et meurtris gravement, huit; légèrement blessés, douze. La classification est comme suit: une fille de 15 ans, une de 17 ans, et deux femmes, une de 21 ans et une de 30 ans; un garçon de 13 ans, 5 de 14 ans, 3 de 15 ans, 4 de 16 ans, 3 de 17 ans, 1 de 18 ans, 2 de 19 ans, 3 de 20 ans et 25 hommes de 21 ans ou plus, ou 24 au-dessous de 21 ans, et 27 qui dépassent cet âge. Ces accidents ont donné lieu à plusieurs procès en dommages, et, assigné comme témoin expert, j'ai été obligé de subir des déplacements, des ennuis et des inconvénients. Cette tâche est au détriment du service d'inspection, car c'est la cause d'une perte de temps considérable, et avec les de-

mandes nombreuses et variées d'aujourd'hui pour nos services, on n'a pas de temps disponible à donner à ces conflits malheureux. J'ai aussi assisté aux enquêtes faites par M. le Coroner quand ces enquêtes avaient pour sujets les victimes des accidents industriels dans la ville de Québec. (Voir annexe "A," déposée au département des Travaux Publics et du Travail.)

Edifices publics.

La catastrophe survenue au couvent de Ste-Geneviève, comté de Jacques-Cartier, a soulevé un sentiment de malaise aux parents qui avaient des enfants dans les divers couvents ou pensionnats, et les journaux ont aidé à accentuer ce malaise. Des affirmations insouciantes sont faciles à faire et parfois très difficiles à réfuter, et ont quelquefois le pouvoir de faire beaucoup de mal. Les instructions émises par le Département en date du 1er mai 1905, m'ordonnant de visiter de nouveau les hôpitaux, couvents, asiles, pensionnats et édifices publics dans ma division, a été probablement inspiré dans le but de rassurer les intéressés. Les deux derniers mois de l'année ont été employés presque entièrement à ce travail, qui est encore loin d'être terminé. Ces inspections comprennent, en général, les moyens de combattre un commencement d'incendie, les moyens d'évasion, tels que portes d'issues, escaliers de sauvetage ou appareils spéciaux, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, les précautions à prendre dans les systèmes de chauffage et éclairage, les moyens de réveiller les occupants en cas de nécessité, les moyens d'ouvrir les portes conduisant à l'extérieur, et les exercices à donner aux occupants afin de les familiariser avec les moyens d'évasion. Partout j'ai rencontré le bon vouloir d'adopter toutes suggestions et recommandations pratiques qui pourraient servir à mieux sauvegarder les bâtisses et à faciliter leur évacuation en cas d'incendie. Relativement à cette question, je dois exprimer ma reconnaissance aux évêques des différents diocèses de ma division d'inspection, qui m'ont aidé puissamment et m'ont rendu plus légère la tâche toujours onéreuse de faire observer les recommandations qui nécessitent parfois des dépenses assez élevées.

Dans mes recommandations aux directeurs d'édifices publics il y a un point sur lequel j'insiste toujours: celui de l'exercice des élèves ou occupants, afin que, en cas de nécessité, ceux-ci puissent évacuer rapidement et facilement les bâtisses qu'ils habitent. Dans ces exercices, il est naturel de recommander que, au signal donné, les plus grands parmi les élèves ou pensionnaires, prennent un des petits élèves par une main, et de l'autre ramassent leurs vêtements et se dirigent vers les sorties libres. Ces instructions sont excellentes en théorie, mais que partiellement en pratique, car les exercices avec les plus grands sont faciles et tout fonctionne bien, mais avec les petits ou les jeunes (au-dessous de dix ans), c'est autre chose, car ces enfants sont difficiles à réveiller, et même quand ils le sont, ils se rendorment de nouveau malgré le bruit et le mouvement. Il deviendrait donc nécessaire, dans ces exercices, d'adopter des moyens pour faire porter à l'extérieur les plus jeunes des élèves. Ces observations sont le fruit des remarques faites durant quelques exercices donnés et dont les faits m'ont été rapportés.

J'ai fait pendant l'année 548 visites d'inspection.

Le tout respectueusement soumis,

P.-J. JOBIN,
Inspecteur.

RAPPORT DU DOCTEUR C.-N. STEVENSON.

(Traduction.)

Coaticooke, 29 juin 1905.

A l'honorable **JULES ALLARD**,
Ministre de la Colonisation et des Travaux Publics.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'inspection des établissements industriels et des édifices publics pour la division des Cantons de l'Est.

Etablissements industriels.

Il me fait plaisir de constater que, décidément, il y a un changement pour le mieux dans la disposition des édifices actuellement en voie de construction et devant servir de manufactures. Ils sont pourvus d'une bonne lumière, d'un appareil de chauffage suffisant et d'un système satisfaisant de ventilation. Je regrette de dire, cependant, que dans certains établissements où l'on fait usage de cabinets d'aisance à eau abondante, ces cabinets sont souvent dans un état de malpropreté, à l'inverse d'autres qui sont bien entretenus. Dans le premier cas, j'ordonnais de les nettoyer parfaitement et de les tenir propres, sans quoi, je me verrais obligé de me prévaloir de la liberté que j'avais de prendre contre eux des procédures judiciaires. Des communs mal tenus sont souvent la cause de la propagation de maladies, non seulement de la tuberculose, mais encore d'autres affections contagieuses. J'ai été obligé, tout récemment, d'insister sur la désinfection complète d'un de nos établissements les plus considérables, désinfection devenue nécessaire à la suite d'une épidémie de fièvre scarlatine et de diphtérie dont avaient été atteints quelques-uns des ouvriers.

Heures de travail.

L'on n'a point dépassé les heures habituelles de travail, savoir: soixante heures par semaine. Personne ne s'est plaint d'avoir été obligé de faire des heures supplémentaires, et, de fait, sous ce rapport, tout a bien marché. Aucune grève ne s'est déclarée dans ma division d'inspection.

Inspection des chaudières à vapeur.

La moyenne des inspections de chaudières à vapeur dans ma division d'inspection augmente tous les ans, mais elle ne pourra jamais être complète tant qu'il n'y aura pas d'inspecteurs nommés pour chaque district; nous aurons alors, mais pas avant, un état détaillé et complet des inspections, vu

qu'on est porté à se contenter de visiter les chaudières à vapeur qui sont au proche, laissant les autres de côté. Les inspecteurs de ma division ont rapporté les inspections de 334 chaudières à vapeur. D'année en année, on apprécie les bons effets que produit l'inspection des bouilloires, et en particulier ceux qui font usage de la vapeur et qui remarquent les avantages qu'ils retirent des inspections annuelles. Le nombre des explosions de chaudières à vapeur dans l'Ontario et dans les autres provinces devrait suffire pour convaincre les adversaires des inspections annuelles de la grande nécessité d'apporter plus de soin et d'attention.

Edifices publics et établissements scolaires.

Plusieurs édifices publics de belle apparence ont été érigés dans le cours de l'année. La plupart des nouveaux édifices sont éclairés, chauffés, aérés d'une manière suffisante; on a eu aussi égard aux règles de l'hygiène dans leur construction, et on a également porté attention à ce qu'ils fussent pourvus d'un nombre suffisant de portes de sorties.

Accidents.

Je regrette d'avoir à rapporter trente accidents, dont quatre ont été suivis de mort, et vingt-six d'une nature plus ou moins sérieuse. J'ai tenu des enquêtes à la suite de plusieurs de ces accidents, et je n'ai pu m'empêcher d'être frappé de la négligence évidente dont faisait preuve l'ouvrier, tel que le révélaient ces enquêtes. Je pourrais ici mentionner un exemple particulier, où l'ouvrier a été saisi par l'arbre de couche en huilant certaines pièces alors que tout le mécanisme était en mouvement. Au lieu de faire ce travail pendant les deux ou trois heures durant lesquelles le réservoir de la manufacture se remplissait d'eau et que toutes les machines étaient au repos, il le fit au moment où celles-ci étaient en mouvement, revêtu d'une blouse ouverte qui fut prise dans l'arbre qui l'emporta lui-même dans le mouvement rotatoire, lui infligeant de telles blessures à la tête et autres contusions internes qu'il mourut quarante minutes après.

Hygiène dans les manufactures et les établissements d'éducation.

Quand nous voyons les précautions minutieuses que prennent les gouvernements des Etats-Unis et du Canada pour prévenir, au moyen de quarantaines, l'introduction de toute maladie de nature même des plus bénignes, je pense qu'il serait convenable de notre part de porter notre attention sur l'inspection des dangers de propagation au milieu de nous de maladies contagieuses dans les pensionnats, dans les maisons d'écoles, dans les collèges et les manufactures. J'ai insisté pour que les manufactures et les établissements scolaires soient tenus dans un parfait état de propreté et débarrassé autant que possible de toute cause de maladie.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

CHARLES-N. STEVENSON,
Inspecteur.

IX

LES DIFFERENDS INDUSTRIELS.

Application de la loi concernant les conseils de conciliation et d'arbitrage.

RAPPORT DU GREFFIER POUR 1904-1905.

Québec, 1er juillet 1905.

L'honorable L.-J. Allard,

Ministre de la Colonisation et des Travaux Publics.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'application de la loi concernant les conseils de conciliation et d'arbitrage pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Les conflits entre patrons et ouvriers n'ont pas été bien nombreux ni trop désastreux, et les plus sérieux ont été réglés à l'amiable, grâce à mon intervention, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi des différends ouvriers de Québec.

La grève des ouvrières repriseuses de la filature Paton, à Sherbrooke.

La première difficulté que j'eus à régler fut la grève des ouvrières repriseuses de la filature Paton, à Sherbrooke.

C'est sur réception du télégramme suivant que je me rendis à Sherbrooke.

(Traduction.)

" Montréal, 27 août 1904.

" Félix Marois,

" Greffier des Conseils de Conciliation,

" Bâtisses du Parlement,

" Québec.

" Nous vous serons obligés si vous pouvez venir à Sherbrooke lundi soir, visiter les moulins mardi matin, et en même temps voir à régler la grève d'environ vingt filles dans le département des repriseuses, ce qui est très ennuyeux, vu que cela retarde la livraison des marchandises pour lesquelles il y a demande pressante. Je serai moi-même à Sherbrooke lundi soir.

" JOHN TURNBULL,

" Président,

" Paton Mfg. Co."

En arrivant à Sherbrooke, je me rendis d'abord auprès de M. le Dr Pelletier, député, et de M. l'abbé J. A. Gignac, administrateur du diocèse. Tous deux m'ayant beaucoup aidé lors du règlement de la grève des tisserands, à la même filature, dans le mois de janvier précédent, je leur demandai de bien vouloir me donner les renseignements dont j'avais besoin et me faciliter la tâche de régler cette nouvelle grève.

Ces messieurs me confirmèrent qu'en effet vingt filles avaient quitté le travail la semaine précédente pour avoir une augmentation de salaire.

Après avoir obtenu d'eux les renseignements nécessaires, il me fut facile de rencontrer quelques-unes des filles intéressées dans la grève et connaître les raisons qui les avaient engagées à quitter leur emploi.

Voici ce qu'elles me racontèrent :

Leur travail consiste à examiner minutieusement les tissus et à reprendre à la main toutes les mailles échappées et les fils qui ont été cassés dans les métiers durant l'opération du tissage. Elles étaient payées vingt centins par pièce de soixante verges pour faire ce travail, et cinq centins et demi de l'heure pour travail extra. Elles prétendirent que ces prix n'étaient pas assez élevés, et elles voulaient avoir sept centins et demi de l'heure à la journée et ne plus travailler à la tâche. C'est la demande qu'elles avaient faite au gérant de la filature, et ayant reçu un refus, elles avaient quitté le travail.

Muni de ces renseignements, je me rendis ensuite à la filature, où je rencontrai M. John Turnbull, président de la Compagnie Manufacturière Paton. Voici la version qu'il me donna de la difficulté avec les repriseuses :

La compagnie paie, pour la reprise des mailles échappées et des fils cassés, vingt centins par pièce de soixante verges, et cinq centins et demi pour chaque heure de travail fait après la journée. A ce prix, les repriseuses pou-

vaient gagner quatre-vingt-dix centins par jour. Mais ne voulant pas travailler à la tâche, elles demandèrent sept centins et demi de l'heure et travailler à le journée. La compagnie ne pouvant leur accorder cette augmentation, elles ont quitté le travail.

Je demandai alors à M. Turnbull s'il était opposé à une augmentation moindre que celle demandée par les repriseuses. Voici sa réponse :

La compagnie ne peut pas payer le tarif demandé par les repriseuses, mais elle est prête à accorder une augmentation qui, dans les circonstances, devra donner satisfaction à ces employées. Nous leur paierons vingt-deux centins par pièce pour travail à la tâche et six centins de l'heure pour travail extra. Si elles acceptent, nous sommes prêts à les reprendre dès demain matin et à les considérer comme si elles ne s'étaient jamais mises en grève.

Convaincu que les ouvrières trouveraient ces prix raisonnables et qu'elles les accepteraient, j'autorisai M. Turnbull à donner les ordres voulus afin de les recevoir le lendemain et les mettre au travail.

Je retournai immédiatement chez M. l'abbé Gignac et lui fis part du résultat de mon entrevue avec M. Turnbull, et je lui demandai d'user de son influence auprès des grévistes pour qu'elles acceptent les prix offerts par la compagnie Paton.

M. l'abbé Gignac accepta généreusement de remplir cette mission, et le résultat fut que le lendemain matin toutes les repriseuses étaient retournées à l'ouvrage.

Je profitai de ma présence à la filature pour me rendre compte des changements apportés dans le département des tisserands, conformément aux engagements pris par le président de la compagnie Paton, lors du règlement de la grève du mois de janvier 1904, et dont j'avais été informé par la lettre suivante :

(Traduction.)

“Compagnie Manufacturière Paton, de Sherbrooke.

“Montréal, 27 juillet 1904.

“Félix Marois, Ecr.,

“Greffier, Conseils de Conciliation et d'Arbitrage,

“Québec.

“Monsieur,

“J'ai l'honneur de vous dire que j'ai constamment gardé devant moi, durant les derniers six mois, votre lettre du 27 janvier, avec l'intention de faire, autant que possible, ce que nous pourrions afin de faire disparaître les causes des plaintes que nos tisserands avaient portées lorsque vous êtes venu régler la grève de ces travailleurs. J'ai maintenant le plaisir de faire rapport comme suit sur deux des cinq plaintes contenues dans votre lettre :

“3ième item.—Les tisserands se “plaignent que le système d'amendes “n'est pas appliqué avec justice, ayant quelquefois à payer des amendes qui

“leur sont imposées pour des erreurs faites par des employés dans d'autres départements. Ils demandent que ce système soit aboli, ou au moins qu'il soit appliqué dans une mesure raisonnable et justifiée.”

“Peu de temps après la grève, un homme fut engagé par la compagnie spécialement pour examiner les tissus en cours de fabrication sur les métiers, de manière à éviter aux tisserands le désagrément de payer des amendes pour du travail mal fait. Cet employé est une dépense extra pour la compagnie, et je crois que vous l'admettrez vous-même, c'est la meilleure preuve que nous puissions donner à ces travailleurs, que c'est notre désir de n'imposer aucune amende.

“4ième item.—Les filles prétendent qu'elles devraient avoir le privilège de faire une partie de leur travail assises, quand il leur sera possible de le faire sans nuire à l'accomplissement de leurs devoirs. Elles se plaignent que le contremaître a cassé leurs bancs et leur a défendu de s'asseoir.”

“De bonnes chaises ayant été fournies aux femmes qui travaillent sur des métiers, il ne peut plus, en conséquence, y avoir aucune cause de plainte à ce sujet.

“Quant aux trois autres plaintes, je puis seulement vous dire que dans l'exploitation de l'industrie de lainage au Canada, nous rencontrons beaucoup de difficultés auxquelles nous tâchons de faire face le mieux possible, mais, néanmoins, c'est une tâche tellement difficile que très peu de filatures réussissent à se maintenir en existence.

“Nous espérons que tant que nous agirons d'une manière juste et raisonnable envers nos employés, ils seront, en retour, disposés à agir d'une manière raisonnable envers nous.

“M. Ransenhousen est encore à notre emploi comme surintendant des tisserands, mais il n'y a eu aucune plainte contre lui, et je suis fier de pouvoir dire que tous les tisserands habiles se font de très bons salaires.

“J'ai l'honneur d'être,

“Monsieur,

“Votre obéissant serviteur,

“JOHN TURNBULL,

“Président et directeur-gérant.”

Je suis heureux de vous dire que, après avoir visité les différents départements de la filature, en compagnie de M. Turnbull et du surintendant général, M. McCullogh, je constatai que les réformes demandées par les tisserands leur avaient été accordées. Tous ceux des employés à qui je demandai s'ils étaient satisfaits de leurs nouvelles conditions de travail me répondirent “oui,” et me remercièrent des services que je leur avais rendus dans le règlement de leur grève.

Je pris alors congé de M. Turnbull, qui me témoigna toute sa reconnaissance pour les services que je venais de rendre à la Compagnie Manufacturière Paton, de Sherbrooke, et à ses employés en obtenant un règlement satisfaisant de leurs difficultés.

**La grève des cordonniers-monteurs employés à la manufacture de
MM. Tourigny & Marois, Québec.**

Le lundi matin, 13 février 1905, avant de commencer leur journée de travail, vingt-et-un cordonniers-monteurs, employés à la manufacture de chaussures de MM. Tourigny & Marois, se présentèrent au bureau de l'un des patrons, M. Alfred-E. Marois, pour l'informer verbalement qu'ils désiraient avoir, pour leur travail, une augmentation de vingt-cinq centins par caisse de soixante paires de chaussures, et ils ajoutèrent qu'ils ne retourneraient pas à l'ouvrage si leur demande était refusée.

M. Marois leur répondit qu'étant très occupé dans le moment, il ne pourrait leur donner de réponse avant la semaine suivante. Et les ouvriers, au lieu de retourner à leur travail, quittèrent la manufacture pour se rendre à leur salle de réunion où il fut résolu d'attendre que M. Marois les fit demander pour leur communiquer sa réponse à leur demande d'augmentation.

M. Marois, de même que les ouvriers, ne se dérangèrent pas pendant les quelques jours qui suivirent, et, à la fin de la semaine, la situation était absolument la même que le premier jour de la grève.

Le 21 février, MM. Tourigny & Marois et les ouvriers n'ayant fait aucune démarche pour arriver à une entente, me prévalant des pouvoirs que me donne l'art. 6a de la Loi des différends ouvriers de Québec, je me présentai chez les ouvriers, à leur salle de séances, où je les trouvai réunis. Je leur fis connaître le but pour lequel je venais les rencontrer, et je leur demandai de bien vouloir me faire connaître la cause de leur difficulté avec leurs patrons, afin de me mettre en position d'entamer immédiatement des négociations avec l'autre partie et tâcher d'arriver à un règlement amical le plus tôt possible.

Après s'être consultés ensemble, voici ce qu'ils me firent connaître :

Le 13 février, ils sont allés voir l'un de leurs patrons pour lui demander l'augmentation suivante :

1° Ouvrage à la machine, 25 cents extra par caisse, tel que l'ouvrage se fait aujourd'hui, 15 cents pour le tireur de bouts et 10 cents pour l'opérateur.

2° Ouvrage à la main, 25 cents extra par caisse.

3° Pour les raccommodages, 4 cents par paire dans tous les ouvrages, 2 cents pour le tireur de bouts et 2 cents pour l'opérateur.

4° Pour poser les semelles, 25 cents dans tous les ouvrages tels qu'ils se font aujourd'hui.

5° Pour points piqués avant le posage des semelles, 40 cents par caisse.

Cette liste de prix est une augmentation sur les prix payés dans les autres manufactures. Les ouvriers admettent que MM. Tourigny & Marois paient aux monteurs les prix fixés par l'Union, mais ils prétendent que l'ouvrage est plus difficile à faire qu'ailleurs, et c'est pourquoi ils ont demandé cette augmentation. M. Marois, l'un de leurs patrons, ayant refusé de leur donner immédiatement une réponse favorable, ils se sont mis en grève, et, depuis ce temps-là, ils attendent dans leur salle qu'on leur fasse savoir si l'augmentation leur est accordée.

Après m'avoir donné ces quelques explications, ils acceptèrent mes services comme médiateur, et ils exprimèrent l'espoir que le résultat de mes démarches serait un arrangement à l'amiable avec leurs patrons.

Je quittai alors les ouvriers et me rendis de suite au bureau de MM. Tourigny & Marois, où je fus reçu par M. Marois. Je lui fis part de la mission que j'avais à remplir et lui fis connaître les raisons que les ouvriers venaient de me donner pour justifier l'augmentation de salaire qu'ils exigeaient.

M. Marois fut très étonné d'apprendre que ses employés avaient quitté le travail parce que la chaussure qu'il fabriquait se montait plus difficilement que celle des autres fabriques. Il croit qu'il doit y avoir d'autres raisons qui les ont engagés à se mettre en grève, car les empeignes qui leur sont fournies portent autant de cuir et sont aussi bien faites que n'importe où ailleurs. Elles ne sont certainement pas plus difficiles à monter que celles des autres manufactures. Les ouvriers à son emploi gagnent autant d'argent que ceux employés dans les autres fabriques de la ville; par conséquent, il considère que c'est une injustice qu'on lui fait en le forçant à payer plus cher que les autres manufacturiers. La demande des monteurs constitue pour lui une augmentation de 12½ pour cent, et il assure qu'il ne peut l'accorder sans nuire à ses affaires. Il ne lui sera plus possible de supporter la concurrence qui lui est faite par les manufacturiers d'Ontario, et, conséquemment, il se verra forcé de retirer de la fabrication les lignes de chaussures qui seront les plus affectées par cette hausse dans la main-d'oeuvre. Alors il aura moins de chaussures à faire et, nécessairement, moins d'ouvriers à son emploi. Les salaires seront plus élevés, il est vrai, mais les ouvriers gagneront moins qu'à présent, vu qu'il n'y aura pas d'ouvrage pour les employer en permanence. Si les salaires actuels sont maintenus, les patrons prendront de nouvelles commandes, ce qui leur permettra de donner du travail à leurs ouvriers pendant les douze mois de l'année. "Tâchez donc," conclut M. Marois, "de faire comprendre à mes employés que si l'augmentation des salaires continue, les manufacturiers seront forcés de diminuer la production, et avant quatre ans il ne se fera peut-être plus de chaussures dans Québec."

Je demandai alors à M. Marois s'il consentirait à recevoir une délégation de ses ouvriers afin de leur exposer lui-même les arguments qu'il venait de me donner, et tâcher d'arriver à une entente avec eux.

Cette proposition fut acceptée, et à deux heures de l'après-midi un comité des ouvriers se rendit au bureau de MM. Tourigny & Marois, où ils furent reçus par M. Marois.

La conférence dura une partie de l'après-midi. Les ouvriers s'en retournèrent sans avoir voulu accepter aucune des propositions que leur fit M. Marois, particulièrement celle de leur accorder l'augmentation qu'ils demandaient pour toutes les empeignes d'un montage difficile, mais de maintenir les prix actuels pour celles qui seraient plus faciles à monter.

Je les rencontrai de nouveau le lendemain, et ils m'informèrent qu'ils ne retourneraient à l'ouvrage que si tout ce qu'ils avaient demandé leur était accordé.

J'eus une nouvelle entrevue avec M. Marois, et je l'informai de la décision que les ouvriers venaient de prendre. Prévoyant que les négociations allaient

durer encore longtemps sans aucun résultat, je demandai à M. Marois s'il accorderait les items 1, 2, 4 et 5 de la demande des ouvriers si ceux-ci consentaient à retrancher l'item 3.

M. Marois me répondit que, afin de démontrer à ses employés qu'il était toujours disposé à s'entendre avec eux chaque fois qu'ils s'adresseront à lui pacifiquement et sans se mettre en grève, il consentirait à leur accorder ce qu'ils demandaient dans les clauses 1, 2, 4 et 5 de leur requête.

Je retournai immédiatement chez les ouvriers et leur fit part de ce que j'avais obtenu de M. Marois, à condition qu'eux mêmes consentent à retirer la clause 3.

Après quelques explications que je leur donnai, il fut unanimement résolu de faire la concession que M. Marois demandait et de retourner à l'ouvrage aux conditions suivantes :

1° Une augmentation de 25 cents par caisse pour tout ouvrage fait à la machine, dont 15 cents pour le tireur de bouts, et 10 cents pour l'opérateur.

2° Une augmentation de 25 cents par caisse pour tout ouvrage fait à la main.

3° Pour poser les semelles, 25 cents dans tous les ouvrages.

4° Pour les points piqués avant le posage des semelles, 40 cents par caisse.

5° Il est convenu que tout travail mentionné dans les clauses qui précèdent doit se faire de la même manière qu'il se faisait avant la grève.

Le 23 février, les cordonniers-monteurs retournèrent à l'ouvrage, et, depuis cette date, la manufacture de MM. Tourigny & Marois est en pleine activité, patrons et employés paraissent satisfaits de l'arrangement obtenu par mon intervention.

La grève des cigariers chez MM. Miller & Lockwell, Québec.

Le 13 mars 1905, je fus informé qu'une trentaine de cigariers, à l'emploi de MM. Miller & Lockwell, s'étaient mis en grève, et que la cause de la difficulté était le refus par les ouvriers de signer un engagement. Afin d'avoir des renseignements plus certains, j'adressai la lettre suivante à MM. Miller & Lockwell :

“ Québec, 14 mars 1905.

“ MM. Miller & Lockwell,
 “ Manufacturiers de cigares,
 “ Québec.

“ Messieurs,

“ Je suis informé qu'un certain nombre de vos employés ont quitté le travail hier matin.

“ En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par l'art. 6a de la Loi des différends ouvriers de Québec, page 5, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me donner les renseignements suivants :

“ 1° Quel est le nombre de vos employés en grève?

“ 2° Pourquoi se sont-ils mis en grève?

“ 3° Désirez-vous avoir un règlement à l'amiable avec vos employés?

“ 4° Avez-vous une proposition à leur faire?

“ 5° Consentez-vous à ce que j'intervienne officiellement afin d'essayer à obtenir un règlement de ce différend le plus tôt possible?

“ Comptant sur une réponse immédiate,

“ J'ai l'honneur d'être,

“ Messieurs,

“ Votre obéissant serviteur,

“ FELIX MAROIS,

“ Greffier des Conseils de Conciliation et d'Arbitrage.”

Voici la réponse que je reçus le lendemain de MM. Miller & Lockwell:

“ Québec, 14 mars 1905.

“ M. Félix Marois,

“ Québec.

“ Cher Monsieur,

“ En réponse à la vôtre de ce jour nous demandant des informations sur la grève que quelques-uns de nos ouvriers ont décidé de faire hier matin, nous prenons plaisir à répondre à votre première question que le nombre d'employés en grève est de trente-trois.

“ A votre deuxième, nous répondons que tous nos ouvriers compagnons signent un engagement pour une année, suivant les règlements de la manufacture. La semaine dernière, nous avons eu un nouvel ouvrier qui n'a pas voulu signer l'engagement des autres et que nous avons refusé d'engager. La plupart de nos compagnons qui ont un engagement avec nous pour un an, ont empêché cette homme de signer l'engagement, et sur notre refus d'engager cet homme sans contrat, ils ont laissé l'ouvrage.

“ Quant à votre troisième question, si nous avons besoin d'un règlement à l'amiable, nous vous dirons que nous avons soumis tous ces engagements à la Cour du Recorder et le juge doit se prononcer vendredi.

“ En réponse à votre quatrième question, vu que l'affaire est devant la Cour du Recorder, nous n'avons aucune proposition à leur faire.

“ Quant à votre dernière demande, si nous consentons à ce que vous interveniez officiellement, nous devons vous remercier pour le moment, vu que

l'affaire est, comme nous vous le disons plus haut, entre les mains de la justice. Si vous avez besoin de plus de renseignements, nous serons très heureux de vous les donner si vous passez par notre bureau, 16 rue Arago.

“Espérant que le tout vous donnera satisfaction, veuillez nous croire,

“Vos dévoués,

“MILLER & LOCKWELL.”

Comme le disent MM. Miller & Lockwell dans leur lettre, les cigariers en grève furent traduits devant la Cour sous l'accusation d'avoir illégalement abandonné le travail. Un des ouvriers, dont le contrat d'engagement venait d'expirer, a été prié de le renouveler. Mais comme le nouveau contrat contenait certaines clauses que l'ouvrier en question refusait d'accepter, et sur lesquelles les patrons insistaient, le cigariier abandonna le travail. Ses compagnons, par sympathie pour lui, en firent autant. Mais ceux-ci ne se trouvaient pas dans le même cas, attendu que leurs contrats d'engagement n'expiraient que le 1er mai suivant. C'est pourquoi les patrons les ont traduits devant la Cour du Recorder en les accusant d'avoir illégalement abandonné le travail.

L'enquête eut lieu le vendredi, 17 mars, à dix heures du matin, devant son Honneur le Recorder Déry, et sitôt qu'elle fut close les plaidoiries ont commencées.

L'honorable L. P. Pelletier et M. Valère Darveau représentait MM. Miller & Lockwell, et M. Antoine Galipeault, défendait les grévistes.

Dans son argumentation, M. Pelletier a demandé au tribunal de condamner les grévistes, parce que la violation du contrat causait un tort considérable à leurs patrons, et que, d'ailleurs, une clause du dit contrat stipulait qu'au cas où l'ouvrier abandonnerait son ouvrage sans le consentement de ses patrons, il serait passible d'amende ou de prison. Les avocats des demandeurs ont terminé en priant la Cour de rendre la sentence la plus sévère possible contre les ouvriers qui n'avaient pas respecté leurs engagements.

Dans sa réponse, M. Galipeault a soutenu que la plupart de ses clients étaient mineurs; qu'ils avaient signé avec MM. Miller & Lockwell un contrat qui les lésait de leurs droits; que le tribunal leur devait donc protection contre leurs patrons, qui, sans cette protection, tireraient avantage de la jeunesse et de l'inexpérience de leurs employés. Il a prétendu ensuite que ces ouvriers avaient quitté leur travail parce que le mandataire de MM. Miller & Lockwell leur avait dit de s'en aller, s'ils le voulaient, que ça lui était égal à lui et aux patrons. Comme autre argument, M. Galipeault a fait remarquer que le contrat ne mentionnait pas de prix. Une des qualités essentielles à la validité de ces contrats faisait donc défaut, et la Cour devait les déclarer nuls.

L'honorable juge Déry informa alors les parties qu'il rendrait jugement le mardi, 21 mars.

Après l'audience de la Cour, je rencontrai les avocats des deux parties et leur proposai d'avoir une conférence avec les patrons et les ouvriers, afin de discuter leur affaire dans l'espoir d'en venir à une entente au moyen de la conciliation.

L'honorable juge Déry, ayant eu connaissance de ma proposition, et pour la favoriser autant que possible, mit immédiatement une salle à notre disposition.

Cette conférence eut lieu aussitôt sous ma présidence.

Étaient présents: les avocats des deux parties, M. C. J. Lockwell, représentant la maison Miller & Lockwell, et six ouvriers représentant les grévistes.

Après leur avoir prêché la conciliation, je demandai aux patrons de bien vouloir soumettre aux ouvriers une proposition d'arrangement. C'est ce que fit M. Lockwell dans les termes suivants:

1° Tous les cigariers devront, avant de retourner au travail, signer un engagement pour jusqu'au 1er juillet 1905.

2° Tous les contrats expirant au mois de mai seront continués jusqu'au mois de juillet, et ceux finissant au mois de décembre ne dureront que jusqu'au mois de juillet.

3° Une augmentation de 50 cents par mille sera accordée et prendra effet le jour où les ouvriers reprendront le travail.

4° Le 1er juillet 1905, tous les contrats avec ses ouvriers étant expirés, la maison Miller & Lockwell les renouvellera avec tous ceux qui le désireront.

5° Ne seront continués dans leurs positions, après le 1er juillet, que les ouvriers qui signeront un contrat.

Cette proposition fut longuement discutée, et la conciliation ne pouvant définitivement accomplir son oeuvre, la conférence fut ajournée à quatre heures de l'après-midi, dans les bureaux de MM. Miller & Lockwell, avec l'entente que la proposition de M. Lockwell serait acceptée et que les cigariers retourneraient au travail le lendemain matin.

Une nouvelle réunion eut lieu dans l'après-midi, et MM. Miller & Lockwell soumièrent de nouveau aux représentants des ouvriers une proposition de règlement. Cette proposition n'était plus la même qui avait été faite le matin, et elle avait subi de si graves amendements que, finalement, les ouvriers refusèrent de l'accepter.

Toute tentative de conciliation fut, dès ce moment, impossible. Les grévistes persistèrent dans leur détermination, préférant subir la condamnation du juge et aller en prison, plutôt que de retourner au travail à des conditions qui continuaient à les maintenir sous contrat.

M. le Recorder Déry rendit son jugement le lendemain. Comme l'on s'y attendait, il a condamné les grévistes au maximum de la peine, parce qu'ils avaient abandonné leur travail alors qu'ils étaient obligés d'y rester en vertu de contrats conclus entre eux et leurs patrons, contrats qui ne prenaient fin qu'en mai et décembre 1905.

Les grévistes furent condamnés chacun à vingt piastres d'amende ou trente jours de prison.

Le 24 mars, un seul des grévistes ayant payé l'amende, les autres durent prendre le chemin de la prison, préférant aller faire leur temps comme pensionnaires de l'Etat.

Le 27 mars, des démarches furent faites par M. Lockwell, en compagnie de M. Welch, président de l'Union des Cigariers, dans l'espérance d'en venir à un arrangement définitif et amiable, en même temps que favorable pour les parties intéressées.

Tous deux se rendirent à la prison, où ils eurent une entrevue avec les grévistes, à qui, un projet d'entente fut soumis pour mettre fin à toute cette difficulté, M. Lockwell s'offrant lui-même à les faire sortir de prison. Les ouvriers refusèrent de signer le document qui leur avait été soumis par MM. Lockwell et Welch, ce dernier et ses confrères en liberté étant prêts à y donner toute leur approbation.

Les choses en restèrent là jusqu'au 30 mars, alors qu'une entente eut lieu les deux parties ayant fait de généreuses concessions. Les cigariers sortirent de prison le jour même, et le lendemain reprirent le travail après avoir signé l'engagement suivant devant le notaire J. A. Faucher, de Québec :

“ Nous, soussignés, consentons à accepter de l'ouvrage de MM. Miller & Lockwell, au prix de \$7.50 par mille sur le Dixie et \$4.00 sur le Polo, et \$3.50 sur les autres jobs, sans engagement signé de notre part. Nous garantissons cependant à MM. Miller & Lockwell que nous ne ferons aucune grève, soit directement ou indirectement (le mot indirectement comprenant que deux ou trois ou quatre cigariers quittant l'ouvrage tous les jours ou toutes les semaines ou tous les mois) d'ici au 1er août 1906. Nous nous engageons de plus à donner avis à ces messieurs trente jours avant l'expiration de cet engagement si nous ne voulons pas le renouveler, et MM. Miller & Lockwell devront en faire autant s'ils veulent abandonner le contrat.

“ En foi de quoi nous avons signé à Québec, ce 30ème jour de mars 1905, devant J. A. Faucher, notaire.”

Depuis que les grévistes sont retournés à l'ouvrage, la plus parfaite entente et la meilleure harmonie n'ont cessé de régner entre les patrons et les ouvriers.

La grève des charpentiers-menuisiers à Montréal.

C'est le 12 avril 1905, à une grande assemblée des charpentiers-menuisiers, tenue à la salle du marché St-Jean-Baptiste, Montréal, que fut décidée la grève, si les entrepreneurs refusaient d'accorder l'augmentation de salaire qui leur était demandée.

Il y a deux ans, les charpentiers réclamèrent un minimum de salaire de vingt-cinq centins de l'heure, et la journée de travail de neuf heures. Après de longs pourparlers et une grève partielle, un arrangement intervint par lequel il fut convenu que les salaires seraient fixés à vingt-deux centins et demi de l'heure.

Cet arrangement avait été conclu pour un an. L'année dernière, à cause des nombreux conflits qui se sont produits dans cette industrie, les charpentiers ne voulurent pas faire de mouvement pour faire modifier cet arrangement, bien que lors de son acceptation il avait été entendu que les salaires seraient portés à vingt-cinq centins de l'heure à l'expiration du contrat.

Durant l'hiver dernier, ils résolurent de demander que leurs salaires fussent portés à trente centins de l'heure à partir du 1^{er} mai 1905, et donnèrent avis de ces intentions aux patrons, qui ne donnèrent d'abord aucune réponse. Ce n'est qu'au commencement du mois d'avril qu'ils déclarèrent qu'ils ne paieraient pas le salaire réclamé.

Avant qu'une cessation de travail se fût produite, j'écrivis à quelques officiers de l'union des charpentiers-menuisiers, leur demandant de me donner le nom et l'adresse du président ou du secrétaire de l'Association des patrons, afin de me permettre de prendre les mesures convenables pour engager les deux parties à se rencontrer pour régler leurs difficultés par la conciliation.

A ces lettres aucune réponse ne me fut donnée, et les renseignements que je demandais me manquant, je ne pouvais entamer aucune négociation en faveur d'une entente à l'amiable.

J'écrivis de nouveaux aux mêmes personnes, mais avec le même résultat : pas de réponse. Alors, désespérant de pouvoir arriver à faire un travail efficace par correspondance, je résolus de me rendre à Montréal, afin de rencontrer moi-même les patrons et les ouvriers.

Je me rendis d'abord au bureau de l'Union des charpentiers-menuisiers, où j'obtins tous les renseignements dont j'avais besoin ainsi que l'adresse du président de l'Association des maîtres-charpentiers. Je fus aussi informé que quoique les perspectives d'une grève n'étaient pas entièrement disparues, il y avait encore l'espérance d'une entente avec les patrons.

Quelques jours après mon retour à Québec, je lus dans les journaux de Montréal que les charpentiers-menuisiers avaient décidé de se mettre en grève, vu que les patrons persistaient à ne pas faire droit à leur demande.

Alors j'écrivis la lettre suivante, que j'adressai à M. T. Charpentier, président de l'Association des Maîtres-Charpentiers, de Montréal :

“ Québec, 27 juin 1905.

“ M. T. Charpentier,

“ Président,

“ Association Maîtres-Charpentiers,

“ 157 Avenue Papineau,

“ Montréal.

“ Monsieur,

“ La perspective d'une grève des charpentiers-menuisiers devient de plus en plus évidente, à cause du manque d'entente entre les patrons et les ouvriers sur les moyens à prendre pour résoudre les difficultés pendante entre eux.

“ J'ai l'honneur de vous proposer de soumettre la cause du litige à un comité de conciliation, conformément à la Loi des différends ouvriers de Québec.

“ Je crois fermement que si un comité, composé de membres représentant les deux parties, se réunissait pour discuter amicalement la demande des ou-

vriers et les objections des patrons, il serait possible d'arriver à une solution pacifique.

“ Comptant sur votre concours pour faire connaître cette proposition aux membres de l'Association des Maîtres-Charpentiers,

“ J'ai l'honneur d'être,

“ Monsieur,

“ Votre très humble serviteur,

“ FELIX MAROIS,

“ Greffier des Conseils de Conciliation et d'Arbitrage.”

J'adressai aussi, le même jour, à M. Narcisse Arcand, organisateur de l'Union des Charpentiers, une lettre écrite dans le même sens que celle adressée au président de l'Association des Maîtres-Charpentiers.

Le 29 juin, à dix heures et demie du matin, je reçus la dépêche suivante, bien qu'elle fut datée du 28 :

“ Montréal, 28 juin 1905.

“ M. Félix Marois,

“ Greffier des Conseils de Conciliation et d'Arbitrage,

“ Bâtisses du Parlement,

“ Québec.

“ Désirons profiter de votre intermédiaire et du Conseil d'Arbitrage, si nécessaire. Assemblée de l'Association demain à 4 heures, Builders' Exchange, 204 St-Jacques. Venez, si possible.

“ T. CHARPENTIER,

“ Président,

“ Association des Maîtres-Charpentiers.”

A cause du retard apporté dans la livraison de cette dépêche, je ne pus me rendre à Montréal assez tôt pour assister à l'assemblée des patrons, à laquelle fut adoptée la résolution suivante qui me fut communiquée le lendemain à mon arrivée à Montréal, par M. J. H. Lauer, secrétaire du Builders' Exchange of Montreal :

“ Association des Maîtres-Charpentiers de Montréal.

“ Les conventions ci-dessous relatées, faites et passées à Montréal, ce 29ème juin 1905, comme règlement, adopté par une assemblée générale tenue ce jour, et ordonné à être soumis pour la signature de tout membre de la dite Association,

Font Foi:—

Attendu qu'il est essentiel que les maîtres-charpentiers et menuisiers de Montréal, ci-après désignés sous le nom de “ signataires,” s'unissent pour protéger leurs intérêts;

“ Il est par les présentes résolu :

“ Que les sociétés commerciales ainsi que les patrons individuellement, signataires du présent document, ont mutuellement convenu et par les présentes s’engagent solidairement et réciproquement à ce qui suit :

“ 1° L’union connue sous le nom de “ La Fraternité Unie des Charpentiers et Menuisiers d’Amérique,” ne sera reconnue pour quelque fin que ce soit, à moins qu’elle n’ait été légalement incorporée.

“ 2° Que tout signataire refuse de signer aucun soi-disant “ agreement contract,” imprimé et édité par la dite Fraternité.

“ 3° A adopter le principe de “ open shop,” (boutique libre et ouverte), tout signataire ayant le droit de négocier individuellement avec tout ouvrier charpentier, mais pas comme membre de l’Union.

“ 4° Les signataires et chacun d’eux solidairement s’engagent, au reçu d’une copie du présent règlement, à effectuer immédiatement une obligation de \$500 (cinq cents dollars) à titre de dommages liquidés encourus par la violation d’une clause quelconque du présent contrat; comme admission du dit engagement et pour assurer le prompt paiement des dommages, la dite obligation sera effectuée moyennant une compagnie d’assurance de garantie et fidélité, en faveur du Builders’ Exchange comme fiduciaire pour l’Association des Maîtres-Charpentiers et Menuisiers.

“ (Signatures.)

“ Témoin :— ”

Après avoir pris connaissance de la résolution qui précède, je demandai à M. Lauer s’il était possible de réunir le bureau de direction de l’Association des Maîtres-Charpentiers, afin de reconsidérer la résolution qu’il venait de mettre entre mes mains. Il me répondit que le bureau des directeurs serait convoqué pour le lendemain matin à onze heures, afin de m’entendre avec eux sur ce qu’il y avait de mieux à faire dans les circonstances.

A l’heure fixée, je me présentai au bureau de M. Lauer, où je trouvai quelques-uns des directeurs de l’Association des maîtres-charpentiers qui m’attendaient pour m’informer qu’ils avaient décidé de s’en tenir à la résolution adoptée par l’assemblée générale, c’est-à-dire, de ne pas reconnaître l’Union des Charpentiers-Menuisiers tant qu’elle ne sera pas incorporée, et de maintenir le principe des ateliers libres. Monsieur le Président m’informa aussi qu’il était entendu que si plus tard il y avait besoin de mon intervention pour obtenir un arrangement avec les ouvriers, j’en serais informé immédiatement.

Je me retirai et me rendis chez les ouvriers, où l’on me fit savoir que les charpentiers-menuisiers n’avaient pas d’objection à soumettre leur cause à un conseil d’arbitrage, mais qu’ils refuseraient absolument de se soumettre à aucune décision rendue par un tel conseil, avant que telle décision fut ratifiée par l’Union en assemblée générale.

A ces conditions, l’arbitrage devenait impossible, et j’en ai conclu que les deux parties ne désiraient pas un règlement de leurs difficultés, dont la cause première est le manque d’entente et de confiance entre les patrons et les ouvriers.

Au moment où j'écris ce rapport, la grève dure encore, et elle pourrait bien durer longtemps, car les deux parties me paraissent déterminées à ne faire aucune concession pour arriver à une entente.

Feu Monsieur J.-X. Perrault.

Durant le cours de l'année, il s'est produit une vacance dans le Conseil d'Arbitrage, par la mort de M. J.-X. Perrault, chevalier de la Légion d'Honneur, arrivée le vendredi, 7 avril 1905.

Par un arrêté en Conseil, en date du 30 janvier 1902, Monsieur Perrault avait été nommé président du Conseil d'Arbitrage, pour un terme de deux ans, à l'expiration duquel il fut de nouveau nommé à la même charge par un arrêté en Conseil en date du 16 mars 1904.

Ce n'est pas ici qu'il convient de faire son éloge ni d'énumérer ses qualités, mais vous me permettrez bien de dire que dans les relations que j'ai eues avec lui, en ma qualité de greffier, j'ai pu admirer son dévouement et son activité.

Sa confiance intime a toujours été que la Loi des différends ouvriers de Québec devait devenir un instrument de bien dans le règlement des disputes entre patrons et ouvriers.

Puissent ses vœux se réaliser !

Le Renouvellement du Conseil d'Arbitrage.

Suivant les dispositions de la loi, le Conseil d'Arbitrage doit être renouvelé cette année. En conséquence, je ferai publier les avis nécessaires afin de mettre les patrons et les employés en mesure de prendre part au vote qui doit avoir lieu durant le mois d'octobre prochain.

Humblement soumis,

FELIX MAROIS,

Greffier des Conseils de Conciliation et d'Arbitrage.

APPENDICE.

Permis d'occupation d'un terrain voisin du Palais Législatif en faveur du QUEBEC TENNIS CLUB.—Note relative à ce terrain.

Le terrain du Palais Législatif et des départements publics, formant le lot No 4436 du quartier Montcalm, de la cité de Québec, a une superficie de.....	251,763	pieds carrés.
Le terrain de l'allée de la Fontaine, contigu au précédent, a une superficie de	18,000	“ “
Ce qui donne pour l'ensemble de cette propriété provin- ciale, le chiffre total de	269,763	“ “

Entre l'allée de la Fontaine et l'avenue Dufferin se trouve un terrain qui appartient au Gouvernement Fédéral et que le Gouvernement de la Province de Québec a loué pour une somme de \$50.00 par an. (Voir dossier 965 de l'année 1881, D.T.P.)

Entre l'avenue Dufferin et le mur de fortification de la ville se trouve un vaste terrain que le gouvernement provincial a aussi loué du gouvernement du Canada, et cela pour une somme de \$5.00 par an. (Voir Dossier 718 de l'année 1881 D.T.P.) C'est ce dernier terrain que le QUEBEC TENNIS CLUB occupe partiellement comme sous-locataire, en vertu du permis d'occupation dont suit le texte :

Je, soussigné, ministre de la Colonisation et des Travaux publics de la province de Québec, consens à laisser à l'usage du club appelé *Quebec Tennis Club*, pendant l'espace de cinq années, à compter du premier juin prochain (1905), la portion de terrain située à l'est de l'avenue Dufferin et contigue au mur de fortification qui sépare la porte Saint-Louis de la porte Kent, à Québec, et marquée d'une teinte rose sur le plan ci-annexé,—le dit Club s'engageant à installer un jeu de tennis sur le dit terrain et à y ériger un pavillon d'après un plan qui a été soumis au département de la Colonisation et des Travaux publics, et dont copie est également annexée aux présentes.

Ce bail ou permis d'occupation est ainsi accordé aux conditions suivantes, savoir :

1. Le *Quebec Tennis Club* paiera au gouvernement, le premier juin de chaque année, la somme de une piastre,—le premier de ces paiements devant être fait le 1er juin prochain (1905).

2. Le gouvernement n'aura aucune taxe ou cotisation municipale à payer résultant de ce bail pendant toute la durée d'icelui, l'obligation de payer telle taxe ou cotisation (si elle se produit) devant être à la charge du dit club.

3. Le gouvernement pourra mettre fin au présent bail en aucun temps avant l'année 1910, en donnant un avis d'un mois au dit club, et celui-ci n'aura alors rien à réclamer comme indemnité pour constructions érigées sur le dit terrain, dommages-intérêts, etc.

4. Le dit club ne se servira du terrain ainsi loué que pour le jeu du tennis et pour nulle autre fin, et il ne pourra le sous-louer à qui que ce soit.

5. Le dit club ne devra, sous peine de résiliation du présent bail, détruire aucun des arbres du champ de sylviculture dont le dit terrain fait partie; il devra aussi conserver la portion du terrain qui fait l'objet du présent bail à son niveau actuel et n'y faire aucun changement quelconque sans la permission du ministre des Travaux publics.

6. L'accès au terrain laissé à l'usage du *Quebec Tennis Club* ne sera permis que par la Grande-Allée, immédiatement en dehors de la porte Saint-Louis et en longeant le mur de fortification, et le club devra obtenir, si nécessaire, le permis de la Corporation.

7. Le terrain et la ou les constructions qui pourront y être érigées, devront être tenus dans un bon état par le dit club et avec leur bonne apparence première, pendant toute la durée de ce bail.

8. Dans le cas où le gouvernement du Canada, à qui appartient le champ de sylviculture laissé à l'usage de la province, ne permettrait pas l'érection des constructions projetées par le dit club, à cause de la trop grande proximité du mur de fortification, ou pour toute autre cause, le présent bail deviendra nul et de nul effet, et le dit club devra abandonner le terrain sans exiger aucune indemnité de la part du gouvernement de la province de Québec.

9. A l'expiration ou la résiliation du présent bail, le *Quebec Tennis Club* devra faire enlever dans un délai de deux semaines, la ou les constructions érigées sur le dit terrain et laisser celui-ci en son bon état actuel, sans aucune excavation et sans aucun débris ou objets quelconques provenant des déplacements ou démolitions.

Fait en double à Québec, au département de la Colonisation et des Travaux Publics, ce cinquième jour du mois de mai de l'année mil neuf cent cinq (1905).

(Signé) JULES ALLARD,
Ministre Col. et Trav. Publics.

“ ERNEST GAGNON,
Secrétaire.

“ HUBERT C. FOY,
Président.

“ F. R. GODWIN,
Secrétaire.

Accepté ce 5ème jour de mai 1905.

Quebec Tennis Club.

(Voir dossier No 546 de l'année 1905, pour le plan mentionné dans le permis qui précède.)